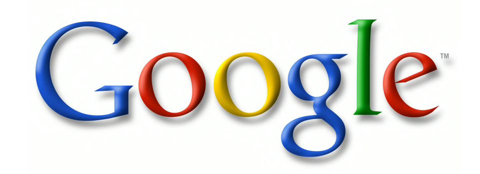
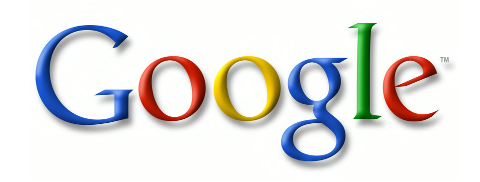
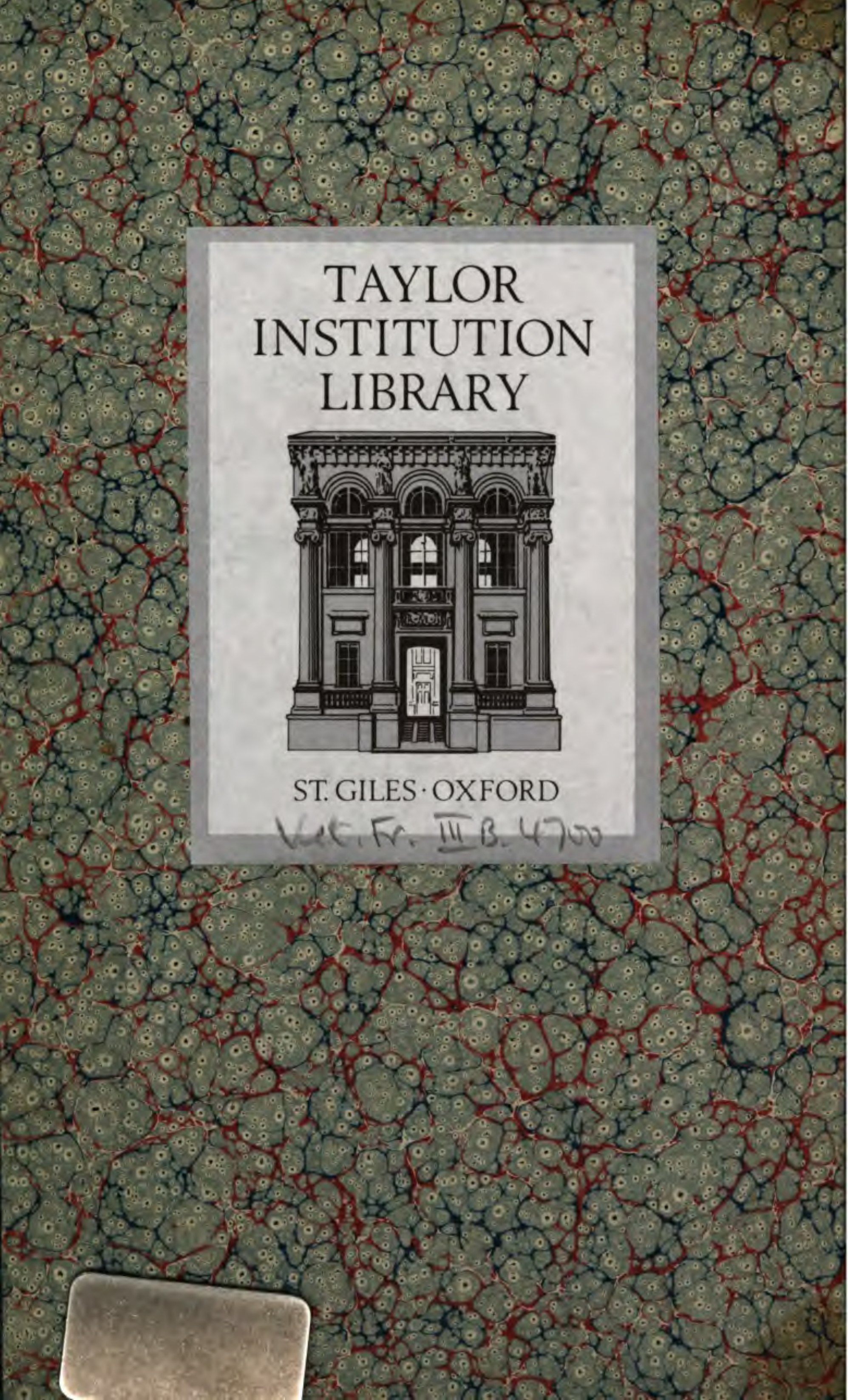

Google


Google






302447229X

POÈTES DE CHAMPAGNE

Antérieurs au XVIe siècle.

Tiré à 250 exemplaires, dont 16 sur papier
de couleur.

Reims. — Imp. de P. Regnier.

POÈTES DE CHAMPAGNE

Antérieurs au siècle de François Ier.

PROVERBES CHAMPENOIS

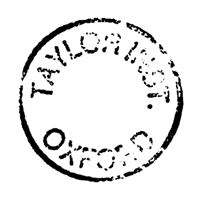
AVANT LE XVIe SIÈCLE.

Ge sai contes, ge sai fabliaux
Ge sai conter beau dis noviaux,
Rotruenges viez et noveles
Et serventois et pastoreles.....
Ge sai bien chanter à devise
Du Roi Pepin de Saint-Denise,
Des Loherains tote l'histoire.
Sai-ge par seus et par mémoire
De Charlemaigne et de Rolland
Et d'Olivier le combattant :
Ge sai d'Ogier; ge sai d'Aimon,
Et de Girart de Rossillon :
Et si sai du Roi Loeïs....

Le dis des deus Troveors.
Rutebeuf Jubinal, t. I, p. 340.

REIMS.

1851.



RECHERCHES

Sur la Vie et les Œuvres de quelques Poètes de Champagne antérieurs au régne de François Ier.

En commençant la publication de nos recherches sur les poètes de Champagne antérieurs au XVIe siècle, nous comptions lui donner un large développement. Si nous nous arrêtons aujourd'hui, ce ne sont pas les matériaux, qui nous manquent : c'est l'éditeur, qui leur fait défaut. L'homme propose ; mais les circonstances disposent. A qui n'ont-elles pas dit : — *Non longius ibis* — ? »

Nous obéirons ; mais n'oublions pas ceux, qui ont bien voulu nous aider dans notre entreprise. Sans la bienveillance, dont n'ont cessé de nous encourager MM. de Salvandy, de Falloux, de Parrieu, Dufaure, Barroche, Genin et Mercey, nous n'aurions pu parvenir au point, où nous sommes. Qu'ils reçoivent donc ici nos remercîments : Que ce qui est à César, lui soit donc rendu. Rendons aussi à MM. Paulin Paris et Magnin ce qui leur C'est en feuilletant les curieux travaux du premier sur les revient. manuscrits de la bibliothèque ci-devant royale, que nous avons entrevu la possibilité de donner quelques pages à l'histoire littéraire de notre province. C'est grâce à la publicité de ses recherches, que nous avons appris à connaître les sources, auxquelles nous pouvions puiser. Remercions M. Magnin de la bonté, qu'il n'a cessé de mettre à nous communiquer les trésors confiés à sa garde.

Avec tant d'auxiliaires, un autre aurait sans doute fait plus et mieux ; mais il n'est pas permis à chacun d'aller à Corinthe. Il faut savoir mesurer ses projets à ses forces. Le talent, le savoir et le succès justifient seuls les grandes entreprises, et nous n'y prétendons pas.

Les lignes, que nous éditons, résumeront nos dernières notes sur des poètes, dont les œuvres pouvaient nous fournir plus de douze volumes. D'autres temps verront sans doute achever l'œuvre, que nous avions cru pouvoir mettre à fin. Des études sur l'ancienne poésie dramatique en Champagne pouvaient avoir de l'intérêt : nous renonçons à les entreprendre, et nous renvoyons le lecteur aux travaux de MM. Louis Paris, Vallet de Vireville et E. Jolibois (1). Il faut rétrécir notre cadre, et dire adieu à ces rêves d'éditions sans borne, vrais châteaux en Espagne des gens de lettres.

Nous avons classé par ordre alphabétique les noms de quelques poètes, qui pendant trois siècles ont amusé les loisirs de nos pères. Ne nous demandez pas sur chacun d'eux de longs et minutieux détails : l'espace s'y refuse. Les noms vont se presser l'un contre l'autre. C'est la fin d'une revue ; les derniers bataillons marchent au pas accéléré. Chansonniers, poètes épiques, auteurs malins et satyriques, vont se trouver confondus. Les contemporains de Thibault vont s'asseoir près de ceux de Guillaume Coquillard. Ce sera toujours aux temps, où la Champagne avait des comtes et une capitale, qu'il faudra remonter pour rencontrer les beaux jours de son histoire littéraire. Les fleurs ont besoin du soleil pour éclore, briller et parfumer les airs. Quand il est trop loin, elles pâlissent, se fanent et périssent sans retour. Les plantes voyageuses émigrent et vont chercher sous d'autres climats ce que le ciel de la patrie ne peut donner. Après la réunion de notre province à la couronne de France, ce ne fut plus à Troyes que brillèrent artistes et poètes. Les plus modestes vécurent sans bruit à l'ombre du clocher, qui les vit naître. Les plus hardis, ceux qui sentaient en eux les élans du génie, et le besoin de la popularité, quittèrent nos contrées pour aller demander la gloire et la fortune à la cour des rois, à la foule des grandes cités. Les enfants du gai savoir disparurent pour ne plus

---

(1) Tapisseries de Reims. — Bibliothèque de l'école des chartes, t. 3. — La Diablerie de Chaumont.

revenir. Avec eux périrent les traditions romantiques et chevaleresques, les légendes naïves et pieuses. Des manuscrits bientôt poudreux et longtemps fermés les conservèrent, comme la tombe garde les cendres, qu'on lui confie. Réveillons un instant la mémoire de nos derniers trouvères, et saluons de quelques paroles amies des hommes, jadis estimés et populaires, et maintenant oubliés même sur le sol natal.

ARCHIER. — Ce nom nous est indiqué par une chanson du Roi de Navarre : il envoye quelques-uns de ses couplets à Raoul de Soissons et à Archier qui vielle (1). S'agit-il ici d'un simple musicien, ou d'un chansonnier? Nous avons peine à croire que le prince ait fait à un modeste joueur de vielle l'honneur de lui confier ses peines amoureuses. Nous aimons mieux voir dans Archier un émule de Thibault : mais nous ignorons quelles pourraient être ses œuvres !

ARCIES, Jehan d' : — Le fief, que possédait ce noble trouvère, est probablement celui d'Arcis-sur-Aube. Cependant le nom d'Arcies ou d'Arsys dut appartenir à diverses familles, qui fleurirent dans notre province pendant les XII, XIII et XIVe siècles, et disparurent avant que les généalogistes aient eu le temps de recueillir leur filiation. — Quoiqu'il en soit, Jehan d'Arcies vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. On le voit prêter serment à Blanche de Navarre, tutrice de Thibault IV, alors qu'Erard de Brienne revendiquait, les armes à la main, le comté de Champagne, au nom de sa femme Philippine (2). Un peu plus tard, en 1219, il part pour la Terre-Sainte avec Milon de Brienne, seigneur de Bar-sur-Seine. Plus brave qu'heureux, il tomba bientôt sous les murs de Damiette entre les mains des infidèles (3). — En 1270, nous voyons encore un Jean d'Arcies vendre la terre de Primefait à l'évêque de Troyes : cette cession fut confirmée par Thibault de Champagne, deuxième du nom comme roi de Navarre. Mais le vendeur était-il le croisé de 1219? Nous ne le savons. — Parmi les châtelains, qui se nommèrent

---

(1) V. p. 63 de notre édition des chansons de Thibault.

(2) Cartulaire de Champagne. — J.-B. Beraud : histoire des comtes de Champagne et de Brie. T. 2, p. 9.

(3) V. chronique d'Albéric, anno 1219.

comme lui, nous trouvons encore Jehan d'Arceys, témoin d'une donation faite en 1147 à l'abbaye de Régny, diocèse d'Auxerre, par Jocelin d'Arcy (1) —Nous ne connaissons qu'un jeu parti, où figure celui qui nous occupe : il ne pouvait être alors composé. — Nous voyons encore, mais cette fois beaucoup trop tard, un Jehan d'Arcies, qui mourut en 1344. Il nous paraît appartenir à la famille d'Arcis-sur-Cure : son domaine se trouvait près de Sens (2) Elle portait un écu chargé de trois chevrons. — Nous pensons que l'auteur du jeu parti, dont nous avons parlé, fut Jehan d'Arcies, le fidèle vassal de Thibault, le croisé de 1219. Il a pour interlocuteur Chardon de Reims ou Chardon de Croisilles.

ARGY, Gauthier d'. — Le nom de ce chansonnier s'écrit de diverses manières. Les mts, qui l'ont conservé, l'appellent Gauthier d'Argy, d'Argies, d'Argiers et même de Dargies et de Dargiers. Le magnifique mt de la Bibl. nat. fond. ancien, nº 7222, le représente avec ses armes. Il portait d'or aux 8 merlettes de gueule en orle. Etait-il Picard ou Champenois? Constatons seulement qu'il existait en Champagne une famille d'Argies ou d'Argy, qui faisait ses preuves jusqu'à la première partie du XIVe siècle. Elle habitait le Rethelois. Mais ses armes, il faut en convenir, différaient de celles du poète : son écu était d'or au lion grimpant de sable, armé et lampassé de gueule. Un sire d'Argy défendait Reims, quand les Anglais l'assiégèrent en 1358. Un autre membre de cette maison fut chargé par Mathieu de Trie, maréchal de France, de veiller aux fortifications de la même ville en 1339. —

---

(1) La commune d'Arcis-le-Ponsard près Courville, arrondissement de Reims, doit son surnom à ses anciens seigneurs. Ponsard d'Arcis fut vers 1128 le bienfaiteur des chanoines de St-Martin d'Epernay. — Hugues d'Arsi, qui traitait en 1183 avec l'évêque de Soissons, était peut-être de la même famille. — *Gallea christiana*. Dioc. de Reims.

(2) Pendant les XIII et XIVe siècles, cette maison fournit à l'église plusieurs prélats. Hugues d'Arcy, était évêque d'Autun de 1286 à 1298. Ses neveux entrèrent dans les ordres. Hugues, l'un d'eux, évêque de Laon en 1339, archevêque de Reims en 1351, mourut en 1352. — Son frère Jean mourut évêque de Langres, en 1344. Nous trouvons encore Pierre d'Arcies, évêque de Troyes en 1377, et après lui son frère Jean assis sur le même siége, leur frère commun Nicolas, évêque d'Auxerre en 1372. — Le siége de Troyes fut aussi occupé par Manassès d'Arcis.

Enguerrand d'Argies ou de Dargies, maître fauconnier du roi vers 1380, était sieur de Lagny; il servit sous le comte de Dammartin, et épousa Marguerite de Nanteuil. — Son père, Hue de Dargies, était sieur de Lagny en 1354. — Quoiqu'il en soit Gauthier d'Argies ou de Dargies fut en rapports intimes avec les poètes du XIII[e] siècle. Son nom figure dans leurs couplets. Il fit avec eux d'ingénieux jeux partis. Son œuvre comprend environ 27 chansons conservées presque toutes dans le m[t] 7222.

AUDOUARS, de Reims. — Il exerçait la profession de conteur à Reims. Se bornait-il à réciter dans les cercles bourgeois, dans les salles des gentilshommes ces contes galants et par fois trop lestes, qui ont si souvent inspiré Boccace et La Fontaine? Est-il auteur de quelques-uns de ces récits, qu'aimait l'humeur joyeuse de nos ayeux? Un plus savant le dira sans doute un jour. Bornons-nous à constater l'existence d'Audouars. Nous le trouvons à Reims en 1303, domicilié dans le quarrel du couvent de S[t]-Denis, aujourd'hui le grand séminaire du diocèse (1).

BAUDOUIN, de Reims. — Parmi les jeux partis, auxquels collabora le roi de Navarre, il en est deux, où l'on voit figurer un poète nommé Baudouin. Nous avons pensé qu'il s'agissait de Baudouin des Auteux ou des Autels, poète distingué du XIII[e] siècle. Cependant Lévesque de la Ravallière croit que l'adversaire de Thibault est Baudouin de Reims. De fait, il existait alors dans nos contrées un chevalier de ce nom. Joinville le traite de bon preudom, de vaillant homme. Il descendit en Terre Sainte lors de la première croisade de Saint-Louis, à la tête de nombreux chevaliers (2). Mais cela ne prouve pas qu'il ait fait des vers. Cependant, comme nous pouvons nous tromper, nous lui donnons place dans notre catalogue. Il était seigneur de Gueux, près Reims. Au mois de septembre 1212 il affranchissait la commune, qui relevait de son château féodal. La traduction de la charte, qu'il concéda dans cette circonstance, se conserve encore dans le pays (3).

---

(1) Livre de la Taille, 1303. Archives de la ville de Reims.

(2 Histoire de Saint-Louis, édition Ducange, 1668, p. 29.

(3) M. Meunier, propriétaire actuel du château et maire de la commune, nous en a montré une copie, qu'on trouva dans les papiers de M. de Failly, dernier seigneur de Gueux.

— Baudouin fut souvent en guerre avec les archevêques de Reims. En 1227 son château fut assiégé et démoli ; le comte de Champagne finit par en faire don à l'archevêché.

BERNARD, de Reims. — Déjà nous avons dit dans notre volume des chansonniers de Champagne que le quarrel de de Saint-Pierre-le-Vieux, à Reims, était habité par les ménestrels. Voici que nous y trouvons encore une profession littéraire. Nous voulons parler des ditiers : ils récitaient et composaient peut-être ces pièces de vers connues sous le nom de dits. Parmi ces enfants de notre vieille poésie nous citerons Bernard, le ditier. — Il demeurait près de Saint-Pierre-le-Vieux, et florissait de 1300 à 1320 (1). Nous ne dirons rien de ses œuvres, qui nous sont inconnues.

BOIVIN, de Provins. — Nous donnons à cet auteur un fabliau, qui porte son nom. S'il est réellement le héros de l'aventure assez peu morale qu'il raconte, il dut mener vie licencieuse. Cette pièce, extraite du manuscrit 7218 de la bibl. nat., a été publiée par Barbazan et par Méon ; ils l'attribuent à Cortois d'Arras (2). Ne peut-on protester contre cette décision ? La fin du conte dit positivement que l'auteur du fabliau se nomme Boivin et qu'il le fit à Provins (3). C'est du reste tout ce que nous savons sur son compte.

CASTANEA, Edme de. — Ce poète naquit à Toucy (Yonne), dans cette commune, dont les seigneurs tinrent un si haut rang parmi la noblesse de Champagne. Il prenait les titres de docteur ès-arts et de bachelier en chascun droit, et composait des vers en latin et en français. L'un de ses poèmes porta le titre de *Compendiole*. Il vivait sous Louis XII : Nous ne pouvons en dire davantage sur sa biographie (4).

---

(1) Livre de la Taille en 1317. — Archives de la ville de Reims.

(2) Édition de 1808, t. III, p. 357.

(3) Si li dona de ses deniers
Le Prévost dix sols à Boivins,
Qui cest fablel fist à Provins.

(4) Mercure de Juin, 1739. — Goujet, t. III, p. 395.

CALABRÉ, de Sens (Yonne). — Pierre Grognet, qui nous fait connaître ce poète français, ne nous apprend absolument que son nom et sa patrie. Il lui donna le titre de maistre. Voici les deux vers qu'il lui destine :

A Sens y a maistre Calabre,
Qui rithme en branche et en labre.

Nous n'avons rien pu découvrir sur les œuvres de ce Sénonais tout-à-fait oublié de nos jours (1). Il dut vivre de 1470 à 1520.

CHARLIER, Jehan. — Le célèbre auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, Jehan Charlier, mort en 1429, naquit à Gerson, près de Rethel. Il fit ses études à Reims, et prenait le titre de prêtre de ce diocèse. Dans quelques-uns des traités de morale dus ou attribués à sa plume éloquente on trouve des poésies françaises. Nous citerons, par exemple, *le Secret parlement de l'homme contemplatif avec son ame.* A la suite on lit une pièce de vers assez longue dont voici le titre : Sy s'ensuivent les heures de la Passion de J.-C. Nostre Seigneur, par vers et bons metres de VI. — Les 80 couplets ainsi désignés sont composés de 6 vers chacun; ils sont des plus médiocres. Nous en dirons autant d'une dévote oraison, en rimes françaises, faite en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, mise aussi à la suite du même traité : on y compte 12 couplets de 12 vers chacun, qui n'ont rien de remarquable. Nous nous garderons bien de publier des poésies trop faibles pour faire honneur à un homme, dont la gloire est immortelle (2).

CLERC de Troyes, le. — Nous désignerons sous ce nom l'auteur du Renard contrefait. Nous lui destinions un volume, et ce n'était pas trop pour une œuvre aussi riche de faits et d'allusions historiques, aussi pleine de souvenirs liés à l'histoire de Champagne. C'est avec regret que nous renvoyons le lecteur à l'analyse incomplète, qu'a faite de ce roman Legrand d'Aussy. Il en existe deux leçons tellement différentes que l'on est tenté de les attribuer à des auteurs divers. L'un aurait refondu le travail de l'autre. L'une comprend environ

---

(1) Mercure de France. Juin 1739, p. 1099.

(2) V. Manuscrit Bibl. nat. 6850 et 7056. — V. Paulin Paris, Manuscrits français de la Bibl. nat., T. II, p. 115.— T. IV, p. 169. — T. VII, p. 391.

19,000 vers et se trouve à la Bibl. nat. dans le m. 6985 (fonds Lancelot). — L'autre est beaucoup plus longue. On y compte 32,000 vers. Le manuscrit 7630 de la Bibl. nat. la contient. — Ce poème n'est qu'une imitation du célèbre poème du Renard : Le sujet est le même. Les détails seuls varient. L'auteur ne se nomme pas : il dit seulement qu'il est clerc, qu'il a été marié, qu'il est de Troyes. Il parle comme contemporain des faits, qui se passèrent en France et en Champagne dans la première moitié du XIVe siècle. Il écrivait encore en 1368. Son œuvre n'est qu'une longue satyre contre les mœurs et les abus de son temps. Nous en publions quelques extraits.

COLIN, Jacques. — Ce poète, si nous en croyons le père Nicéron, naquit à Auxerre. Il se fit sous Louis XII une réputation, qui lui procura sous le successeur de ce prince une place à la cour. François Ier le fit son secrétaire : plus tard, il devint abbé de St Ambroise, au diocèse de Bourges. Quant à ses œuvres elles nous sont inconnues et nous ne le citons que par ce que Pierre Grognet (v. ce nom) en parle dans la liste des poètes, qui ont illustré la fin du XVe siècle et le début du XVIe (1).

COLLERYE, Roger de. — La patrie de ce poète satyrique est incertaine, quoiqu'en ait dit l'éditeur de ses œuvres. Mais ce qui est positif, c'est qu'il passa sa vie à Auxerre. Il naquit dans la seconde moitié du XVe siècle. Après être entré dans les ordres sacrés, il parvint à se faire nommer secrétaire de Jean Baillet, évêque d'Auxerre, en 1494. Il remplit les mêmes fonctions près de François d'Inteville, son successeur. Roger de Collerye se donna lui-même le surnom de Bontemps : et l'abbé Lebœuf pense que de là vint le nom de Roger Bon-temps. Le secrétaire de Jean Baillet était pauvre et gai ; sa vie se passait à faire des poésies satyriques et des épigrammes. Il maniait l'ironie avec esprit et talent. Ses œuvres ont été publiées en 1536 (2).

---

(1) Mercure de France. Juin 1739, p. 1100.

(2) Les œuvres de Me Roger de Collerye, homme très savant natif de Paris, secrétaire de feu Mr d'Auxerre, lesquelles il composa en sa jeunesse, contenant diverses matières pleines de grant récréation et passe-temps. Paris, 1536, in-12.

D'après le titre du volume, qui les contient, elles auraient été composées dans la jeunesse de l'auteur, c'est-à-dire sous le règne de Charles VIII. Roger de Collerye mourut très âgé vers 1540 (1).

CROIX EN BRIE, le Prestre de la. — Le célèbre roman du Renard, publié par Méon, a plus d'un collaborateur : ou, pour parler plus exactement, on a réuni dans un seul ouvrage des satyres écrites par des trouvères, qui sans doute travaillaient séparément et peut-être à des époques diverses. Parmi eux, il en est un, qui se désigne lui-même sous le titre de Prestre de la Croix en Brie. La branche, qu'il joignit à ce roman interminable, contient 2560 vers. A la fin, l'auteur se recommande à la bienveillance des gens instruits et annonce qu'il va composer d'autres romans. Peut-être écrivit-il plusieurs autres chants de cet inépuisable récit. La branche faite par notre compatriote se trouve dans l'édition de Méon, t. II, page 212. Elle figure dignement dans ce violent pamphlet, dont l'analyse a déjà tant de fois été faite, et qu'on pourrait facilement recommencer à de nouveaux points de vue ; mais nous n'en ferons rien ici. Un volume suffirait à peine à ce travail. (2) Pendant plus de cinq siècles, cette sanglante dyatribe sans cesse rajeunie, modifiée et recommencée, ne cessa d'être populaire. Les poètes de notre province, pendant les 12e, 13e, et 14e siècles ne cessent d'y faire allusion, et plus d'un champenois prit part à ses transformations (3).

FLAMENG, Guillaume. — Chanoine de Langres, il paraît avoir habité à une époque de sa vie l'abbaye de Clairvaux. Ami de notre ancienne poésie et poète lui-même, il

---

(1) On peut consulter sur ses œuvres le long et curieux article, que lui donne l'abbé Gouget, t. III de la Bibliothèque française, et les lettres, que l'abbé Lebœuf écrivit sur sa biographie et ses œuvres, dans le Mercure de France de 1737, vol. II, et de 1738, vol. II.

(2) V. Roman de Renard. Méon, Paris, 1826, 4 vol. in-8° — Supplément. Chabaille, Paris, 1835, 1 vol. in-8°. — Le roman du Renard. Octave Delpierre. Bruxelles, 1837, in-8°.

(3) V. ci-devant : Clerc de Troyes, le.

a laissé plusieurs ouvrages sortis de sa plume. Nous citerons d'abord : Dévote exhortation pour avoir crainte du grand jugement de Dieu. Ce livre, imprimé sans lieu ni date, en caractères gothiques, contient en tout 216 vers formant 27 strophes de 8 vers chacune. Un exemplaire de ce petit volume fort rare figurait à la vente de Charles Nodier. L'auteur est désigné sous le titre de vénérable et discrète personne maistre Guillaume Flameng, chanoine de Langres. Il paraît aussi avoir édité et enrichi d'un prologue en vers une édition de la vie de saint Bernard, composée par un religieux de Clairvaux. Elle fut imprimée à Paris, chez Alfred Regnault, sans date, de format in-4° et en caractères gothiques. On y trouve plusieurs passages en vers. Quelques mots placés en tête de l'ouvrage ferait supposer que Flameng l'aurait composé; mais on lui dispute cet honneur pour le réduire au rôle d'éditeur. On ne lui conteste cependant pas ses droits au prologue, qui porte son nom. — Dans une autre édition du même livre imprimé à Troyes, chez Jean Lecoq, on trouve quelques autres vers dus au chanoine de Langres. Il devait vivre à la fin du xve siècle. — Il était mort, quand François Regnault éditait la vie de saint Bernard.

GALLOIS, Jehan le. — Ce trouvère est auteur d'un conte dont la scène est en Champagne; il a pour titre : La bourse pleine de sens. Jehan le Gallois naquit à Aubepierre. C'est ce qui nous permet de le placer parmi nos compatriotes, soit qu'il appartienne à la commune d'Aubepierre en Brie, soit à celle d'Aubepierre près de Langres. (1) Du reste le nom de Gallois est très commun dans les archives de Champagne, notamment dans celle de Reims. Ce poète dut fleurir au 13e siècle. Son conte, conservé dans les nos 7218 et 7215 de la bibl. nationale, a été publié par Méon.

GARNIER d'Arcies. — Ce que nous disons ci-après de Gauthier d'Arcies peut s'appliquer à Garnier. — On peut présumer qu'il fit l'une des croisades du 13e siècle, d'après le couplet suivant :

Amée l'ai et aimerai toudis;
Tant com vivrai la servirai adès.

---

(1) Il y avait une troisième commune d'Aubepierre : mais elle est située dans le Limousin.

En remembraut les bianls eus de son vis
Et son gent cors, dont je suis si engrès.
Car quant je suis plus loing de son pays,
Lors m'est à cuer voisine de plus près :
Qu'amée l'ai si loyaument
Qu'ains de rien ne fausserai.

Le manuscrit de Berne, qui nous donne ces vers, contient trois chansons de ce trouvère.

GAUTHIER, d'Arcies. — Le manuscrit de Berne, qui nous fait connaître ce trouvère, en conservant deux de ses chansons, écrit son nom de plusieurs manières : on y trouve Gauthier d'Arches, d'Airches et d'Archies. L'orthographe habituelle du scribe, qui composa ce curieux volume, nous permet de substituer à ces mots ceux de Gauthier d'Arcies. Ce poète peut être originaire d'Arcis-sur-Cure, d'Arcy-le-Ponsard, ou d'Arcis-sur-Aube, ou bien encore appartenir aux familles seigneuriales, qui possédaient ces fiefs dans les 13 et 14e siècles. On peut présumer qu'il prit part à l'une des croisades du 13e siècle, par le couplet que voici :

Si ma Dame m'est lointaine
Et mes cors n'est près de li,
S'amor m'est au cuer prochaine
Assez plus que je ne di.
Dame, de grand biaulté plaine,
Car secorrez vostre ami.
Deus ! de quel cuer je li proie !
Adonc auroie ma joie
Et mon désir accompli.

GAUTHIER de Bregy. — Ce poète tirait sans doute son origine de la commune de Bregy, sise dans la Brie champenoise. Il dut vivre dans le XIIIe siècle. Nous ne connaissons qu'une seule chanson qui porte son nom. Elle ne nous apprend rien sur sa biographie : l'auteur se plaint des rigueurs de sa dame suivant l'usage (1).

(1) V. manuscrit de Berne : Mouchet, 8 — et 1989.

GIRARD, de Reims. — La profession de conteur devait être assez lucrative à Reims, puisque dans un espace de quatorze ans nous rencontrons six rémois, qui l'exercent. Girard était conteur et vivait en 1310. Il demeurait entre l'église Saint-Jacques et celle de la Madelaine, aujourd'hui détruite. (1)

GOBIN, Robert. — Ce poète était-il d'origine champenoise? Qui le sait, le dira. Si nous lui donnons place ici c'est qu'il finit sa carrière en Brie. Il entra dans les ordres sacrés et se fit recevoir maître ès-arts et licencié en droit : plus tard il obtint le doyenné de la chrétienté à Lagny-sur-Marne. Il y joignait encore le titre d'avocat en cour d'église. Il vécut sous Louis XII, et ces œuvres furent imprimées de 1500 à 1505. Il publia d'abord à Paris un volume in-4° de poésies morales et religieuses, sous le titre de confession générale. Peu après parut chez Antoine Vérard son poème des Loups ravissants. Il dédia cette œuvre à l'université de Paris. Les loups représentent les vices : ils discutent avec les vertus et sainte foi. Ce cadre renferme des satyres, des épigrammes, des allusions historiques, des fables, des discussions philosophiques et chrétiennes. L'auteur se nomme dans son poème en plaçant les lettres de son nom chacune à la tête d'un vers. A la fin il a soin de faire triompher les bonnes doctrines, et les loups sont mis à mort. (2)

GODEFROY, de Lagny. — Ce littérateur ne nous est connu que comme collaborateur de Chrétien de Troyes : c'est lui qui acheva le roman du Chevalier de la Charrette, que nous avons publié. Nous avons dit à cette occasion le peu, que nous savions sur sa vie et ses œuvres. Il était sans doute né à Lagny-sur-Marne, et florissait au commencement du XIII[e] siècle.

GROGNET, Pierre. — Cet auteur fécond naquit dans la commune de Toucy (Yonne). Il dut vivre de 1470 à 1540. Maître ès-arts, licencié en droit, prêtre et humble chapelain, sont les titres qu'il prend. On lui doit une traduction en vers français des prétendus dystiques de Caton (3), qu'il dédia

---

(1) Livre de la Taille en 1310. — Archives de la ville de Reims.

(2) Goujet, T. X, p. 177.— Lacroix du Maine, T. II, p. 388. — Duverdier, T. III, p. 434.

(3) Paris, Jean Bonfons, sans date. — autre édition : 2[me] vol. des mots dorés du grand et saige Caton, Paris, 1533, in-8°

à Henri de Valois, dauphin de France, et à Charles, duc d'Angoulême, des poésies religieuses et morales publiées en même temps, un éloge des femmes, qu'il offrit à la reine de France Eléonore. Il composa une chronique en vers intitulée : Recollection des merveilleuses choses et nouvelles advenues au noble royaume de France en nostre temps, depuis l'an de grâce 1480. Le récit de l'auteur, qui se donne comme témoin des faits qu'il raconte, va de 1475 à 1530. Il écrivit aussi l'éloge des bonnes villes et cités du royaume de France, — une bonne doctrine pour les filles,— des proverbes et dits moraux,— un manuel latin des vertus morales et intellectuelles, qu'il offrit au chancelier Duprat, archevêque de Sens. On lui doit encore une liste malheureusement trop concise des gens de lettres, qui brillèrent avant lui et pendant sa vie. Cette pièce intitulée : De la louange et excellence des bons faiteurs, qui ont bien composé en rimes, tant de çà que de là les monts. Cette pièce, publiée par Lebœuf dans le Mercure de France (Juin 1739), nous a fourni quelques renseignements utiles. Le véritable mérite de Grognet n'est pas dans son talent de poète, mais dans les souvenirs, que ses vers consacrent (1).

GUILLOT ou GUILLAUME. — Louis de Châtillon-sur-Marne, comte de Blois, avait à son service un ménestrel de ce nom, 1340-1342. Était-il poète ? était-il musicien (2) ? Tout ce que nous savons, c'est que Louis de Châtillon lui accordait de temps à autre des gratifications.

GUILLOT, de Reims. — Les livres de la Taille lui donnent la profession de ditier. Comme les autres ménestrels, trouvères et conteurs de son temps, il demeurait dans le quartier de Saint-Pierre-le-Vieux. Il récitait contes, dits et romans de 1300 à 1314 ; du moins en 1315 le livre de la Taille ne parle plus que de sa femme. Était-il mort? Avait-il quitté la ville pour mener la vie errante des trouvères et des ménestrels? De sa biographie nous ne savons que son nom, sa profession et quelques dates. (3)

---

(1) V. Lacroix du Maine. — Duverdier. — Lebœuf : histoire d'Auxerre, T. II. — Goujet, T. X, p. 383.

(2) Archives de Joursanvault, t. I, p. 138.

(3) Livre de la Taille de Reims en 1310, 1312, 1315. — Archives de Reims.

GUYOT, de Digon ou de Dijon. — Si l'on s'en rapporte au nom de ce chansonnier, il devrait être Bourguignon ; et nous n'avons pas la prétention de soutenir le contraire. Mais en cherchant dans ses couplets quelles purent être ses relations, quels seigneurs le protégèrent, on arrive à penser que, s'il n'était pas Champenois, au moins dut-il passer une partie de sa vie en Champagne. Dans l'une de ses œuvres galantes il dit :

Chanson, va-t-en en paradis tout droit
A Jhésu-Crist. Si li enorte et prie
Andreu me rendre mon signor d'Arsie.
S'aura mes cuers joie tote ségure:
Telc m'aurait chier, qui or de moi n'a cure. (1)

Ne s'agit-il pas ici d'un seigneur d'Arcy-sur-Cure, dont le fief était situé près d'Auxerre. — On peut le présumer à cause du jeu de mots, qui paraît terminer les trois derniers vers. Guyot peut aussi d'ailleurs s'adresser à l'un des châtelains d'Arcis-sur-Aube et d'Arcy-le-Ponsard.

Ailleurs Guillot dit encore :

A Chassenay va, chanson, sans doutance
Et di Erart que toute sa poissance
Mete en moi, qu'elle i est bien assise. (2)

Erard de Chassenay, l'un des preux les plus illustres de Champagne dans la première partie du 13e siècle, patrona plus d'un trouvère, et nous avons déjà parlé de ce libéral seigneur dans notre volume des chansonniers de Champagne aux 12e et 13e siècles (3). Guyot put donc figurer parmi les ménestrels champenois qui brillèrent à la cour de Flandres ou dans les réunions littéraires, que teneit peut-être le roi de Navarre dans son palais de Troyes ; il dut vivre de 1200 à 1250.

GUYOT, de Provins. — Notre vieille littérature a peu de noms plus connus ; et cependant la vie de ce poëte est des

---

(1) Manuscrit de Berne. — fol. 4. — 170. Mouchet, 8.

(2) Id. — fol. 40, r°.

(3) A la fin du 13e siècle la terre de Chassenay était tombée dans la maison d'Arcis-sur-Aube. En 1300 Jean d'Arcis-sur-Aube, et après lui en 1355 Erard d'Arcis furent seigneurs de Chassenay.

plus obscures. On a même nié son existence. Dans le commencement du XIII[e] siècle parurent deux satyres décorées toutes deux du nom de Bible. On les a confondues ; on a voulu qu'elles n'aient qu'un seul et même auteur. Si l'on en croit Fauchet, et après lui l'abbé Massieu, elles seroient l'œuvre de Hugues de Berzy. Celle, qu'on attribue à Guyot de Provins, et qui s'appelle la Bible Guyot, devrait ce titre, d'après l'opinion de ces deux érudits, à une altération de nom propre : de Hugues on aurait fait Huguiot, puis Guyot. Pour qu'il en fut ainsi, il faudrait que Hugues de Berzy eût été moine une grande partie de sa vie, et notamment au commencement du XIII[e] siècle Or, ce brave gentilhomme et son fils prirent part à la croisade, qui amena la conquête de Constantinople par les Francs (1). — L'auteur de la Bible Guyot ne parait pas avoir porté l'épée. Au surplus son existence est constatée par celle de cinq ou six chansons, qui portent son nom, et sur lesquelles le seigneur de Berzy n'a aucune prétention, quoiqu'il en ait aussi composé de fort jolies. Donc à chacun d'eux sa bible, et ses couplets, à chacun son souvenir. — Guyot, comme son nom l'indique, dut naître à Provins (2). Ainsi que Bertrand de Bar-sur-Aube, il eut pour protecteurs les seigneurs de Vienne. Il adresse une de ses chansons à l'un d'eux, Guillaume VII[e] du nom, comte de Mâcon, mort vers 1223. Mais, contre l'usage dn temps, il lui déclare qu'il ne lui demande pas le prix de ses couplets. Il les a faits pour plaire à sa Dame. Si leur auteur est le même que celui de la bible Guyot, on peut trouver dans cette longue satyre quelques renseignements sur sa vie. Dans sa jeunesse il aurait voyagé, visité le midi de la France, les bords du Rhin et la cour impériale. Les souvenirs du poète sont brûlants de tous les feux du bel âge. Mais lorsqu'il écrivait, la mort avait déjà moissonné pres-

---

(1) Massieu, Hist. de la poésie franç. : 1739, in-12, p. 125. — Fauchet, chap. LXX et XVI. — Pasquier, Recherches sur la France, liv. VII, ch. 3. — Conquête de Constantinople, par Villehardouin, Ed. de la société de l'hist. de France, Paulin Paris, 1838, § XXIX. — V. Villehardouin, édition Ducange, p. 324, 944.

(2) Grosley le nomme Huon de Provins. Mémoire sur les Troyens célèbres, liv. I, page 324. — Nous ne savons d'où vient cette différence de nom.

que tous les preux, qu'il avait vus pleins de vie et couverts de gloire. Il pleure surtout les chevaliers de Champagne, ses valeureux compatriotes.

Après avoir salué les jours passés, l'auteur se laisse entraîner à la misanthropie, si commune à l'âge mûr. Il a tout vu, tout éprouvé : sans doute il fut malheureux ; mais il se venge sans pitié. Personne n'obtient grâce devant lui, pas même les maisons religieuses, qui l'accueillirent dans leur sein. Il avoue son faible pour les Templiers : il aime leur bravoure, leur esprit d'entreprise ; mais il blâme leur orgueil et leur cupidité. Ce détail fixe la date du poème au début du treizième siècle. Cette satyre a été publiée dans le recueil de Barbazan, réédité par Méon en 1808, t. II, 307. Guyot prétend avoir passé douze ans dans l'abbaye de Citeaux : nous avons peine à le croire. Un moine eut-il mal parlé de la maison où il vivait ? Le trouvère n'a-t-il pas voulu donner à ses accusations plus de gravité en ayant l'air de critiquer des vices, des abus, dont il aurait été témoin ? Ce qui tend à le faire supposer, c'est que Charles de Visch, dans sa bibliothèque des écrivains, qui ont illustré l'ordre de Citeaux, ne fait nulle mention de Guyot de Provins. Ce fut sans doute un chanteur aimable, un malin trouvère. Le reste de sa vie est problématique. On lui attribue une jolie chanson, que nous avons publiée et attribuée à Gace Brûlé (1). Mr de Caylus écrivit sur Guyot de Provins et sa satyre un long et curieux article, que renferme le tome XXI des mémoires de l'académie des inscriptions. Nous y renvoyons le lecteur (2).

HANGEST, Comtesse de. — Ce dernier mot n'est pas un titre, mais un prénom. La dame, qui le portait, appartenait à la célèbre famille de Hangest, dont plusieurs branches se fixèrent en Champagne : elles avaient même à Reims des hôtels (3). Comtesse épousa Raoul de Soissons-Nesle, seigneur de Cœuvre, ami et confrère en poésie du Roi de Navarre.

(1) Les oiselès de mon pays. Chansonnier de Champagne.

(2) Voir aussi les vol. 16, p. 111 et 2 3 ; — 18. p. 640, 808, 816, 821.

(3) Livre de la Taille, en 1328. Archives de la ville de Reims.

Elle était fille de Jean de Hangest et de Gode des Préaux, Dame d'Avenescourt. Elle a place dans ce volume parce que Thibault, dans la 5e chanson de notre recueil, semble dire que c'est elle, qui lui apprit à faire des vers. Il est vrai qu'il ne désigne la Dame, dont il parle, que par le prénom de Comtesse, et que Raoul de Soissons avait une tante aussi nommée Comtesse ; mais cette dernière figure dans un titre de 1190 comme bienfaitrice de l'abbaye de Longpont. Elle devait être âgée, quand Thibault entra dans le monde. D'un autre côté, Comtesse de Hangest, femme d'un des meilleurs amis du comte de Champagne, d'un de ses compagnons d'armes dans la croisade de 1239, put facilement plaire à Thibault, lui donner des conseils et lui inspirer des chansons. Ce qui permet de prendre au pied de la lettre la chanson 5e, c'est que, dans celle que nous plaçons sous le no 3, Thibault prie sa Dame de l'aider à faire une chansonnette. — Comtesse de Hangest, Dame de Soissons et de Cœuvre vivait encore en 1270.

HAYMES, de Reims. — Des conteurs rémois, c'est celui dont nous constatons la présence dans nos murs pendant la plus longue suite d'années. Nous le voyons domicilié dans le quartier de Saint-Pierre-le-Vieux de 1303 à 1310. Sept ans de résidence pour un ménestrel, c'est beaucoup. Cela peut faire supposer en lui quelque valeur personnelle. Nos archives lui donnent le titre de contères, ou de contères de cos, c'est-à-dire de malins contes, de bons mots, de satyriques fabliaux. (1). Le mot cos se trouve employé dans ce sens par Ph. Mouske, quand il raconte l'histoire du faux Baudouin, et par Raoul de Houdanc, dans son poème des ailes de courtoisie (2).

HÉBERT, ou Herbert (de Meaux). — Dom Jehan, moine de Hauteselve en Lorraine, avait mis en latin une série de contes d'origine orientale. Un poète nommé Hébert ou Herbert les traduisit en vers français. Son œuvre est celle, que l'on connaît sous le titre de Dolopathos. Ce nom lui vient

---

(1) Livre de la Taille de 1303 à 1310. Archives de la ville de Reims.

(2) V. notre édition du tornoiement de l'antéchrist, page 161.

de ce que les contes rimés par l'auteur sont encadrés dans l'histoire fantastique de Lucinien, fils de Dolopathos, roi de Sicile. La donnée de ce roman est à peu près celle des mille et une nuits. L'analyse en a été faite par Loiseleur de Longchamps, dans son essai sur les fables indiennes : (1) Nous ne la recommencerons pas. Hébert fit cette traduction pour Louis, fils du roi Philippe: ce qui fixe l'époque à laquelle il composait antérieurement à 1220, époque de l'avènement de Louis, cœur de lyon. — Dans un manuscrit, que Fauchet consulta, se trouvaient à la fin ces trois vers :

Hébert défine ici son livre:
A l'évesque de Meaulx le livre,
Qui Dex doint honor et vie

Dans d'autres leçons semblables à peu près à celle-ci, le nom de la ville de Meaulx aurait été écrit suivant l'ortographe du XIIIe siècle: quelques lecteurs de Melz firent Metz. et crurent qu'Hébert avait dédié son livre à l'évêque de Metz. — Au diocèse de Meaux, dans l'abbaye de Sainte-Marie de Chage, ordre de Saint Augustin, vécut dans les XII et XIIIe siécles un abbé du nom d'Herbert ; il gouverna la communauté de 1200 à 1219. C'est à cette année que se trouve la dernière mention de son existence. Est-il l'auteur du Dolopathos? — Des deux seuls manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui contiennent ce roman, l'un seul est complet. Il vient de la bibliothèque de la Sorbonne, où il portait le n° 1381. A la fin, au lieu d'une dédicace à l'évêque de Meaux, on en lit une au Roy Loeys. Le roman ne fut donc terminé qu'après 1223. Le manuscrit du fonds Cangé, n° 27, n'est pas complet. Nous ne pouvons vérifier les vers copiés par Fauchet. Ce roman fut mis en prose : les copies manuscrites en sont nombreuses: dans cet état il reçut les honneurs de l'impression dès l'origine de la typographie.

HERBERT, (de Meaux). — Ce poète, si toutefois on doit le distinguer de l'auteur du Dolopathos et de celui, qui rima le poème de Foulques de Candie, ne nous est connu que par deux chansons : l'amour et ses rigueurs, le retour du printemps et les malédictions octroyées par les amoureux aux médisants en forment le fond. Si nous classons ce chansonnier

---

(1) Paris, 1432, in-8°.

parmi les trouvères de Champagne, si nous lui donnons la ville de Meaux pour patrie, c'est que le nom de cette antique cité se trouve à la fin d'une de ces chansons. L'auteur déclare qu'il fait présent de sa chanson à Thomas de Bar, l'homme le plus gentil qu'il connaisse de Meaux jusqu'à la ville d'Aire. Cette donnée est bien légère. Mais ce qui peut la rendre plus grave, c'est l'identité probable de notre chansonnier avec les romanciers, ses homonymes, dont nous parlons en ce volume.

JEAN, (d'Auxerre). — De ce poète nous ne pouvons citer qu'une seule chanson: encore lui est-elle disputée par Gobin de Reims. Nous l'avons même attribuée à ce dernier dans notre recueil des Chansonniers de Champagne (v. p. 53). Le manuscrit de Berne (Mouchet 8) en contient une leçon, qui fait naître le débat dont s'agit : c'est dans le dernier couplet que se trouve le nom de Jean d'Auxerre. Voici ce fragment :

Jehan d'Aucuere prie
Et fait prier
Ceaulx, que bonne amour lie
De cuer entier,
Qu'ils ne recroient mie
Por malparlier.
Qu'amors, quoique nus die,
Est bons mestier.
Deus aim et tient chier
Qui a loiale amie.

Ce couplet est altéré. La version, que nous avons publiée, est préférable. Mais celle-ci nous révèle le nom d'un homme, qui, s'il ne fut pas auteur, fut au moins ménestrel : il dut vivre dans le XIIIe siècle.

JEHAN, prestre de Larchant — Parmi les saints patrons de la Brie, on révère saint Mathurin. C'est dans la commune de Larchant, que la tradition place le lieu de sa naissance. C'est aussi là, que se trouve l'église placée spécialement sous son invocation. Aussi plus d'un ecclésiastique de cette paroisse a-t-il raconté sa vie. Nous ne parlerons ici que d'une légende en vers français publiée vers 1489, à Paris, chez Jehan Trepperel. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale (n° Y 6140) est malheureusement incomplet : le titre et le début manquent. Mais à la fin se trouvent les vers suivants :

L'an mil quatre cens quatre vingts
Et neuf, que on cueillit peu de vins,
En Novembre fut la vie faicte
Selon la légende parfaicte
Par maistre Jehan le Bestre prestre
Au dit Larchant, où voulut naistre
Le très noble saint Mathurin.
Et por ce, chascun pelerin,
Vous requiers une pate-nostre
Au nom de saint Pierre l'apostre.

Dans une autre édition de la même légende imprimée à Paris, par Jacques Niverd, in-4°, goth. et illustrée de figures en bois, le cinquième vers rapporté ci-dessus est remplacé par celui-ci :

Par messir Jehan vostre prestre.

Ce qui change le nom de l'auteur. M. Brunet considère cette leçon comme la meilleure. Nos recherches ne nous ont pas donné de solution satisfaisante sur cette question de nom. Quant à la date du poème, elle est toujours de 1489 : son auteur a droit à être cité dans notre recueil.

LEDUC, Herbert. — Ce trouvère est encore de ceux auxquels nous destinions un volume : il n'aura que quelques lignes. Cependant il méritait mieux. Nous le croyons originaire de Dammartin en Brie. Son nom et sa patrie sont tout ce qu'il nous révèle sur son existence. Dans son poème de Foulques de Candie, dont nous allons donner une analyse rapide, il prodigue aux Champenois les témoignages d'affection et d'estime. On peut présumer qu'il avait des relations avec la famille de Joinville : Robert de Joinville avait épousé une dame nommée Anfelix ou Anfelise (1) : elle vivait encore en 1256. Or ce nom est précisément celui de l'héroïne du roman composé par Herbert. Nous avons déjà signalé une galanterie du même genre dans le poème de Girard de Viane, par Bertrand de Bar-sur-Aube. Probablement aussi notre poète eut des rapports avec la maison

---

(1) Joinville, édition Ducange, 1668. Généalogie de la maison de Joinville, p. 9.

de Châtillon-sur-Marne. Gaucher de Châtillon s'allia vers 1245 avec Jeanne de France, dame de Boulogne et de Dammartin : il mourut en croisade le 5 avril 1251. — Hugues de Châtillon, bouteiller de Champagne, épousa Marie d'Avesne, comtesse de Blois. Il mourut vers 1248, laissant pour héritier du comté de Blois son fils aîné, Jean Ier de Chastillon, mort en 1279. Or dans son poème Herbert fait mainte allusion au comté de Blois et à ses seigneurs. Parmi les personnages, qu'il fait mouvoir, figurent Haime de Blois, Archembaud de Blois, Baudouin de Blois, le quens de Blois (1). Il fait de ce dernier un des principaux seigneurs de la cour. — Dans un des combats livrés aux sarrazins, les chrétiens font des pertes considérables : l'auteur s'écrie :

Li mort et li navré i chéent si espois
Qu'encor est il escrit à Chartres et à Blois,
Por ce que s'en remembrent li chevaliers cortois (2).

Dans un passage antérieur les payens envoyent des espions en France pour savoir si l'on se prépare à venir les attaquer :

Envoions donc Druguemant et Yrois
Et Escotart et Henri le grejois
Oïr noveles à Chartres et à Blois (3).

Les enfants de la Champagne abondent dans ce roman : si on en croit l'auteur, les barons de notre province sont au nombre de 40 mille dans l'armée chrétienne (4). Odes de Reims, Renaut de Troyes, Thierry l'Ardenois, Nobles de Chartres, et Eudes le Champenois les commandent. Le nom de ce dernier ne peut-il pas désigner Eudes de Champagne, surnommé le Champenois, tige de la famille de Champlitte, qui joua un si grand rôle dans les croisades des XII et XIIIe siècles. L'armée est divisée en dix échelles, c'est-à-dire en dix corps d'armée; je n'ai pas besoin d'ajouter que les champenois en forment une et qu'elle n'est pas la moins brave.

---

(1) V. manuscrit 7188, fol. 210, r°. — Fol. 148. — Fol. 225. — Fol. 262.

(2) Manuscrit fonds Notre-Dame, 275 — bis. — Fol. 184, v°.

(3) Manuscrit Notre-Dame, 275, — bis. — Fol. 117.

(4) V. manuscrit 7188, fol. 194, v°.

Ces détails, qu'il nous faut abréger, démontrent le lien qui unissait Herbert à la Champagne et à sa noblesse. Son poème fut goûté lors de son apparition : on le trouve souvent cité dans des chansons d'amour (1). La bibliothèque nationale en conserve plusieurs exemplaires sous les nos 7180, 7186, et 257 bis du fonds Notre-Dame. Le premier est le seul qui donne à peu près complet le texte du poème de Foulques de Candie. — Ce roman monorime est une des nombreuses branches de l'histoire de Guillaume au Court Nez. Il s'y rattache par son début, par l'identité d'un certain nombre de personnages. Herbert commence ainsi :

Orez bons vers, qui ne sont pas frarin :
Ne les troverent Gascoing ne Angevin.
Herbers li Dux les fist à Dampmartin
Et fist escrire en un brief Baudouin.

Dans le cours du poème, ce Baudouin, qui paraît soit le scribe, soit le protecteur d'Herbert, ne se retrouve plus nommé. Ces vers nous apprennent que Leduc ou le Duc demeurait et travaillait à Dammartin. L'auteur commence ensuite l'exposition du poème.

Après la mort de Vivien dans les plaines d'Aleschans, Guillaume d'Orange fuit devant les Maures d'Espagne ; il parvint à entrer dans Orange, où Thibaut, neveu du roi de Cordoue, ne tarde pas à venir l'assiéger. Guillaume mande à son secours ses parents, ses amis. Tous accourent et avec eux son neveu Foulques ou Foucon, fils de Hue de Floriville. Tel est le fond du premier chant. — Thiébaut a conduit avec lui sa sœur Anfelise, qui dans la succession de leurs parents doit recueillir Candie, c'est-à-dire Cadix. Elle se prend d'amour pour Foulques. Dès lors elle élude les demandes en mariage, qui l'importunent, et saisit toutes les occasions, qui se présentent de trahir les musulmans. Elle fait savoir à Foulques qu'elle l'aime et qu'elle peut lui donner la seigneurie de Candie. Dès qu'elle est sûre que ses sentiments sont partagés, elle réclame sa part d'héritage, se la fait restituer et part pour son domaine. Foulques la suit et l'épouse après l'avoir fait baptiser. Tel est le second chant : c'est celui qui constitue réellement le roman, tel du moins que son titre l'indique. Dans les branches suivantes d'autres héros vont surgir et partager l'intérêt du lecteur. — Thiébaut lève le

(1) V. chansonniers de Champagne, p. 25.

siège d'Orange et marche contre Candie avec toutes ses forces, et bientôt il est sous les murs de la ville. L'auteur place ici, comme il l'a fait dans le chant précédent, une série de combats, dont l'analyse serait insignifiante. On apprend seulement que Faussette, la parente d'Anfelise, a aimé Guy, le brave et digne petit-fils d'Aymery de Narbonne. Cependant les combats épuisent les forces des chrétiens. On envoye demander secours à Guillaume d'Orange. Il supplie Louis le Débonnaire de venir avec lui délivrer Candie; le monarque finit par y consentir : ici se termine le 3e chant. — Au quatrième Louis arrive devant Candie, il délivre la ville. Thiébaut, mis en fuite, se réfugie dans la citadelle d'Arrabloi. Les français vont l'assiéger. Nouveaux combats. Louis veut se retirer : mais il promet encore un mois de séjour. — Au cinquième chant on apprend que Faussette et de Guy ont un fils élevé dès son enfance chez les musulmans et dans leur religion. On le nomme le Povre-Veu ; c'est lui, qui va devenir le principal personnage du roman. Il est venu combattre sous les ordres de Thiébaut ; après mille exploits, inutiles à raconter, il délivre son père, passe aux chrétiens se convertit, et devient la terreur des infidèles. Le roi de Perse à une fille nommée Ganite, qui depuis longtemps a donné son cœur au Povre-Veu. Sous prétexte d'amener aux païens un renfort considérable, elle est venue dans leur camp. Elle apprend la conversion de son amant. Bientôt elle se laisse enlever, reçoit le baptême et se marie à son bien aimé. Thiébaut sait que les chrétiens menacent l'Asie. Il court en Orient, forme une armée et revient assiéger Candie. — Au début du sixième chant Louis propose la paix à Thiébaut : s'il veut renoncer à Candie; on le fera roi de Babylone. Il accepte, et les deux armées marchent contre cette grande ville. Après divers faits d'armes, elles s'en emparent, la remettent à Thiébaut. Il abandonne Candie à sa sœur et se fait couronner.

Telle est la marche de ce poème, dont on pourrait facilement faire une œuvre intéressante, si l'on voulait la réduire de moitié. Les coups de lances et d'épées y tiennent une place trop grande, et l'auteur abuse de l'intérêt que ce genre de récit pourrait inspirer à ses auditeurs.

Ce roman présente un caractère spécial : il marche en s'appuyant moins sur les exploits que sur la conversion, de ses héros et surtout sur celle des princesses et des jeunes filles, qu'il met en jeu. Le baptême y est donné dans chaque chant et surtout dans les derniers avec une fréquence, qui ne peut être que l'effet d'une intention. Nous avions les romans d'épées, les romans hippiques. L'auteur n'a-t-il pas voulu créer le roman de baptême? Au XIIIe siècle la lutte des chrétiens contre l'A-

frique et l'Asie, et des français contre les albigeois avait pour but la conversion des païens et des hérétiques. En Espagne la guerre contre les Maures était une guerre religieuse, et plus d'une princesse arabe se convertit pour s'allier à des rois chrétiens. C'est précisément dans les contrées, qu'ensanglantèrent les trois luttes religieuses, dont nous venons de parler, que se passe le roman de Foulques. Aussi les allusions historiques fourmillent-elles dans cette œuvre épique.

L'auteur, en donnant au chef des arabes le nom de Thiébaut, en dissinant dans les cinq premiers chants du poème son rôle de manière à le rendre odieux et ridicule, n'est-il pas sous l'influence de la haine, qu'inspira longtemps Thibault roi de Navarre? Dans sa jeunesse allié des albigeois, et par sa mère issu d'une race espagnole, qui peut-être n'était pas pure de sang arrabe, il vit plus d'une fois ces circonstances devenir, entre les mains de ses ennemis, la source d'odieuses insinuations. A la fin du poème cependant, les outrages, dont a été accablé Thiébaut, sont réparés par les éloges les plus larges.

Notre travail sur ce poème était préparé sur deux manuscrits de la bibl. nat.; l'un portant le n° 7188 renferme le récit entier. L'autre, tiré du fonds Notre-Dame n° 275, ne contient que les cinq premiers chants environ : de plus, sa leçon est différente de celle dè manuscrit 7168. Celle-ci doit être plus moderne d'un demi-siècle. Le style en est meilleur : les vers tronqués, obscurs du manuscrit n° 8, y sont complets, éclaircis, refaits entièrement ; le style est purifié, rajeuni. Il est évident que le roman de Foulques a passé par une de ces révisions que, nos vieux romanciers prétendent avoir fait subir aux poèmes historiques, dont le texte primitif est perdu. La fin du texte, telle que la donne la manuscrit Notre-Dame, n'a plus aucun rapport avec celle, qui se trouve dans le manuscrit 7188. Probablement un nouvel auteur a changé le dénoûment du drame, ou du moins en a reconstruit le fond, les détails et les vers. Ce qui peut le faire supposer, c'est d'abord que le nom d'Herbert le Duc, qui se trouve plusieurs fois dans les 5 premiers chants ne reparaît pas dans le 6e; ensuite, c'est que l'auteur donne à la fin de son récit une origine spéciale. Il prétend la tirer d'un manuscrit conservé par les moines de Cluny. Telles sont les principales observations que nous avons faites sur un poème des plus riches en détails de mœurs. Il mériterait d'être publié au moins en partie. Nous laissons à un plus heureux l'honneur de faire connaître l'œuvre d'un de nos poètes du 13e siècle.

LEBÉ. — La famille Lébé florissait à Troyes dès le 14e siècle. Elle a d'autres titres à la mémoire des hommes que la pièce de vers, qui lui vaut une mention dans notre volume. Elle fonda près de Troyes des moulins à papier, qui sont encore debout, et de sa fabrique sortirent les papiers, qui servirent aux Etienne, à Vascosan et aux plus célèbres imprimeurs du XVIe siècle. Le chef de cette maison était dès le XVe siècle papetier juré de l'université de Paris. Il était noble en vertu du vieil axiome qu'en Champagne le ventre annoblit (1). Pierre Lebé, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Bailliage de Troyes, en date du 25 février 1492, est probablement l'auteur du récit rimé, qui nous montre un poète dans cette famille en 1486. — Charles VIII fit un voyage en Champagne, et vint à Troyes. La réception qu'il reçut, fut affectueuse et brillante. Par tout sur sa route il rencontra des théâtres chargés d'emblèmes et d'allégories en vers. Un des membres de la maison Lebé raconta cette entrée et tous ses détails dans un petit poème de six cents vers. Godefroy, dans son cérémonial français, T. I, p. 675, le publie, mais après l'avoir remis en prose. Camusat, le docte successeur de Pierre Pithou, lui avait prêté le manuscrit de Lebé. Ce même texte tomba plus tard entre les mains de Grosley, qui le copia et parvint à le completter. Cette chronique fut publiée en 1811 par M. Patris-Dubreuil, quand il édita les mémoires de Grosley sur les Troyens célèbres (2); aussi ne l'imprimerons-nous pas de nouveau. Le poète n'a garde d'oublier les papetiers. Et certes la famille Lebé méritait bien sa place dans le cortége des notables. Troyes lui dût des échevins et des maires. (3) Mais les vrais titres de la famille Lebé, au souvenir de la posterité, sont d'avoir créé des industriels habiles, marchant avec courage et bonheur dans la voie du progrès, des graveurs ingénieux, des imprimeurs distingués, des magistrats érudits. Leur histoire nous menerait trop loin, Grosley l'a faite.

LEFEVRE, Jacques. — L'auteur d'un mystère, en général, se donnait un rôle dans son œuvre. Nous ne renverserons pas la proposition en disant : le chef d'une troupe d'acteurs était nécessairement auteur dramatique et versificateur. Cela peut être cepen-

---

(1) Grosley, recherches sur la noblesse utérine, Paris 1752. — Ephémérides. 1re partie. chap. 1er.

(2) 1811. — 1re partie, chap. VIII, p. 125.

(3) Grosley, Ephémérides. 3e partie, chap. VI.

dant : c'est pour cela que nous citons ici Jacques Lefevre et ses compagnons, qui en 1394 donnèrent au duc D'Orléans une représentation dans la ville de la Ferté-Milon (1).

LEGOUAIS, Chrestien. — Nous avons déjà signalé l'existence de cet auteur dans nos recherches sur Philippe de Vitry (2). Un manuscrit de la bibliothèque de Berne le signale comme auteur des métamorphoses d'Ovide, moralisées et mises en vers français. La tradition et tous ceux, qui jusqu'à ce jour ont parlé de cette œuvre, en ont fait honneur au champenois Philippe de Vitry, et nous avons fait de même. Nous n'avons aucun motif pour revenir sur notre opinion. Si nous nommons ici Legouais, c'est pour rappeler encore une fois son nom aux recherches de ceux, qui creusent les origines de notre histoire littéraire. Il vivait dans le 14e siècle et paraît être né dans la commuue de Ste Maure, près Troyes.

MACÉ (de la Charité). — Ce poète, originaire des environs d'Auxerre, semble avoir passé sa vie dans le diocèse de Bourges. Il y obtint la cure de Cinquoins ou Saincoins. A la demande d'Etienne, abbé de Fontmorigny, son protecteur, il entreprit une traduction de la bibl. en vers français ; il ne put l'achever. Mais son œuvre n'en compte pas moins près de 40,000 rimes. Le manuscrit, que possède la bibl. nationale, fut écrit par un scribe nommé Thomas Tranchères, en 1343. D'un autre côté, comme Etienne fut abbé de Fontmorigny de 1283 à 1312, on peut fixer au commencement du 14e siècle l'époque à laquelle florissait Macé (3).

MACÉ, de Troyes. — Dans les XIIIe et XIVe siècles, on multiplia les traductions d'un ouvrage en vers latins connu sous le nom des dystiques de Caton. On présume que les sentences morales, qui le constituent, furent rédigées postérieurement à la chute de l'empire romain et dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Caton n'est qu'un pseudonyme : On le savait dès le XIIIe siècle, et Macé de Troyes, qui traduisit ces sentences, commence par dire qu'il ignore

---

(1) Archives de Joursanvault. T. I, p. 167.

(2) Œuvres de Philippe de Vitry. Reims 1850. Préface, p. 21 et suivantes ; p. 166 des notes.

(3) Mémoires sur l'histoire d'Auxerre, Lebœuf, T. II. — P. Paris, manuscrit français, T. III, p. 360.

quel en est l'auteur : il laisse entendre qu'elles pourraient bien être extraites des œuvres de Tulle, c'est-à-dire probablement des traités philosophiques de Marcus-Tullius Cicéron. Ces principes de conduite forment un traité, qui fut en honneur jusque dans le XVIe siècle. On en fit de nombreuses traductions; plusieurs d'entre elles ont eu les honneurs de l'impression. Celle, que l'on doit à Macé de Troyes, paraît inédite. La Bibliothèque nationale en conserve deux leçons, l'une dans le manuscrit 7011, l'autre dans le manuscrit 7209, fol. 17 r°. C'est dans cette dernière que se trouve le nom de l'auteur, fol. 25 v°. Du reste, il ne nous apprend rien sur sa biographie. A l'inspection du texte, qui contient son œuvre, on doit penser qu'il écrivait dans le XIIIe siècle.

MAGLOIRE, l'anonyme de Saint. — Un bénédictin de cette célèbre abbaye, sise à Paris, écrivit dans le XIIIe siècle une chronique, où il se plait à raconter en vers de huit syllabes quelques-uns des événements du XIIIe siècle. Son récit marche de 1214 à 1296. Ce petit poème, tiré d'un cartulaire de St-Magloire, a été publié par Barbazan (1). Nous renvoyons le lecteur au curieux volume, qui le contient. Si nous avons placé ce poète chroniqueur parmi les auteurs champenois, c'est qu'à la lecture de son œuvre on pense naturellement à lui donner la Champagne pour patrie. Sa chronique est une suite de souvenirs, qui lui sont personnels. Ils sont loin de résumer les évènements passés de son temps. Ce qu'il raconte, c'est ce qu'il a ouï dire sans doute par les siens, ce qu'il a vu lui-même. Ainsi, en 1224, il parle de la monnaie, que Thibault IV, comte de Champagne, fait faire à Provins; en 1230, de l'incendie de Dammartin et la guerre faite en Champagne par les barons au Roi de Navarre : il cite à cet égard des anecdotes, que nous avons rapportées dans notre édition des poésies de Thibault. Or pendant cette guerre, ce prince fut contraint de se réfugier en Brie et notamment à Provins. En 1276, notre chroniqueur raconte les massacres, qui ensanglantèrent les rues de Provins, en 1276, la belle récolte des vins et les lourds impôts mis en Champagne. Il nous apprend que cette même année, au mois de décembre, il vit une inondation envahir la ville de Meaux, emporter

---

(1) Fabliaux et contes : Edition de Meon : 1808 T. 2. p. 221.

moulins et maisons. N'est-il pas probable que le littérateur de Saint-Magloire était de Brie? Du reste, son histoire n'a rien d'épique : l'auteur n'est poète que par la forme et par la rime.

MEAUX, le legendaire anonyme de. — A la fin du xve siècle, Denys Messier, imprimeur à Paris, publia la vie et légende de Saint-Fiacre en Brie. L'auteur de cette pieuse histoire racontée en vers français, doit nécessairement appartenir au diocèse de Meaux. Probablement il desservait une chapelle élevée en l'honneur de ce saint et royal hermite. Il decrit sa chasse comme un homme qui la connaît; il raconte des miracles opérés par les mérites du saint et les efforts inutiles du roi d'Angleterre pour enlever à la ville de Meaux le corps protecteur du pays. — Rien n'est plus rare que ce livret. La Bibl. nat. en possède un exemplaire conservé dans un volume catalogué sous le n° 6180, Y. Il porte à l'extérieur le n° 1983. — La vie de saint Fiacre inspira plus d'un poète. Elle fait le sujet d'un mystère publié par M. A. Jubinal. T. I, p. 304 de ses mystères inédits du xve siècle. Paris, 1837. — Le manuscrit 8190 de la Bibliothèque nationale contient aussi la vie du glorieux ami de Dieu monsieur saint Fiacre (1). — Ce saint était populaire non seulement en Brie et en Champagne, mais encore à Paris et dans toute l'île de France.

MICHAULT. — Cet auteur n'est connu que par le titre d'un ouvrage en vers intitulé : Le Débat de vraye Charité à l'encontre d'Orgueil, qui sont deux choses fort contraires, et le testament dudict Orgueil, composé par Me Michault, demourant à Troyes en Champagne. Ce livre de moralités est imprimé sans lieu ni date, en caractères gothiques et forme un petit in-8°. A quelle époque vivait son auteur? Nous l'ignorons. Le titre de son œuvre semble dénoncer la fin du xve siècle ou le début du xvie. Me Brunet pense que le volume fut imprimé vers 1530..

---

(1) Les bibliophiles recherchent encore et trouvent rarement un volume intitulé : S'ensuyt la vie de Monsieur St Fiacre, fils du roy d'Escosse par personnages, contenant comment il vint en France et comment il demoura en Brie avec plusieurs beaux miracles à 15 personnages. — Paris. Jehan-Saint-Denis, in-4°. Gothique.

NEUILLY ou de NEBILLY, Gauthier de : — La croisade de 1199 fut prêchée par Foulque, l'éloquent curé de Neuilly-sur-Marne. Aussi parmi les croisés de cette époque trouve-t-on plusieurs chevaliers, qui portent le nom de cette commune. Plusieurs d'entre eux se conduisirent avec bravoure, et l'histoire dut enregistrer leurs exploits. — L'un d'eux, Villain de Neuilly, se rendit d'abord en Pouille, puis en Orient, et fut tué sous les murs d'Antioche. — Guillaume de Neuilly tomba entre les mains des infidèles aussi sous les murs d'Antioche. — Jean de Neuilly prit part à la conquête de la Morée avec les gentilhommes de Champagne. Lors du partage de cette province, il fut créé pair et maréchal héréditaire de Morée, et baron de Passava : il vivait encore en 1267. Les historiens grecs le nomme Ιωαννης de Νεβελη. Ce nom se rapproche singulièrement de celui donné à notre chansonnier par le manuscrit de Berne : nos chroniqueurs ne l'ont pas oublié.— Gauthier de Neuilly prit part au siége de Constantinople et fit prisonnier Constantin Lascaris : compagnon de Guillaume de Champagne, sieur de Champlitte, en maintes occasions il prouva sa valeur. Il fut tué en 1206, à la fatale bataille d'Andrinople. — Les couplets, qui portent son nom, sont adressés à Gauthier son ami, son frère d'armes. De 1199 à 1206, nous voyons briller dans les croisades Gauthier de Brienne, prétendant au trône de Sicile du chef de la femme qu'il venait d'épouser, Gautiers de Fulines, Gauthier de Montbéliart, Gauthiers de Vignory, tous champenois. — Cette chanson prouve que Gauthier de Neuilly maniait aussi bien l'épée que la lance, et qu'il ne fut pas plus heureux en amour qu'à la guerre. (1)

NEVELET, Jehan le. — Les romanciers des 12 et 13es siècles ne se bornèrent pas à chanter les légendes de la Table ronde et les hauts faits des preux Carlovingiens. Ils firent à l'histoire du vieux monde de notables emprunts. La vie d'Alexandre le Grand si pleine d'aventures héroïques, ses voyages en Orient, ses conquêtes sans bornes se prêtèrent merveilleusement aux récits chevaleresques et féeriques, qui devaient alors faire le fond d'un poème. Déjà Gauthier ou Walter, chanoine de

---

(1) Histoire de la conqueste de Constantinople, par Villehardouin. Paulin Paris, 1838, paragraphe 7, 27, 73, 144, 100. — 5, 22.

Notre-Dame de Reims, avait composé, mais en vers latins, son poème de l'Alexandréide. C'était un livre classique de nature à perpétuer les traditions sérieuses de l'histoire. Les trouvères, au contraire, abusèrent de ce récit, déjà si plein d'intérêt, pour en faire un roman presque imaginaire et sans fin. A la fin du XII.e siècle il se composait de diverses branches, dont les rameaux s'égaraient au loin.

La première contient environ 8,000 vers : elle paraît avoir pour auteur Alexandre de Bernay et Lambert li Cort, clerc de Châteaudun. Elle finit au siége de Tyr. D'autres chants ont pour auteur Pierre de Saint-Cloud, Brisebarre, Gauthier de Cambray.— Parmi ces branches, il en est une connue sous le titre de la vengeance d'Alexandre. Elle a pour auteur Jean Nevelet, ou de Nevelet. M. de la Serna remarqua dans ce poème quelques mots admis par les dialectes usités en Belgique. Il s'imagina que notre auteur devait être Flamand, si ce n'est Wallon (1). Nous protestons contre cette usurpation. La famille Nevelet existait en Champagne de temps immémorial : et elle n'a pris fin que dans l'avant dernier siècle. Jehan de Nevelet dédie son poème au comte Henri de Champagne ; il espère en recevoir bonne récompense. Il était donc le vassal de ce haut feudataire, ou pour le moins attaché à sa maison comme trouvère. A la fin du du XII.e siècle, la Champagne eut trois comtes du nom de Henri. Henri I.er, dit le Riche ou le Large, mourut en 1175. Son fils aîné Henri II, alors mineur, lui succéda, se rendit vers 1191 en Terre Sainte, et mourut en 1192. — Henri III, deuxième fils de Thibault le Chansonnier, succéda à son frère tant en Champagne qu'en Navarre en 1271, et mourut en 1274. On pense que c'est à l'un des deux premiers que s'attacha Jean de Nevelet. Lors de la croisade de 1199, un Guy de Nevelet partit avec les barons de Champagne et reçut sa part de la conquête de la Morée. On lui donna la baronie de Ghéraki et plusieurs domaines près Lacédémone. — Jean de Nevelet était possesseur de ce fief en 1254 : à cette époque il fortifiait, son château, dont les ruines subsistent encore. En 1268 on le voit commander les troupes du prince de la Morée (2).— Ce Jehan de Nevelet serait-il l'auteur de

(1) Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne, p. 117.

(2) Buchon, conquête de Constantinople et établissement des Français en Morée. Paris 1825, p. 52, 101, 223, 420, 450, 451.

notre poème? Pasquier paraît appuyer cette opinion en plaçant l'existence de ce littérateur entre le règne de Philippe Auguste et celui de Philippe le Bel (1).—Cependant ce baron de Ghéraki dut naître ou pour le moins arriver très jeune en Grèce, et par suite ne dut-il pas être étranger à la littérature française? Les branches du roman d'Alexandre paraissant à peu près contemporaines : il faudrait donc admettre que Jean de Nivelet travaillait dans la seconde moitié du 12e siècle, puisque c'est à cette époque que florissaient ses collaborateurs. Aussi Fauchet pense-t-il qu'il vivait vers 1192 (2). C'est lui, d'ailleurs, qui a le premier signalé la présence à Troyes de la famille de Nevelet. Pierre de Nevelet était maire de Troyes en 1572, Vincent de Nevelet vivait en 1584. — Jean Nevelet, sr de Dosche, était beau-frère du célèbre Pithou. Son fils Pierre Nevelet fut contraint de chercher azile en Suisse à cause de ses opinions religieuses. Il était protestant. Helleniste estimé et poète latin distingué, il fut l'ami de F. Hotman et de Casaubon, et mourut en 1610. — Son fils Isaac donna une édition d'Ésope. Le dernier de cette famille, Pierre Nevelet, sr de Dosche, mourut à Troyes dans le 17e siècle. Une autre branche de cette famille fournit deux conseillers au Parlement de Paris (3).

Il faut reconnaître que le nom de l'auteur varie suivant les scribes, qui en font tantôt Jean le Nevelet, tantôt Jean le Nivelois. — Mais l'orthographe du nom nous semble fixé par les publications de M. Buchon (4).

Nous ne pouvons entreprendre ici l'analyse du roman d'Alexandre, et nous renvoyons le lecteur aux deux mémoires, que lui consacra Ginguené (5) et aux nombreux articles, que lui donne M. Paulin Paris dans ses notices sur les manuscrits français de la bibliothèque nationale (6). Il est conservé dans les manu-

(1) Recherches sur la France, in-fol. Paris, 1665, p. 599.

(2) Edition de 1610, p. 354.

(3) Grosley. Troyens célèbres. T. 2, p. 231, 246.

(4) En 1258, l'archevêché de Reims acquit le bois de Nevelet : Table de Coquault, p. 322.

(5) France littéraire, t. XV, p. 129 et 161.

(6) T. 3, p. 87, 97, 102, 200. — T. 6, p. 166, 167, 168, 202, 205, 209, 212, 216.

scrits classés sous les nos 7190 (5), 7190 (5-5), 6985, 6987, 7190 (4), et fut mis en prose vers 1446. La bibl. nat. possède une copie de cette version dans le manuscrit 7142 (1).

Jehan le Nevelet déclare qu'il écrit en style nouveau, et que les autres branches du roman d'Alexandre sont déjà anciennes. Son poème par son sujet dut arriver le dernier. C'est aux auteurs de ce roman qu'on attribue l'invention du vers alexandrin. Voici ce que dit à cet égard Geofroy Thory (2) : — Qui se voudrait en ce (il s'agit de la grammaire et de ses règles) se bien fonder, à mon advis pourrait user des œuvres de Pierre de St Clost et des œuvres de Jean li Nivelois, qui ont descript la vie d'Alexandre le Grant en longue ligne, que l'autheur, qui a composé en prose le Jeu des échecs, dist estre de 12 syllabes et appellé rithme alexandrin, pour ce que, comme dict est, la vie d'Alexandre en est descripte. Iceulx deux susdits autheurs ont en leur stile une grande majesté de langage ancien. Et croy que s'ils eussent eu le temps en fleurs de bonnes lectres, comme il est aujourd'hui, qu'ils eussent excedé tous autheurs grecs et latins. Ils ont, dis-je, en leurs compositions don accomply de toute grace en fleurs de rhétorique et poésie ancienne. Jaçoit que Jehan le Maire ne face aucune mention d'iceulx, toutefois si a il pris et emprunté de eulx la plus grande part de son bon langage comme on pourröit bien veoir en la lecture, qu'on feroit attentivement ès œuvres des ungs et des autres. » — Cet éloge nous montre l'estime, dont jouissait encore trois siècles après leur mort les auteurs d'un poème épique de nos jours oublié et peut-être digne d'un meilleur sort.

NICOLAS, de Reims. — Guy, comte de Flandres, avait prié le célèbre Adenez de rajeunir le style du roman d'Ogier le Danois. Le poète flamand obéit : il lui fallut d'abord trouver le texte primitif de ce roman. Après bien des recherches, il le rencontra dans l'abbaye de Saint-Denis. Il en dut la communication à Dant Nicolas de Reims. Ce moine

(1) Paulin Paris, t. 5, p. 407. — On peut consulter aussi Duverdier, t. 2, p. 480 et 507. — T. 3, p. 447.

(2) Champfleury, fol. 3, vo, 1er livre. — Édition de Paris, 1529.

lettré, sut peut-être aussi manier la rime (1). S'il n'était versificateur, au moins aimait-il les trouvères. Donnons un souvenir à l'homme, qui fut bienveillant pour eux et leur rendit service.

PIERRE LE VIF, l'anonyme de St — Nous désignons sous ce nom l'auteur d'une traduction du psaume *Eructavit*, qu'on chantait au mariage de nos rois, celui qui renferme le fameux vers : *Concupiscet Rex decorem tuum*. Les manuscrits de la Bibl. nat. en contiennent deux leçons. Celle, qui se trouve dans le m. 7262-3-3, fonds Colbert, est très courte et très incomplète. La table moderne de ce volume signale comme auteur de cette paraphrase Guillaume le Normand ; il composa de fait le Bestiaire, qui précède immédiatement dans le volume la pièce, dont il s'agit. Mais dans ce poème il se nomme plusieurs fois : il y désigne sa patrie avec un soin minutieux. La paraphrase n'a rien de commun avec cette composition. L'auteur ne place son nom nulle part, et rien ne justifie celui, que lui donne la table. Au début le poète, quel qu'il soit, annonce qu'il travaille pour sa Dame de Champagne. C'est le seul renseignement de nom et de date que cette leçon contienne. — Celle du m. 2788, fonds La Vallière, est bien plus importante : elle contient 2180 vers, environ, et de nombreux passages omis dans l'autre version. La table de ce volume indique simplement le titre des pièces, qu'il conserve ; mais une main moderne a cru devoir ajouter quelques noms à ces désignations anonymes. Elle attribue à Gauthier de Coinsy la paraphrase, qui nous occupe : cependant son nom ne s'y trouve nulle part. D'un autre côté, vers la fin de son poème, l'auteur dit nettement que la Dame de Champagne, pour laquelle il travaille est la sœur du roi de France. Alix, fille de Louis VII, sœur de Philippe Auguste, épouse en 1174 Thibault II, comte de Champagne. Elle fut aïeule de Thibault le chansonnier et vivait encore en 1183. — D'un autre côté, vers 1258, Thibault V, comte de Champagne, et IIe du nom, comme roi de Navarre, s'alliait à Ysabel de France, fille de saint Louis et sœur de Philippe le Hardi : elle mourut vers 1271. — Il est certain que pour un champenois la reine de Navarre

---

(1) Un courtois moine, que Dieu puisse honorer,
Dant Nicolas de Reims l'oy nommer,
Li fist l'istoire de chief en chief monstrer.
Man. de la bibl. nat. Fonds La Vallière, n° 2734. Roman des enfances. Ogier.

était toujours la comtesse de Champagne. Cependant l'auteur aurait-il refusé le titre de Reine à la dame, qui le protégeait, si réellement elle y avait droit. Nous sommes donc portés à croire que la paraphrase en question fut offerte à la comtesse Alix et que, par suite, l'auteur appartiendrait au XIIe siècle. — Le manuscrit 2738 nous fournit un motif de plus pour supposer que ce trouvère naquit en Champagne. Dans ses paraphrases il s'écarte singulièrement du texte. Entre autres additions il y joint le récit de la mort de Jésus-Christ et le départ des apôtres pour aller prêcher l'évangile. A l'en croire, les premiers envoyés du seigneur saint Potentien et saint Savinien, arrivèrent à Sens avant que de glorieuses conversions aient marqué sur d'autres points du globe les succès du christianisme : il raconte la fondation de St Pierre le Vif à Sens ; il en fait la plus ancienne église du monde. N'est-il pas probable que l'auteur est chanoine de cette antique collégiale, ou bien au moins un sénonais fidèle aux souvenirs, aux traditions de son pays. Nous regrettons de ne pouvoir publier cette pièce intéressante, à laquelle le manuscrit 2738, fonds La Vallière, donne le titre de Prophétie *Eructavit*.

PIQUELIN, Jehan. — Faut-il compter parmi les poètes champenois Jehan Piquelin, auteur de la légende de madame Sainte Reine, vierge et martyre, imprimée à Troyes, chez Jehan Lecoq ? Cette publication, faite en caractères gothiques, ne porte pas de date. L'œuvre contient 62 strophes en vers et une oraison également rimée. C'est à la fin, dans un acrostiche, que l'auteur donne son nom au lecteur.

PLEURRE, Jehan de — Ce poète vivait à la fin du XIVe siècle. C'est à Grosley que nous devons les renseignements, que nous possédons sur sa vie (1). Il cite un compte des deniers de la ville de Troyes, rendu en 1445 par un Jehan de Pleurre; mais ce fonctionnaire devait être le père de celui, auquel nous donnons quelques lignes. En effet, le recueil de poésies, qu'il composa, contient des passages de Guillaume Coquillart, contemporain de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Ce volume était illustré de vignettes coloriées, des

---

(1) Grosley, — mémoire sur les Troyens célèbres : Patris Dubreuil, 1811. — T. 2, p. 319. Ephemerides, 1re partie, ch. v. p. 108, t. 1, édition de 1811.

armes et du chiffre de celui, qui l'avait formé. Noble et méchand, Jehan de Pleurre savoit concilier les affaires, l'étude et les muses. Son manuscrit présente des opérations d'arithmétique commerciale et relatives aux changes des monnaies, des extraits du roman de la Rose des fragments de Coquillart, de la farce de Pathelin, des préceptes de morale, des passages de divers poètes et philosophes latins. On y trouve encore cinq pages de proverbes, rangés par ordre alphabétique. C'est à la tête du volume, que sont placées les poésies, que Grosley croit les œuvres de Jean de Pleurre. Ce sont des satyres, des vers sentencieux ou légèr,. Il en est, dont la gaillardise a fait peur même à l'auteur des éphémérides. D'après lui, nous citerons cette épigramme :

Qui voudroit le païs conquerre
Du Roï de France et d'Angleterre,
Dix-huit personnes faudroit querre,
Deux Bretons pleins de sapience,
Deux Bouiguignons de conscience,
Et sans ordure deux Flamans,
Sans flatterie deux Normans,
Sans orgueil deux François,
Sans trahison deux Anglois,
Puis deux hardis Lombards,
Sans braverie deux Picards,
Et pour mettre la chose à fin
Deux prudhommes Limousin.

L'auteur, né à Troyes, ne dit rien des gens de Champagne. Sa famille était ancienne. L'abbaye d'Andrecies près Sézanne, fondée en 1131, comptait parmi ses bienfaiteurs Manassès de Pleurre.

PORCIN, Robert. — Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, il fut curé de Saint Bry, fit bâtir une chapelle à Saint-Renobert où il fut inhumé en 1537. Si Pierre Grognet ne l'eut nommé, sans doute il serait de nos jours oublié. Lebœuf suppose qu'il était poète dramatique, et qu'il composa le mystère de Saint Germain représenté à Auxerre (1). Il dut écrire sous Louis XII.

(1) Mercure de France, Juin 1739, p. 1100. — Mémoires sur la ville d'Auxerre. Lebœuf, t. II.

PREMIERFAICT, Laurent de. — Cet illustre littérateur naquit au village, dont il portait le nom, dans la deuxième moitié du XIVe siècle. Sa famille habitait Troyes : Son père Jehan de Premierfaict figure parmi les notables de cette ville dans un titre du 31 Juillet 1366, relatif aux ôtages envoyés en Angleterre pour garantir la rançon du roi Jean (1). Quant à Laurent, il prend le titre de clerc du diocèse de Troyes. Il fut sans doute attaché à la maison des ducs de Bourbon et de Berry. On pense qu'il fut secrétaire du second. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il travailla par ses ordres et avec la protection de ces deux princes éclairés. Les lettres françaises lui ont de notables obligations. C'est lui, qui traduisit le premier dans notre langue plusieurs chefs-d'œuvre de littératures étrangères, dont la lecture était interdite au vulgaire. On lui doit une version en français des œuvres de Sénèque, des traités de Cicéron, *de Senectute*, *de Amicitiâ*, des œuvres d'Aristote. C'est au duc de Bourbon, qu'il dédia les traités de la vieillesse et de l'amitié. Grosley en a vu une copie dans la bibliothèque du Prince d'Orange, que Laurent avait offerte à Charles VI.

Ce fut pour satisfaire les désirs du duc de Berry, qu'il fit passer de l'italien dans notre langue une partie des œuvres de Bocace. Il lui dédia sa version du célèbre traité : *De casu nobilium virorum et feminarum*. Mais cette traduction est loin d'être littérale : Laurent a dénaturé le texte primitif par des réflexions et même des additions. Plus tard, le duc de Berry fut curieux de voir *le décameron* mis en français. Laurent ne savait pas l'italien : il s'adressa à un Cordelier nommé Antoine d'Arezzo, qui parlait cette langue. Celui-ci consentit à traduire, mais en latin, le texte de Boccace. Laurent mit en suite en français des contes, qu'il se reprochait de livrer au public. Ce double travail dura trois ans, et fut terminé le 15 Juin 1414. Les traductions de Laurent furent maintes fois imprimées, et on en conserve les manuscrits. M. Paulin Paris les a décrits dans ses tomes I et II de ses recherches sur les manuscrits français de la Bibliothèque formée par nos Rois.

Laurent était poète, c'est du moins ce que rapporte Grosley

(1) Grosley. Mémoire sur les Troyens célèbres. T. II, p. 323. — Laurent avait un frère nommé Nicolas, bienfaiteur en 1410 de l'église de la Madelaine à Troyes.

d'après son épitaphe, qui se trouvait à Paris dans le cimetière des Innocents. De ces poésies françaises nous ne connaissons qu'un chant en l'honneur de Bocacc, publié par M. Paulin Paris (1). Laurent de Premierfaict mourut en 1418.

PROVIN, le chroniqueur anonyme de. — Nous indiquerons sous ce nom l'auteur d'une chronique en vers français, dont Du Sommerard cite un passage (2). L'auteur y raconte un incendie, qui le 27 avril 1377 dévasta le couvent et l'église de Saint-Jacques de Provins. Ce fragment venait du cartulaire de l'abbaye. Nous n'avons pu savoir ni le nom de l'auteur, ni l'importance que son œuvre pouvait avoir.

RAULIN, de Reims. — Ce nom est un de ceux, que les archives rémoises reproduisent souvent. Il existe encore dans notre cité des familles, auxquelles il appartient. En 1303 il était porté par un conteur, qui demeurait dans le quartier de l'abbaye de Saint-Denis, aujourd'hui le grand séminaire (3). C'est tout ce que nous savons de son histoire.

ROBERT, de Blois. — Quoique le nom de ce poète semble indiquer une origine étrangère à notre province, il aura place dans notre liste. Il la doit à la notice, que lui consacre Amaury Duval (t. 19 de l'histoire littéraire de la France, p. 833.) Il le présente comme l'un des protégés de Thibault le célèbre chansonnier, comme auteur de plusieurs chansons faites en collaboration avec lui. Amaury Duval lui destinait un plus long article, où sans doute il aurait établi ce qu'il avançait. Ce qu'il y a de certain, c'est que le comté de Blois pendant les 12 et 13e siècles ayant appartenu tour-à-tour aux maisons de Champagne et de Châtillon, Robert dut être en rapport avec les princes et les trouvères de notre province. Il composa divers poèmes, tels que le Châtiment des Dames, Lyriope, Beaudars et Flore-Florie. C'est dans la première moitié du 13e siècle, qu'on peut asseoir l'époque de son existence.

REGNIER, Jean. — Ce poète chroniqueur naquit à Auxerre

---

(1) Manuscrit français, t. I, p. 246.

(2) Vues de Provins, p. 37.

(3) Livre de La Taille en 1303. — Archives de la ville de Reims.

d'une famille honorable, qui remplit pendant les XIVe et XVe siècles d'importantes fonctions dans la Champagne Sénonaise. Il possédait la seigneurie de Garchy. Sa jeunesse se passa en voyages, qu'il fit en Europe et en Orient. Plus tard il se mit au service de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et obtint la place de bailli d'Auxerre. En plusieurs occasions il s'acquitta de diverses missions diplomatiques, notamment en 1431. Mais cette fois il fut fait prisonnier par un parti français et conduit à Beauvais. Il passa dans les fers environ deux années. Et c'est pour charmer les ennuis de la captivité qu'il composa le poème publié depuis sous le titre de : Les fortunes et adversités de feu noble homme Jehan Regnier escuier, en son vivant Sr de Garchy et bailly d'Auxerre.—On lui doit aussi des ballades, des virelais, des chansons, des triolets, des prières et des complaintes. Il était bon musicien : aussi lors de son arrestation essaya-t-il d'abord de se faire passer pour un ménétrier. Mais les papiers, saisis sur sa personne, firent connaître son nom et son but. Il mourut vers 1463 (1).

ROCHES, le Moine des. — L'abbaye des Roches, ordre de Citeaux, dans le diocèse d'Auxerre, fut fondée en 1134. Les auteurs du *Gallia christiana* purent consulter une chronique en vers français relative à son histoire. Ils citent un passage qui concerne son origine. Sans doute elle compta parmi ses membres l'auteur de ce poème historique ; nous n'avons pu savoir son nom, ni la date à laquelle s'arrête son œuvre. Les vers, que nous en connaissons paraissent, le faire remonter à une époque un peu antérieure au règne de François Ier. (2)

ROLOT, Claude. — Ce nom est celui d'un chanoine de la collégiale de Chaumont-en-Bassigny. Il vécut sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. M. Emile Jolibois, dans ses recherches si curieuses sur la diablerie de Chaumont (Chaumont 1838, p. 52) le signale comme l'auteur probable de quelques-uns des mystères joués dans cette ville à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. En 1515 il

---

(1) Gouget, Bibl. française. — T. IX, 324. — Lebœuf, histoire d'Auxerre, T. 2.

(2) *Gallia christiana*. Diocèse de Sens, p. 467.

recevait 15 livres à l'occasion de ceux, qu'on célébrait annuellement à Chaumont le jour de la Saint-Jean. Cette mention est tout ce que nous savons de Claude Rollot.

RUTEBŒUF. — M. A. Jubinal a publié les œuvres de ce trouvère, et nous n'avons pas l'intention, ni de recommencer son travail, ni même de l'analyser (1). Nous ne ferons qu'une observation sur la patrie, qu'il donne à l'homme, dont il a recueilli les poésies : il le fait naître à Paris. Nous avons vainement cherché sur quelles bases sérieuses il appuyait son opinion. Que Rutebœuf ait habité Paris, qu'il ait suivi la cour de saint Louis, nous l'accordons ; mais qu'il y ait eu alors à Paris une langue autre, que celle parlée en Champagne, nous ne l'admettons pas. Dans le XIIIe siècle, notre province marchait d'un pas égal à celui de l'île de France dans la voie de l'industrie, des arts et des lettres. L'université de Reims rivalisait avec celle de Paris, et le grand nombre de poètes et de grands seigneurs lettrés, donnés au pays par nos cités, prouve qu'elles devaient alors être au niveau des contrées les plus favorisées par la civilisation. J'irai plus loin : il est impossible de ne pas être frappé des rapports, qui se trouvent entre les expressions de Rutebœuf et celles de nos trouvères. — Maintenant Rutebœuf est-il champenois ? Nous le pensons. A l'appui de cette opinion, nous citerons d'abord le dit de l'Herberie, qui porte son nom (2) : on y trouve ces mots :—En cete Champaigne, ou je fui nez.—Un pareil aveu n'a-t-il pas sa valeur ? On dira peut-être que cette pièce n'est pas sérieuse, que Rutebœuf la fit pour d'autres, et qu'il n'est pas établi qu'il alla lui-même réciter cette indécente tirade de charlatan. Nous répondrons que l'auteur ne nous paraît pas nullement ennemi de la poésie licencieuse et au besoin ordurière ; d'une autre part, il était pauvre, tendait la main, courait les noces, les tournois et toutes les réunions populaires. Certes on peut croire que c'est pour son propre compte qu'il a composé la pièce en question.—A l'appui de notre opinion, citons les personnages au milieu desquels il vit, qui le protègent, et dont il fait l'éloge. Il y a d'abord saint Louis et son frère, le comte de Poitiers : Rois et princes protègent sans doute les gens lettrés de tous pays : mais ceux, dont Rutebœuf redit sans cesse le nom, ce sont d'abord Thibault, comte de Champagne, deuxième du nom, comme roi de Navarre, fils de Thibault le Chansonnier, Ysabel, fille de saint Louis et femme de

(1) Paris, 1839. 2 vol. in-8°.
(2) T. 2, p. 257.

ce Thibault; c'est Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, allié par sa femme aux seigneurs de Châtillon-sur-Marne, et à cause d'elle, comte d'Auxerre et de Tonnerre (Yonne) : c'est Erard, sir de Valery, dont la terre est située près de Sens (Yonne) : c'est surtout Geoffroy de Sargines, dont le fief est dans la même contrée : c'est encore Henri de Champagne, roi de Navarre après Thibault II : c'est Hugues de Châtillon (sur Marne), comte de Blois, et son fils le comte de Saint-Pol : c'est Guillaume de Dampierre (en Champagne), comte de Flandre, et Robert de Dampierre, à son tour comte de Nevers. Voilà les protecteurs de Rutebœuf, ceux à qui il demande secours, à qui il adresse ses éloges, ceux dont il chante les vertus, et dont il fait l'oraison funèbre avec reconnaissance. Pour qui traduit-il en vers français la légende latine de Sainte-Elisabeth, reine de Hongrie ? C'est pour le sire de Valery. Et à qui ce noble seigneur veut-il faire hommage de ce petit poème ? A la comtesse de Champagne.— S'il nous fallait indiquer le point de notre province où Rutebœuf, dut recevoir le jour, nous indiquerions les domaines de Valery et de Sargines. Ce dernier était à quatre lieues de Sens, près de Bray-sur-Seine et de Pont-sur-Yonne. La famille de ces seigneurs remontait au XIe siècle. A l'époque, qui nous occupe, Marguerite, dame de Sargines, bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Provins (1232), laissa trois fils, Geoffroy, Droin et Pierre ; ce dernier fut abbé de Saint-Jacques de Provins : Geoffroy fut l'un des héros des croisades ; nous ne ferons pas son histoire, racontée par M. Jubinal, dans ses notes sur Rutebœuf, et par Th. Tarbé, dans ses recherches historiques sur le département de l'Yonne (1). Rutebœuf professe pour lui l'affection la plus vive : il le nomme dans presque toutes ses poésies sérieuses : il lui prodigue les titres de mes sires, de mon seigneur. Quand Geoffroy est isolé dans la Terre-Sainte et qu'il manque de tout, Rutebœuf écrit en sa faveur sa complainte douloureuse. Quand ce brave chevalier meurt, en 1269, Rutebœuf fait une autre complainte en son honneur. Dans cette pièce et dans sa nouvelle complainte d'outre-mer, il le peint comme un héros, un martyr et même un saint. Rutebœuf fut l'obligé de Geoffroy, probablement son vassal et son trouvère. Il écrivit de 1250 à 1285 ; cette donnée révèle la partie active de sa vie : en la plaçant comme l'a fait M. Jubinal, entre 1245 et 1290, on doit être près de la vérité.

(1) Sens, 1848, 1 vol. in-12, p. 173.

SIMON, d'Athies. — Deux familles du nom d'Athies subsistèrent à la fois l'une en Champagne, l'autre en Picardie. Celle-ci portait d'argent à trois fasces de table, à la bande de gueule brochant sur le tout. Elle donnait sous saint Louis un maître des requêtes dans la personne de Jean, fils de Hugues d'Athies, sr de Capy-sur-Somme et Bailly d'Amiens sous Philippe le Hardi. Hugues d'Athies paraît avoir été pannetier du roi de 1224 à 1235. Un autre membre de leur famille, Girard d'Athies, remplit la même charge dans le xve siècle.— Ce qui peut faire penser que Simon d'Athies n'appartenait pas à cette noble maison, c'est que le manuscrit 7222, qui donne les armes des poètes gentilshommes, dont il contient les chansons, n'en donne aucune à Simon d'Athies. — Il y eut en Champagne une famille d'Athies ou de Fay d'Athies, qui ne fait ses preuves que jusqu'au xve siècle : elle portait d'argent semé de fleurs de lys de sable. Il est possible qu'elle ait une origine commune avec les d'Athies de Picardie. Cependant l'histoire ecclésiastique et civile de notre province signale des seigneurs d'Athies dans son sein dès le xiie siècle. Le fief d'Athies en Champagne se trouvait près d'Epernay. Pierre d'Athies vers 1154 enrichissait le monastère de Moutiers en Argonne, diocèse de Châlons-sur-Marne (*Gallia Christ. Rem.* p. 967 : Inst. p. 167, 175. — Bertin d'Athies faisait une donation en 1251, confirmée par l'évêque de Châlons-sur-Marne : même volume, page 280. — On trouve encore dans le même diocèse Gérard d'Athies et Pierre d'Athies, p. 403 et 1070. — Les manuscrits, qui ont conservé les chansons de Simon le nomme indistinctement d'Athies, d'Autie ou d'Antie. Son œuvre se compose de huit chansons renfermées dans les manuscrits 7222, — 1989 fonds Saint-Germain. — 184 suppl. franc. — Berne : Mouchet 8. — 65, 67 : fonds Cangé. — Comme il peut être enfant de la Champagne, nous avons cru devoir au moins le nommer.

TROMPETTE. — Tel est le nom d'un ménestrel attaché à Louis de Chatillon-sur-Marne (1345). Son nom semble indiquer un musicien plutôt qu'un poète (2).

VAILLOT, Girard. — Si nous en croyons Grognet, ce poète, contemporain de Louis XII, se serait distingué dans les

---

(1) Archives de Joursanvault, T. I, p. 138.

poésies latines et françaises. Il était originaire d'Auxerre ou de ses environs (1) : nous ne connaissons aucune de ses œuvres.

VEPRIE, Jean de. — Il fut prieur de l'abbaye de Clairvaux de 1480 à 1499, époque de sa mort. Ce littérateur distingué laissa un recueil de proverbes français en vers et en prose, rangés par ordre alphabétique : ils furent imprimés à Paris vers 1519. (2)

VIRGIN, Pierre. — Moine de Clairvaux, ce littérateur dut vivre à la fin du XVe siècle. C'est à lui qu'on doit les éditions les plus complètes du roman des trois pélérinages. Ce poème de Guillaume de Guilleville, moine de l'ordre de Citeaux, composé dans la première partie du XIVe siècle, paraît d'abord avoir été traduit en prose par Jean Gallopez, clerc de Jeanne de Laval, duchesse d'Anjou et reine de Sicile. Il fut publié sous cette transformation à Lyon en 1485. Pierre Virgin conçut le projet de réunir les diverses parties de ce poème, d'en réviser le texte et de l'éditer : il entreprit cette œuvre de patience. Il divisa l'œuvre en trois chants, et refit quelques passages : il y joignit un prologue en vers de sa composition. Ce morceau remplace celui que Guilleville avait mis en tête de son ouvrage. Virgin, dans sa préface rimée, fit l'éloge de Guilleville et analysa son poème allégorique : l'abbé Lenglet, dans sa bibliothèque des romans, pense que le travail de Virgin, fut imprimé à Lyon vers 1480 (T. 2, p. 158). — La plus ancienne édition que mentionne M. Brunet fut bien publiée à Lyon, mais en 1499. — L'ouvrage ne se trouve complet que dans les éditions données à Paris par Jehan Petit vers l'an 1500 et en 1511 par Antoine Verard. Quelques vers, qui sont dans cette dernière, permettent de supposer que Pierre Virgin y prit part. Ch. de Visch dans sa bibliothèque des écrivains de l'ordre de Citeaux, parle de Guillaume de Guilleville sans citer son éditeur (3).

---

(1) Mercure de France. — Juin 1739, p. 1096.

(2) *Bibliotheca scriptorum ordinis cisterciensis* : Ch. de Visch, in-4°, Cologne 1656.

(3) V. l'article de Gouget dans sa bibliothèque française sur Guillaume de Guilleville. — Voici le titre de l'édition de Pierre Virgin : — Le roman des trois pélérinages. Le

Est-ce là tout ce que la Champagne donna de poètes au moyen-âge? Est-ce là tout ce qu'on peut dire de ceux que nous avons nommés? Non certes. — Ces pages renferment l'état de nos notes au moment où nous nous arrêtons. Elles constituent moins un volume que le plan d'un ouvrage. Elles sont la semence, qui pouvaient produire la moisson. Qu'un autre la recueille : nous applaudirons de bon cœur à ses succès. — Nous avions aussi réuni quelques proverbes usités dans notre province avant le XVIe siècle : il eut été facile d'en former un long recueil: Nous en donnerons une partie. Aux bords de l'Aube et de la Marne la sagesse des nations est parfois satyrique et brutale. Mais ses traits, injustes, si l'on veut en frapper l'homme en général, savent atteindre les travers et les vices, qui déshonerent ou ridiculisent les individualités. Le proverbe à l'air naïf sait monter jusqu'aux principes les plus élevés de la saine philosophie et descendre dans les mystérieux abîmes du cœur. Nos poètes, nos chroniqueurs, ont largement usé de ces formules populaires, qui résument parfois avec tant de bonheur un récit historique, et donnent avec à propos la morale d'un conte. Elles sont tour-à-tour sceptiques et pleines de foi, fières ou découragées, affectueuses ou cruelles. Le proverbe peint l'esprit humain sous tous ses aspects, sous toutes ses impressions, dans toutes ses variétés. Au fond, il faut en convenir, il est à peu près le même partout : partout l'homme n'est-il à peu près le même? Le style peut seul donner aux dictons du peuple une couleur locale, une forme qui révèle son origine. Chez nos vieux auteurs nous l'avons trouvé malin, audacieux, chevaleresque, jovial, empreint de toutes les émotions auxquelles la vie soumet l'ame. Il nous a paru digne de quelques pages. C'est un dernier hommage aux trouvères de nos contrées, un dernier adieu à des hommes au milieu desquels nous vivons depuis longues années. Les lignes, qui vont suivre sont l'ombre de leur génie, l'écho de leurs pensées. Puissent-elles plaire au lecteur comme le souvenir d'amis, qui ne sont

---

premier pélérinage est l'homme durant qu'il est en vie. — Le second de l'âme séparée du corps. — Le tiers est de Nostre Seigneur Jésus en forme de monotestéron, c'est à savoir les quatre évangiles mises en vers, et le tout magistralement, cointement et si utilement pour le salut de l'âme qu'on ne pourrait mieux dire ni escripre fut et proposé par feu Guillaume de Guilleville, en son vivant moine de Chalis de l'ordre de Citeaux.

plus. S'il rencontre de temps à autre de ces pensées, qui serrent le cœur et l'attristent, qu'il songe à la vie du poète, à son existence si riche de rêves enchanteurs, si féconde en déceptions, et qu'il pardonne au malheur ses défiances et ses malédictions.

Et vous, enfants du gai savoir, rois, ménestrels, chevaliers et trouvères, vous tous l'honneur de la Champagne, il faut nous séparer. Pour vous nous aurions voulu faire plus et vous méritiez mieux. Vous avez embelli les loisirs du château, charmé la veillée sous le toit de chaume. La littérature française vous comptera parmi ses ancêtres les plus nobles. Elle vous doit une part de cette popularité, dont elle jouit encore après six siècles dans le monde civilisé. Non, Dieu n'a pas déshérité nos campagnes; dans ces plaines de craie, où l'on cherche inutilement un peu de verdure et de frais ombrage, il a mis des hommes au cœur ardent. Nous n'avons ni la fécondité de la Sicile, ni les forêts majestueuses de l'Allemagne, ni les riants pâturages dont la Normandie est fière; mais dans nos cités surgirent sans cesse gens laborieux, écrivains de génie, braves capitaines, ministres éclairés : mais Dieu n'a cessé de bénir les races, qui se succèdent sur notre sol aride. A lui donc doit remonter la prospérité de nos cités! à lui le renom de nos preux! à lui les lauriers de nos poètes! à lui toutes nos gloires!— Et puis nous pourrons dire alors: Honneur aux enfants de la vieille Champagne!

P. TARBÉ.

PROVERBES CHAMPENOIS

Avant le XVI[e] siècle.

INDEX

des Auteurs, dont sont extraits les Proverbes, qui suivent.

A. — Roman d'Aubery le Bourgoing.
B. C. — Bertrand Cordièle.
B. de B. — Bertrand de Bar-sur-Aube.
Ch. de C. — Chardon de Croisilles.
Ch. de R. — Chronique de Reims.
Ch. de T. — Chrétien de Troyes.
C. M. — Colin Muset.
Coq. — Coquillard.
E. D. — Eustache Deschamps.
G. B. — Gace Brulé.
G. de C. — Geoffroy de Chastillon.
G. de G. — Guy de Gastebled.
G. de M. — Guillaume de Machault.
G. de R. — Gobin de Reims.
G. de V. — Gilles de Vieux-Maisons.
Gr. — Grassart de Reims.
H. de D. — Hébert de Dammartin.
J. de D. — Jacques de Dampierre.
J. de M. — Jean de Maison.
J. de P. — Jehan de Pleure.
J. L'o. — Jehan l'Orgueneur.
La C. — La Chièvre de Reims.
L. de R. — Lepeintre de Reims.
L. de T. — Le Clerc de Troyes.
P. d'A. — Perrin d'Angecourt.
Ph. de N. — Philippe de Nanteuil.
Ph. de V. — Philippe de Vitry.
R. de R. — Robert de Reims.
Rob. de M. — Robert de Memberolles.
Th. de B. — Thibaut de Bar.
Th. de Bl. — Thibaut de Blazon.

PROVERBES.

—

Activité. — Paresse. — Oisiveté.

Moult est mort, qui traine. H. DE D.

—

En oiseuse le diable se boute. L. DE T.

—

Bon fait toudis penser à sa besogne. E. D.

—

Paresse
De fortune est maîtresse. E. D.

—

Oiseuse est l'estang des pensées
Et des choses désordonnées. Id.

—

Oiseuse est chose amère,
De tout mal droite mère. Id.

—

Prens bref conseil et fais ton fait. G. DE M.

—

En repos ne doit dormier mie,
Qui sent qu'aucuns ne l'aime mie. L. DE T.

—

Parle po : fais ta besogne.
Saige est, qui ainsi besogne. G. DE M.

—

Mauvais est qui se repose,
Quant il a empris grand chose. CH. DE T.

—

Ambition.

A chascun suffise sa forme. E. D.

Le chien ne peut pas estre chièvre,
Ne le connin devenir lièvre. E. D.

—

Suffise à chascun son mestier. E. D.

—

Soit chascun content de son lieu. E. D.

—

Tant grate chèvre que mal gist. CH. DE R.

—

Qui peut, il veut; qui a, il a. COQ.

—

Chascun fringuera, qui pourra. COQ.

—

Chascun fait velonrs enchérir. COQ.

—

Chascun veult prendre estats nouveaulx. COQ.

—

Faỳ ta maison ne haut ne bas. E. D.

—

Benoit de Dieu est, qui tient le moyen. R. D.

—

Qui bien est, s'il se muet il erre. E. D.

—

Content doit estre chascun de son état. E. D.

—

Ne fait pas bon trop acquerre. E. D.

—

A chascun son art souffise. E. D.

—

Soit à chascun sa plume belle. E. D.

—

Voisent les bœufs à leur ouvrage. E. D.

—

Chascun doit avoir son degré. Id.

—

La sursomme abast l'asne. CH. DE. R.

—

A chascun de son fait conviegne. E. D.

—

Cil chiet en bas, qui trop haut veut monter. G. DE CH.

—

Prends ce qui t'adviendra. E. D.

—

Ame, conscience.

En petit corps gist bien bonne ame. L. DE T.

—

Qui conscience ne reprend,
Plus tost au mal qu'au bien entent. CH. DE R.

—

C'est bien congneu, qui se connoist soi-même. COQ.

—

Amitié.

Au besoing puet l'on éprouver, qui est bon ami. CH. DE T.

—

Ne croi nul, s'il n'est ton ami. L. DE T.

—

A peine puet l'on un bon ami trover. CH. DE T.

—

C'est grant chose d'un ami conquesté. B. DE B.

—

Quant le besoing court sur la seigneurie,
Lors voit on et l'amour et l'amie. E. D.

—

Fols est, qui son ami ne croit. E. D.

—

Qui a les cuers, il a l'avoir :
Mais qui a l'avoir sans les cors
Ce n'est le plus sain trésors. E. D.

—

Grand privaulté engendre vilité.

—

De plus d'amis moins d'ennemis. G. DE M.

—

Toudis fait bien, qui son ami garist. GR.

—

De ses amis aider
Se doit chascun pener. H. DE D.

—

Qui veut estre aimé, si aim. L. DE T.

—

Hom, qui tout veut veoir et savoir,
Ne doit ja nom d'ami avoir. Id.

—

Porte à ton ami loiauté
Et, s'il est povres, léauté. L. DE T.

—

Amitiez ne souffre degrés. Id.

—

Mieux vaut morir lès son ami
Que manoir chiez son ennemi. Id.

—

S'uns hom peut mil ans vie avoir,
S'en cel temps puet ami avoir,
Bien s'en doit tenir apaiés. Id.

—

Blanc corbel trouveras avant
Et un asne cornu devant,
Et la mer partie par mi
Que tu trouves un bon ami. Id.

—

A ton ami, si tu veux bien voloir,
Loe son preu plus tot que son vouloir. Id.

—

Fox l'hom, qui perd bon ami por femme. Id.

—

Mieux vaut amis que parentés,
Mieux qu'amis, sens et loiauté. Id.

—

De bonne eure est cil nés pour voir,
Qui puet sens et ami avoir. Id.

—

Amour.

Fols amours du tout desnue
Les musars de robe et d'avoir. PH. DE V.

—

Amours des yex mains fols avugle. PH. DE V.

—

Amours et honte ne s'acordent. PH. DE V.

—

Ce qu'amors velt, honte n'ose. PH. DE V.

—

Fol est, qui contre amours s'efforce. PH. DE V.

—

Nulle n'a de povre amour cure. PH. DE V.

—

Molt est, qui aime, obéissans. CH. DE V.

—

Quant qu'amors commande est pardonable chose.
CH. DE T.

—

Cil qui d'amer se repent,
S'est bien travaillié pour noiant. G. B.

—

Honor est d'amer loiaument. G. B.

—

Qui bien aime, ne doit avoir mesure. G. B.

—

Molt est fol, qui pour hascie

De bien amer se repent. G. B.

—

Bone amor on ne doit pas changier. CH. DE C.

—

Amours de femme est droit tempeste. E. D.

—

Ami jeune quiert amie et amour. E. D.

—

En chose favorable comme amours
On doit obéir aux mères. COQ.

—

Sans les dons on n'aime jamais. COQ.

—

Amours ce n'est que trahison. COQ.

—

Il n'est riens au monde pire
Que faulte d'argent et amours. COQ.

—

Désir d'aimer passe tous autres maus. COQ.

—

Rien n'est si dur en amour que refus. COQ.

—

Bouches à baisier sont communes à gens de bien. COQ.

—

Maint beau gibier est perdu.
Par faute d'en faire pourchas. COQ.

—

De chiens, d'oiseaux, d'armes, d'amours
Pour un plaisir mille doulours. J. DE P.

—

Amours fait d'un fol un sage. G. DE M.

—

Amour prent le foible et le fort. G. DE M.

—

En amours cent joies pour une doulour. G. DE M.

—

En tel doleur sont cils, qui sont jalous,
Qu'il vauroit mieux cent contre un estre cous.

— G. DE M.

A grant joie vit et s'esbanoie
Qui amour maistroie. C. M.

—

Cil doit merci trover,
Qui sait servir et amer. PH. DE N.

—

Amours est male et bonne. R. DE R.

—

Amours est douce et amère. R. DE R.

—

Et fole et sage est amours,
Vie et mort, joie et dolours. R. DE R.

—

Amours est marastre et mère. R. DE R.

—

Vilaine ne puet amors aimer. G. DE V.

—

Amors est chastiaus de cortoisie. G. DE V.

—

D'amours naist fruit vertueux. J. DE D.

—

Qui bien n'aime, trop foloie. J. DE D.

—

Par amor s'est maint haut hom monté. LA C.

—

Rois sans amour pas estre ne vodroie. L. DE R.

—

Molt est cil entrepris,



Qui sans amor cuide monter en pris. L. DE R.

—

Amor fait foloier le plus sage. R. DE M.

—

Amour vient de noient et à noient retorne. R. DE M.

—

Bien doit mettre cuer et cors à bandon.
Cil, qui atent d'amors le guerredon. J. DE M.

—

D'amour vient honeur et cortoisie. G. B.

—

Tout maus assouaige le déduit d'amer. G. DE G.

—

Il a grant peine à bien amer. P. DE A.

—

Qui joie atent d'amors, fait grand mesprison. T. DE BL.

—

Guerre en amours n'est prons. B. C.

—

Appetit de chaire dure petit. E. D.

—

Apparence.

Nul ne se doit fier en apparence E. D.

—

En jeune plant de beaux appert ne te fie. E. D.

—

Plant nouvel n'est pas de saint Julien. E. D.

—

Blanches paroles ne croiras. L. DE T.

—

Le corps peut bien porter habit,
Combien qu'en son cors biens n'habit. Id.

—

Maint sont, qui font semblant d'ami,

Qui sont très mortel ennemi. Id.

—

Biau semblant fait musart lié. CH. DE R.

—

Belle chose est de biaus dit. L. DE T.

—

Avarice.

Cil asservit trop sa vie,
De qui la pécune est servie. Id.

—

Onques prince plein d'avarice
Ne fut vaillant ; c'est trop grand vice. G. DE M.

—

Avarice dit : Gardes bien.
Luxure dit : N'espargne rien. E. D.

—

Que vaust un trésor en terre,
Quant on n'y sait conseil querre? E. D.

—

Bavardage.

Ja de parler ne soiez
Hastif là, où vous ne doiez. L. DE T.

—

Qui ne sait taire, il ne sait dire. Id.

—

Qui garde bouche, si garde s'âme. Id.

—

Qui langue jangleresse ara,
Jà sur terre amez ne sera. Id.

—

Qui volentiers folie conte,
Annemis quiert et norrit honte. Id.

—

Garde qu'à l'oreille d'un fox
Tu ne dis ne trop ne po. Id.

—

Certes à cil langue de chien,
Qui abaie et mal et bien. Id.

—

Ce que maisnie set, n'est souvent mie celé. CH. DE R.

—

Bravoure. — Lâcheté.

A envis puet couard voir cler. L. DE T.

—

A envis puet couard estre saige. Id.

—

Que archier fut premier, fut couard. B. DE T.

—

Calomnie. — Médisance.

Paroles de losengier
Ne doivent ja preudomme angier. L. DE T.

—

Male langue en enfer maine. Id.

—

Qui les autrui vices saura,
Tost des siens nouvelles orra. Id.

—

Molt est fox, qui médisant croit. J. DE M.

—

Tex dit souvent du mal d'autrui,
Que molt est pires de celui. CH. DE T.

—

Charité. — Egoïsme.

Drois est que li uns li autre serve. L. DE T.

—

Li bienfaits sans plus demourront;
Tout avoirs terriens s'en iront.

—

Ne vos tuez pour vos prochains. E. D.

—

Le peschié aumosne estaint. G. DE M.

—

Ne doit l'on l'un l'autre mocquer;
Mais doit l'un l'autre supporter. E. D.

—

Sage est, qui vieillesse supporte. E. D.

—

A court de Roy
Chacun est pour soy. G. DE M.

—

Cupidité.

Laid gaing
Fuis com daim. L. DE T.

—

Qui le sien gaste, à l'autrui tend. Id.

—

Qui tout convoite, tout perd. Id.

—

En autrui bled ne mès ta faux. E. D.

—

Li pluseur perdent la vie
Par convoitise et par envie. PH. DE V.

—

On ne prend chat sans mitaine. COQ.

—

Larrons regnent et larronciaux. E. D.

—

Par convoitier mainte terre est périe. E. D.

—

Chascun ne quiert, fors profit sans honneur. E. D.

—

Qui trop tond son bestial, il se déçoit. Id.

—

Tiers hoir ne jouit de chose mal acquise. Id.

—

Deux chiens sont mauvais à un os. Id.

—

Char à espée ne vaut rien. Id.

—

Pou vault chose hapée. E. D.

—

Marvi raison, qui convoite trop haut. CH. DE C.

—

Déception.

Tel cuide faire bien à son commencier,
Qui en la fin se torne à encombrier. A.

—

Entre la bouche et la cuillier
Souvent avient encombrier. L. DE T.

—

Fol s'y fie; musart attend. J. DE P.

—

Douleur. — Résignation.

Del démenter est il honte molt grant. B. DE B.

—

En duel faire ne puet nus recourrir. B. DE B.

—

En dueil faire ne recuevre on niant. B. DE B.

—

Un cœur pitéus en larmes se délite. COQ.

—

Qui se course, si s'appaise. COQ.

—

Or est le temps passé, passé. COQ.

—

Cher est le miel, qu'on lesche sor espine. J. DE R.

—

Il faut ploier contre force le jonc. E. D.

—

C'est honte, à qui se desconforte
Pour nouvelle, qu'on li apporte. G. DE M.

—

Amis, si tu te desconfortes,
Tu murdris ton cuer et avortes. G. DE M.

—

Qui plus s'abaisse, plus est haïtiés. C. M.

—

Trop veult souffrir, qui se répute, trop mendre. E. D.

—

De petit peu li cuers nous serre. E. D.

—

A grant duel faire
Ne peut on nul profit estraire. H. DE D.

—

Economie. — Largesse.

Mieux vaut restreindre son estat
Qu'en povreté cheoir tout plat. E. D.

—

Les grans noces font li sot
Et les saiges homme sans escot. E. D.

—

Qui trop despent, il se déveure. E. D.

—

L'on fait de denier à denier
Grant moncel d'or et grant grenier. E. D.

—

Ta dépense soit tenue
Si grande com ta revenue. E. D.

—

Despens toujours moins que ta rente. E. D.

—

Mesure dure; outrage faut. L. DE T.

—

A tot ne donnez rien qui vaille. L. DE T.

—

Un bon mesnagier ne perd rien. COQ.

—

Bonne est la maille, qui garde le denier. J. DE R.

—

Belle chose est de contenter son hoste. E. D.

—

Paradis sera aux biens payans. E. D.

—

Si vous donnez, donnez liément. L. DE T.

—

Toujours fait bon vivre du sien. E. D.

—

Grand paine est d'avoir amasser,
Et brief chose du despenser. E. D.

—

Qui s'amortit vaut pis que mort. E. D.

—

Qui n'a qu'un pain et l'abandonne,
Il ne peut nourrir sa personne. E. D.

—

Si tu donnes, tu perdras:
Si tu retiens, amour n'auras. E. D.

—

Tant comme tu as deniers,
Où tu doys fais paier. E. D.

—

Petit vaut, qui trop a cousté. E. D.

—

Si tu veuz donner par savoir
Que ton don ne passe ton povoir. L. DE T.

—

Selon ta bourse, te maintiens. Id.

—

Qui bien veut à siècle durer,
Si soit preus et sache donner: C. M.

—

Envie.

Envie est mère à la mort. L. DE T.

—

Envie fait dou diable son père. Id.

—

D'envie est la semblance faite
A chauve-souris et chouette. Id.

—

Espérance. — Désir.

Fruit, qui pas ne meure,
Peut on bien tenir trop chier. J. l'O.

—

Qui plus haut tent, de graigneur joie est sire.
L. DE C.

—

Fox est, qui veut ce qu'il ne puet avoir. LE P. DE R.

—

L'obscur laist; au certain te tiengne. E. D.

—

Bonne espérance, où qu'ele soit,
Jamais son maistre ne déçoit. L. DE T.

—

Exemple. — Naturel. — Instinct.

Tele la mère come la fille. E. D.

—

Volontiers tient, par saint Père,
Le chemin la fille la mère. E. D.

—

Nul pour exemple mauvais
Ne doit délaissier ses bons fais. E. C.

—

Le mortier sent toujours les aulx. COQ.

A telle purée, tels pois. COQ.

—

A tel brouet, telle sauce. COQ.

—

Mère piteuse fait sa fille tigneuse. J. DE R.

—

Tout estre en soy se garde de domage. E. D.

—

Chascuns n'ensuit pas sa nature. E. D.

—

Vive qui puet. E. D.

—

A la touche voirement
Connaît on le fin argent. G. DE R.

—

Il faut heurler avec les leus. E. D.

—

Vertu selon nature est;
Et vices ses annemis est. L. DE T.

—

Chascuns se fait tel comme il est. Id.

—

Femmes.

Cil est foux, qui à femme se fie. G. DE R. — H. DE D.

—

Foul, qui met à femme s'entente. G. DE R.

—

L'une maine l'autre vendre. G. DE R.

—

Cil est fol, qui fausse dame aime à son escient. C. B.

—

De femme nuit prochienneté. E. D.

—

Par le regard de la femme

Ont maint perdu et corps et âme. E. D.

—

Femme folle est fosse profonde;
Estrange est pires de mauvaise onde. E. D.

—

Jamais femme à son Roy n'estrive. E. D.

—

Hostel sans femme,
Seigneur sans dame,
Ce n'est que vent. E. D.

—

Nus de femme mal ne conte,
Qu'il ne die de sa propre honte. E. D.

—

Tous hommes femmes honorons,
Ou nous nous deshonorons. E. D.

—

Nul prestre n'aura povre office,
Qui sert femmes à leur talent. E. D.

—

Molt a fort chose en femme maintenir:
Qui plus s'y fie, seur soit de trahir. H. DE D.

—

Plut set mal femme qu'onques ne sot d'avis. H. DE D.

—

Home qui a fame, n'a cure de desroi. H. DE D.

—

Femme est diable et en fais et en dis. H. DE D.

—

Femme, qui despent volontiers,
Tost abandonne ses quartiers. L. DE T.

—

Home, qui à femme tence, la honte sur lui parra. L. DE T.

Homme, qui à femme tance,
Assez s'aville, et peu s'avance. Id.

—

Poc avient d'homme, qui croit femme. Id.

—

La femme au diable se donne,
Qui ochoison de péchier donne. Id.

—

Homme, que fole femme atrape,
A peine vient qu'il en eschape. PH. DE V.

—

Qui de fame garder se poine,
Son travail i pert et sa poine. CH. DE T.

—

Plustost pert fame qui la garde,
Que cil qui ne s'en donne garde. CH. DE T.

—

Molt est po fame ne sache hom trichier. A.

—

Par fame sont maint homes déceus. A.

—

Fous est, qui croist dame ne meschine. A.

—

Tost est de fame la mauvestié conneue. A.

—

Fous, qui à fame se laisse maistrier. A.

—

Foux est et gars, qui à dame se torne. ROB. DE M.

—

A femme non chaste ne peut valoir chastel ne garde. E. D.

—

Femme est de périlleuse garde. E. E.

—

Belle femme est trop périlleuse. E. D.

—

La feste aux dames est à l'ascension. E. D.

—

On congnoit femme à sa cornette,
S'elle aime d'amour le déduit. COQ.

—

On ne prend dames au filé. COQ.

—

Dames font croistre honnesteté ;
Dames font aymer loyauté ;
Dames font cruaulté fouyr ;
Dames font les cuers réjouir. COQ.

—

Beauté de femme tout fraint. E. D.

—

Beauté de femme dévoie l'entendement des sages. E. D.

—

Fole femme toult bien, sens, clerjie et puissance de corps. E. D.

—

Fole femme fuis plus que le pas. E. D.

—

Femme aime afin qu'elle déçoive,
Et déçoit afin qu'elle reçoive.. E. D.

—

Femme aime ton bien et non pas toy. E. L.

—

Par femme sont les puissans mors. E. D.

—

Li siècle commence à retorner,
Quant Dames vont les maris demander. B. DE B.

—

Dame set bien de renard. G. DE R.

Li fols et li sorcuidiez
N'iert ja de folie vuidiez. CH. DE T.

—

Quant qu'on dit à fol, petit vaut. CH. DE T.

—

Qui blasme son voloir à homme ne à femme,
Plus les en art plus en enflamme. CH. DE T.

—

Avec les fols il faut foller. COQ.

—

Il folloye bien qui folloye par conseil. J. DE P.

—

Qui fol envoye, fol attend. J. DE P.

—

A la course folie passe le sens. E. D.

—

Un cornars à teste fole
Peut bien dire une bonne parole. G. DE M.

—

Cil est trop fols, qui si haut bée
Qu'on ne s'y ose approchier. C. M.

—

Tel foloie, qui revient assez
Là où il est grevez. R. DE R.

—

C'est grand musardie
De querre le bien, où il n'est mie. G. DE V.

—

Il n'est homme, puis qu'il a sa teste,
Qu'il n'ait aussi son opinion. E. D.

—

Une fois peut on, quoiqu'on die,
Faire une folie en sa vie. E. D.

—

Nul homme ne doit jamais cerchier
Ce qu'il ne veut, ce qu'il n'a chier. E. D.

—

Si ne fait pas bons quérir
Le mal, dont on ne peut guérir. E. D.

—

Com la langue au fol deslie,
Si fait connaistre sa folie. L. DE T.

—

Ja n'iert au fol fait par autrui
Si grant grévance com par lui. Id.

—

Folie ne fais, ne pense à faire. Id.

—

Qui bien oït dire et l'onblie,
Je ne pris son sens une oublie. Id.

—

Tant vaut qui oït et rien n'entend,
Com cil qui chasse et rien ne prend. Id.

—

Un fol n'a riens que folie;
Pour ce est fols, qui à fol s'allie. Id.

—

Plus est profit d'asne dompter,
Que n'est du bien au fol conter. Id.

—

Fortune. — Chance.

Entre deux vertes une mure. COQ.

—

L'ung a les dez, l'autre a la chance. COQ.

—

L'un est tondu, l'autre a la laine. COQ.

—

Fortune rit et pleure. G. DE M.

—

Tel est dessus, qui au dessous revait. H. DE D.

—

Tiex puet rire, qui vindra de plorer.

—

Bataille à faire n'est mie à tous santé. H. DE D.

—

L'un reprend, l'autre est repris. E. D.

—

Dieus n'a ton eur fait murer,
Que te puisse toujours durer.

—

Il n'est fortune, qui ne faille. Id.

—

Quant eur aucun homme liève,
Ainsinc tost maus eur li griève. Id.

—

Eur n'est mie éritage. Id.

—

Fortune a maint home vent
Les biens, qu'il a de luï eus.

—

Après le bel temps vient le lais,
Et après la guerre la pais. Id.

—

Bien est maus eur communaus
Tant aux débonnaires com aux maus. Id.

—

Nul maux n'est dont bien n'avaigne,
Ni perte qui aucuns biens n'ataigne. Id.

—

Teus rit au matin, qui au soir pleure. CH. DE R.

—

Il n'est si male chose qui n'ayde, ne si bonne qui ne nuise. J. DE P.

Honneur.

Honneur quiers, et fuis tout mal. G. DE M.

—

Fy de richesse sans honneur. G. DE M.

—

N'est richesse, qui honneur vaille. G. DE M.

—

Qui a honneur, il est riche. G. DE M.

—

De haut cuer descent haute bonté. LA C.

—

En tout faut qu'honneur soit gardé. E. D.

—

Léaulté mains preudomes avance. TH. DE B.

—

Qui à honnour veut venir,
Aux loiaus li convient tenir. L. DE T.

—

Mieux vaut mourir à honor qu'à honte vivre. CH. DE T.

—

Imprudence.

A vain pastour loups chie laine. L. DE T.

—

Qui mal quiert, mal li vient Id.

—

Qui mal fait, mal quiert. Id.

—

Qui prend le chien par les oreilles,
S'il le mord, ce n'est pas merveilles. Id.

—

Qui reveille le chien qui dort,
Non convient pas sé il le mort. Id.

—

L'on a à tart fermé l'estable,
Quand li chevaux en est emblé. CH. DE T.

—

Tel cuide mettre la paix,
Qui a des coups vilains et lais. E. D.

—

Inutille est de laidangier
Chat, quand le fromage est mangïé. L. de T.

—

Quand on s'embat en la meslée
On a de baston et d'espée. E. D.

—

Injustice.

Justice pugnit petit cas. E. D.

—

Volenté regne pour droit:
Pauvre paie, et riche acroit. E. D.

—

Dès le jour qu'hom est en fosse (prison)
Composition se fait grosse (marché). E. D.

—

Nul n'a ce qu'il a demandé
Qu'on ne lui die: — *Ostende*. E. D.

—

Qui de Do, Das se sert
Grandes faveurs dessert. E. D.

—

En pluseurs leus or en droit
Prend l'on le tort et lait le droit. L. de T.

—

Le tort passe, le droit recule
Pour la richesse, qui avugle. Id.

—

Jactance.

Bien menacier et faire de noient
C'est un trépas de vent. H. de D.

—

Ne te venges par menacier. G. de M.

—

Tel parloit haut, dont sera parler bas. E. D.

—

Bon fait avoir humble langage. E. D.

—

Promets peu et tiens ton don. E. D.

—

Joie.

Trop grand liesse est musardie. L. DE T.

—

Hom trop lié est en aventure :
De Dieu ne de sa vie n'a cure. Id.

—

Par trop liesse sont les festes,
Qui finent en copant testes. Id.

—

Difficile chose est de souffrir aise. Id.

—

Qui joie maine, d'honneur est respleni. A.

—

De trop peu nous esjouissons. E. D.

—

Justice. — Impartialité.

Cil, qui dommage autrui, attent
Que l'on l'en face plus ou autant. L. DE T.

—

Qui droiture veut maintenir,
Droit chemin li convient tenir. Id.

—

Juge piteus, simples et mous,
C'est la norrice aux mauvais fous. Id.

—

Quant le juge jugier doit,
De tout couroux garder se doit. Id.

—

Mourons de soif, mourons de fain
Pour justice faire regner à plain. E. D.

—

Fais justice; et ce sera sens. Id.

—

Tel mange l'oye du Roy, qui cent ans après en rend la plume. J. DE P.

—

Mariage.

Qui prendra femme, il l'aura
Toute telle, qu'il la prendra. E. D.

—

Marie-toy: c'est grant savoir. E. D.

—

Qui enfans désire, il est sot. E. D.

—

Qui femme prens, plus est que sot. E. D.

—

Dure chose est de mariage. E. D.

—

Voist chascun avec sa femelle. E. D.

—

Propre femme est fastidieuse;
Femme estrange est périlleuse. E. D.

—

Tout mari, par mon ame,
Quiert plus l'avoir que la fame. E. D.

—

Viltés est et vilenie
De vivre en wihoterie. P. D'A.

—

Maris est fol et fait gaber de lui,
Qu'on sert de bourde et qu'on festoye autrui. B. C.

—

Chascun doit eschiver
De prendre femme et espouser. E. D.

—

Dieu te vueille avoir en sa garde
Et d'estre marié te garde. E. D.

—

Chevaliers et clers
Par mariés deviennent sers. Id.

—

Quant lié n'est par mariage,
Hom ne sait tenir ménage. E. D.

—

Marye-toi; mieux en vaudras. E. D.

—

Le saige cèle le peschié de sa femme. E. D.

—

Bonnes femmes souffrent tout dis
Les injures de leurs maris. E. D.

—

Bonne femme fait li bon homme. E. D.

—

Mauvais hom fait femme mauvaise. E. D.

—

Fais que t'aies par mariage
Femme humble, belle, bonne et sage. E. D.

—

Sans femme mesnage ne peut estre. E. D.

—

Qui se marie, il est seigneur;
Il a service; il a honneur. E. D.

—

Prends mariage, si feras sens. E. D.

—

Mariage est très périlleus,
Ou du moins pour l'ame doubteus. E. D.

—

Fox est, qui pour le corps de sa femme
Se met à honte et à diffame. L. DE T.

—

Pis vaut avoir femme qu'amis. E. D.

—

Mémoire. — Ingratitude. — Reconnaissance.

De biau service set-on souvent mal gré. A. LE B.

—

Puisqu'hom est mort et qu'il est enfoïs,
C'est une chose tantost mise en oubli. B. DE B.

—

Puisque lerres est des fourches rachetés,
Ja puis ses sires n'iert de lui amez. B. DE B.

—

A cheval donné
On ne doit pas la gueule ouvrir
Pour regarder s'il est agé. — COQ.

—

Douce pensée
Est de souvenir engendrée. G. DE M.

—

Bonté faite autre requiert. G. DE M.

—

Bons services ne puet périr. C. M.

—

Qui prend service, et guerredon n'en rent,
Jugiés doist estre comme lerre, qu'on pent. H. DE D.

—

Qui bons sert, bon loier attend. L. DE T.

—

Qui le mauvais servira,
Son service asservira. Id.

—

Mort et vie.

Cil qui ne pense à morir, ja
A envis paradis aura. L. DE T.

—

A telle vie, telle fin. Id.

—

Après male œvre, male fin. Id.

—

Vie est courte chose. Id.

—

Sé hom vit au main,
Ne sait s'il vivra demain. Id.

—

Fais que ta fin soit bonne. E. D.

—

Molt est fol, qui sa mort désire. CH. DE T.

—

Orgueil. — Ostentation.

Par orgueil est trébuchié maint hom. B. de B.

—

Orgueilleux cœur soy mesme se déçoipt. COQ.

—

Orgueil, dont le vent t'esliève,
En la fin te nuit et griève. E. D.

—

On doit plaire par meurs

Et non par robe de couleurs. E. D.

—

Riche vesture est pou sens. E. D.

—

On doit plaire par bonne vie
Non par robe ne par orgueil. E. D.

—

Orgueil fait à mainte gent ennui. B. C.

—

Qui se hausse plus qu'à son point,
Cheöir li faut en petit point. E. D.

—

Qui en vanitez s'estudie,
Trop simplement maine sa vie. L. DE T.

—

Ja orgueilleus point ne se voit. Id.

—

Orgueil ne se daigne aviser. Id.

—

Ja si grand ne saura estre,
Qui ne truist plus petit son maistre. Id.

—

Patience.

Bon fait souffrir le mal et le prison,
Dont à la fin vient on a guérison. J. DE M.

—

Qui peu endure,
Bien peu dure. — J. DE P.

—

Qui sueffre, il vaint bien. G. DE M.

—

Qui humblement souffre, à la fie
Maint dur cuer vaint et amolie. Id.

—

Tost l'on commence et tost l'on laisse. E. D.

—

Souffres ce qu'amender ne puet. L. DE T.

—

Saiges est, qui par souffrir vaint. Id.

—

Pacience seulement
Fait homme vivre longuement. Id.

—

Laissez toujours le temps aller. Id.

—

Pour soi haster n'approche temps nouveau. E. D.

—

Si tost qu'un autre vient à Pasques limaçon. E. D.

—

Perversité.

Lerre ne doit à nul bien repairier. A. LE B.

—

Lerres le larron mescroit,
Et le mauvais le bon ne croit. E. D.

—

Par malvais hom est prudom encombré. B. DE B.

—

De l'un peschié l'autre nait. PH. DE V.

—

Plus fait on de révérance
Aux malvais por leur malvaistié,
Qu'aux bénignes par amistié. PH. DE V.

—

Hom, qui est trichières, ne puet durer. G. DE R.

—

Usaige fait la coutume
Que d'un péchié en autre on tume. E. D.

—

Bonne parole a cuer mauvais,
C'est bons vins en vaisseau punais. L. DE T.

—

Vil cuer fait ouvrer vilment. Id.

—

Politique.

Prince doit faire qu'il soit crémus. E. D.

—

Tout se pert par défaut d'ordenance. E. D.

—

Riens ne vault tant comme obéissance. E. D.

—

Droit vaint force desordonnée. E. D.

—

Le bien commun n'a amis ne prochains. E. D.

—

Qui se laist fouler, il s'ahonte. E. D.

—

Qui se défait, il est honnis. E. D.

—

Mal chief fait les membres doloir. E. D.

—

Qui trèves a, soit toujours ententis de soy garnir. E. D.

—

Par long conseil sans exécucion est mains pays détruit. E. D.

—

Ire en seigneur fait molt à redouter. E. D.

—

En peuple revelé, en seigneur irrité,
En mort soudaine n'a ni raison ni pitié. E. D.

—

L'on ne pourrait peuple émeu retarder,
Qu'il n'ait avant sa folour assevie. E. D.

—

Estre humble doit, qui veut sire regner. E. D.

—

Vous estes tous d'une pel revestus. E. D.

—

Pour reprendre ta chemise
Ne met ton héritage en mise. G. DE M.

—

Tel est sire clamés, qui ne l'est pas de son pays.
G. DE M.

—

Ne desdaigne povre ou petit ennemi. G. DE M.

—

Tuit prince deshérité
Vit à honte et à grant vilté. G. DE M.

—

Tiens chascun en son ordre. G. DE M.

—

Il convient que commun se rende, (facile)
Qui peuple veut servir et sert. E. D.

—

Roy terrien faut que soit maitre. E. D.

—

Le bien commun n'a plus loy;
Chascun veult tirer à soy. E. D.

—

Crualté est mainte fois bonne,
Quant saiges hom à tens la donne. L. DE T.

—

Si crualté estoit faillie,
La terre seroit mal baillie. Id.

—

Rois, si tu cruels n'i es,
De pluseurs maus, qu'on fait, cause es. Id.

—

Si rien fors raison ne fust,
Onques chastiaux fondés ne fust. Id.

—

Présomption. — Vanité.

Orgueilleus cuide toujours vivre. L. DE T.

—

Richesses, grâces et honneur
Par orgueil tournent à tristeur. Id.

—

En un muid de cuidance
N'a plain pot de sapience. CH. DE R.

—

Prière. — Sollicitation.

Prier hault, c'est bien entendre. COQ.

—

Assez reuve, qui se complaint. E. D.

—

Cil à tart merci crie, qui atent qu'on le pent. G. B.

—

Nulle chose n'est plus chière
Que cel demandée par proière. L. DE T.

—

Qui demande, il achiète assez. Id.

—

Requeste, que l'on atent
A accomplir, à meschief tend. Id.

—

Prudence. — Prévoyance.

Hom ne peut prendre feu en son sein, sans qu'il arde sa robe. E. D.

—

Puet on sur vif charbon aler
Sans la plante du pied casser? E. D.

—

Qui ne se haste, vit. H. DE D.

—

Il fait bon de duis mals li mains pior eslire. H. DE D.

—

Grand sens est, selon m'escole,
De connoistre à qui l'on parole. Id.

—

A mesure te tiens. Id.

—

Garnissez-vous avant qu'hiver vous fiert. E. D.

—

Qui bon l'achete, bon le boit. J. DE P.

—

Presteurs sont devenus si saiges
Qu'ils ne veulent prester sans gaiges. E. D.

—

Envis peut avoir meschéance,
Qui a esgard et pourvéance. L. DE T.

—

Preudom n'iert ja entrepris :
Adès croist et hausse ses pris. C. M.

—

De tel marchié, telle vente. L. DE T.

—

Feus n'iert ja sans fumée. Id.

—

Chaude eau craint cil, qui a esté ars. E. D.

—

Poisson battu craint le fillé. E. D.

—

Regret. — Repentir. — Réforme.

Bon se foloie, qui après se chastie. H. DE D.

—

Moult fait que sage, qui d'autrui se chastie. H. DE D.

—

Ce qui est fait, n'est plus à faire. L. DE T.

—

Vraiment pas ne foloie,
Qui par autrui se chastoie. G. DE M.

—

Ja n'auras si bon chastoy
Que celui que tu prends de toy. Id.

—

Grand honte a, qui les autres chastie,
Et soy mesme à chastier oublie. G. DE V.

—

Religion.

N'est pas prudoms, qui vers clergé mesprent.
A. LE B.

—

Qui n'a la paix temporelle,
A peine a l'espirituelle. E. D.

—

Vers Dame Dieu nus ne doit guerroier. B. DE B.

—

Dieu et Nature sans cause rien ne font. COQ.

—

En hyver partout pleut,
En esté où Dieu le veut. J. DE P.

—

Fol est le prestre, qui déprise ses reliques. J. DE P.

—

Dieu abaisse li grands sans retarder,
Et les petits hausse en humble courage. E. D.

—

Pou vault force, qui n'a de Dieu crémour. E. D.

—

Tout est sauvé ce, que Dieu garde. E. D.

—

Dieu et diable servir ne puet hom. E. D.

—

A deux seigneurs servir hom ne puet. E. D.

—

Qui s'abaisse, Dieu l'acroit. E. D.

—

En peu d'eure
Dieu labeure. CH. DE R. J. DE P.

—

Qui Diex veut aidier, nus ne li puet nuire. CH. DE R.

—

Réputation. — Renom.

Bon fait mauvais surnom fuir. L. DE T.

—

Vaine gloire va passant :
Hui est, et demain va quassant. Id.

—

Renommée est chose transitoire. E. D.

—

Un dez est bientôt allez,
Dont un bon los est devalez. L. DE T.

—

Richesse et Pauvreté.

A court le povre home est en grant vilté. B. DE B.

—

Le cuer n'est mie au vair ne au gris;
Mès est ou ventre là, où Dieu l'a assis. B. DE B.

—

Tel est or riches, qui de cuer est faillis;
Et tel est povre, qui est fiers et hardis. B. DE B.

—

Tels est povres, qui a corage fier :
Et tel est riche, qui a le cuer lamier. B. DE B.

—

Qui donner puet, il a maint bon voisin. A.

—

En povre home puet on peu conquester. A.

—

Toudis ont tout ceus, qui ont amassé. E. D.

—

Qui n'aura argent, si en quière. E. D.

—

Nul n'a estat que sur fait de finances. E. D.

—

Qui rien n'a, on le fuit et ressoigne. E. D.

—

Qui n'a pas d'argent, rien ne paye. COQ.

—

Chacun n'a pas d'argent à tas. COQ.

—

Qui est povres, la cour le het. E. D.

—

A vuide main fait on le sourt. E. D.

—

De mouton à courte laine
On n'aura ja bonne toison. COQ.

—

A qui meschet, on lui mesoffre. J. DE P.

—

Toudis est il d'emprunteurs
Assez plus que de presteurs. E. D.

—

Qui est malvais, bien est chaistis. C. M.

—

Pauvre home laisse on à la porte,
Por ce que belle robe ne porte. E. D.

—

Par donner avoir pourras

Bon renom, sé tu ne l'as. E. D.

—

On ne peut chétif consellier. E. D.

—

Besoing fait maint sentier tenir. L. DE T.

—

Onques besoing n'ama raison. Id.

—

Onques besoing temps n'attendit. Id.

—

Voist cacher, qui n'a que donner. Id.

—

Droit veut que pauvres témoins
Ne soit creus n'en plus n'en moins. Id.

—

Fox est, qui le povre homme sert:
Son temps, sa grace et sa joie pert. Id.

—

Le besoing fait vieille troter. Id.

—

Moult est pauvre, qui n'a pain ne farine. H. DE D.

—

Riche hom povre ne connuist:
Riens ne l'avance; mais lui nuist. L. DE T.

—

Cil n'est pas povres, qui liez est. Id.

—

Sagesse.

Tu dois mieux aimer pour voir
Ta bonne vie que ton avoir. L. DE T.

—

Sens maistrie foible et fort. Id.

—

Bien fait connoistre son affaire,

Et bon connoistre son contraire. Id.

—

En ton affaire voy,
Et ne crois autruy plus que toy. Id.

—

Prends le temps ainsinc com vendra. Id.

—

Science.

Aux clers lettrés vault petit leur langaige. E. D.

—

Noblesce dépérit, quand chevaliers ont honte d'être clercs. Id.

—

Roy sans lettre est comme âne couronné. Id.

—

Trop se déçoit,
Qui doctrine ne reçoit. G. DE M.

—

Science donne paine et plour. E. D.

—

Qui apprent, molt a de dolour. Id.

—

Quand clergie s'en va, chevalerie vuide. Id.

—

Comme un asne couronné
Est rois terrien sans lettres. Id.

—

Il y a grant labour en science avant qu'on l'ait. Id.

—

En biau parler tuit s'estudient:
Mais uns font, et autre dient. L. DE T.

—

L'on pert ami et avoir:
Mais l'on ne perd pas le savoir. Id.

—

Moult est cil plein de grant savoir,
Qui envers tous fait son devoir. L. DE T.

—

À femme et à clergie ne puet bien un homs servir. E. D.

—

Peu à peu faut ronger et paitre ;
Petit à petit on est maistre. COQ.

—

Praticien passe loi et logicien. L. DE T.

—

Serment. — Fidélité.

Nus ne doit à male œvre traire,
Combien qu'il l'ait juré à faire. L. DE T.

—

Son seigneur doit-on par tout aidier. B. DE B.

—

Sobriété. — Gourmandise.

Tu dois mangier pour vivre
Et non vivre pour mangier. L. DE T.

—

Taverne est la fosse au diable. Id.

—

Le ventre crie : Emplis-moi. Id.

—

Le glous fait son dieu de sa pance. Id.

—

Bien met l'argent, qui en bon vin l'emploie. C. M.

—

Société.

Prodome doit prodome atrère,
Et honorer et losengier. CH. DE T.

—

Cheval rogneux n'a cure qu'on l'estrille. COQ.

—

Il n'appartient pas à lourdesse
Que s'accompagne à noblesse. L. DE T.

—

Nobles, clers et rudes vilains
N'est pas bien l'un l'autre compains. Id.

—

Qui suit mauvais en péril demeure. Id.

—

Qui bonne compagnie hante,
Envis peut que bien n'en sente. Id.

—

Ne tenez trop grand compaignie ;
Fox est, qui en eus s'estudie. L. DE T.

—

Qui fait honor, l'honor est soe. CH. DE T.

—

Le lerre est compains à larron. B. C.

—

Trahison. — Violence.

De traïson ne se puet nus garder. P. D'A.

—

Traïson maint home honit ;
Loiaulté maint home garit. A LE B.

—

Qui a felon voisin
Il a mauvais matin. Id.

—

Qui traïst hom, doït bien estre honnis. Id.

—

Qui voit gens armés, chascun fuit. E. D.

—

Qui a la force, si vait le pré paissant. H. DE D.

—

Ains de trahison biens ne vint,

Ne fut preudom, qui la maintint. L. DE T.

—

La loy voit bien l'homme plein d'ire;
Mais il ne voit mie la loi. Id.

—

Vérité. — Mensonge.

Cil est fols, qui à prodome ment. B. DE B.

—

Bon fait mentir por pais avoir. PH. DE V.

—

Pluseurs perdent en voir dire. PH. DE V.

—

Toute parole n'est pas voire. E. D.

—

Vérité vient de paradis. Id.

—

Là scet Dieu où vérité est;
Là scet dont menterie nest. Id.

—

Tout voir ne sont pas bel à dire. Id.

—

Le voir fait bon dissimuler. Id.

—

Le dire voir est moult doubteux;
Mentir n'est pas si périlleux
En la coustume de l'empire. Id.

—

Dire voir fait molt à doubter. Id.

—

Il faut dire du bien le bien. COQ.

—

Qui ne m'entend, je m'entends. COQ.

—

Honneste cuer ne puet mentir. COQ.

—

En petit point est véritez. E. D.

—

Mieux vault bon escondyt que mauvais attrait. J. DE P.

—

Promesse est vent. G. DE M.

—

Vérité sois ta maitresse. E. D.

—

Mieux vaut bourde gracieuse
Que voire parole anuieuse. L. DE T.

—

Maintes gens par bel bourder vivent. Id.

—

Belle bourde et bien assise
N'est pas derrier l'uis mise. Id.

—

Maint sont, qui dient le voir,
Que nuls ne vuet lez lui avoir. Id.

—

Vertu.

Laisse le mal et fay le bien. E. D.

—

Où tu seras, fais toujours bien. Id.

—

Sé tu fais rien, fais sagement,
Et resgarde à lonc temps la fin. Id.

—

Bien vault mieulx tard que jamais. Id.

—

Il ne loist pour la chose honneste
A nul faire la deshonneste. Id.

—

Celui qui le bien fera,

Dieu le lui guerredonnera. E. D.

—

Fais que dois; adviengne que puet. G. DE M.

—

On fait plus facilement mal que bien. CH. D. T.

—

Toudis vient le bien au-desseur. E. D.

—

Nuls n'est preudoms, qui vertus n'oit. L. D. T.

—

N'est bien de vivre, mais bien vivre. Id.

—

Vie de l'homme.

Tu es cendre et un peu de poudre. E. D.

—

Flors, au mieux venir, n'ont qu'un esté. Id.

—

Beauté passe en peu de temps. Id.

—

La rose du main
Est fletrie d'ui à demain. Id.

—

Qui trop embrasse, mal estraint. COQ.

—

Jeunesse n'est qu'une rosée. E. D.

—

Il n'est homme, tant soit parfais,
Qu'il n'erre par dis ou par fais. G. DE M.

—

Ainsi com le fleuve de Sayne
Décourt la richesse mondaine. E. D.

—

L'un meurt devant, l'autre derrière. Id.

—

L'un meurt de jour, l'autre de nuit. E. D.

—

L'un meurt jeune, l'autre vieillart. Id.

—

Tost passe la beauté de l'age. Id.

—

Vieil home, riche, povre ou nu,
Tel que les jeunes jadis fu. Id.

—

Jeunes sont à estre pret,
S'ils errent, tels que le vieil est. Id.

—

Tous nous fault jeunes finir,
Ou vieil en la fin devenir. Id.

—

C'est grant noblesse
De finir en dame Vieillesse. Id.

—

Bon grain périt, paille demeure. Id.

—

Ainsinc bien s'en va le temps,
En folie faire comme en sens. Id.

—

LE

ROMAN DU RENARD CONTREFAIT,

PAR LE CLERC DE TROYES.

FRAGMENTS.

Le Roman du Renârd contrefait,

PAR LE CLERC DE TROYES.

—

FRAGMENTS.

—

Légende de St Marcel. (fol. 37. recto col. 1.)

Saint Marcel fu mout redoutez,
Comme cils, qui s'estoit boutez
En toute disolucion,
Larrecin et occision.
Assautierres de chemins fu;
Mout crémus et redoutés feu.
Vers Chateillon fu son repaire;
Maintes maus i fist, et fist faire.
Nus hom ne passoit par le val,
N'à charrete, ne à cheval,
Que ne feust touz tresmuez
Pour la paour d'estre tuez.
Tant qu'il avint qu'uns charretiers
Venoit charroiant les sentiers
De Chateillon tout contreval,
Par dessouz Pontières le val,
Droiz desouz le bois de Pontière;
Li charretons a cotés ière.
Sa roe estoit entrée en terre:
Ne savoit où aide querre;
Sa charrete n'en pot mener.
Lors print il grant duel à mener;
Plore et regrete mout formant.

Que qu'il estoit en cest tormant,
Si vit Marcel à la valée,
Qui venoit vers lui grant alée.
Grant pièce l'avoit ja séu.
Quant li charretiers l'a vehu,
Bien connut que se fut Marciaux;
Lors fu renouvelez ses diaux.
Quant Marciax le charreton voit,
Qui si très grant dolor menoit,
Si grant pitié au cuer l'en prit
Que tantost à plorer se prit.
Par grant amour li dist : — Amis,
Ne soies point en paour mis;
Car veraiement je t'aiderai
Et contre tous te garderai,
Et conduirai à sauveté,
En tout bien et en feauté.
Va faire traire ton cheval :
Je me metrai devers le val;
Tant i metrai et cuer et cors
Que la charrete istra hors. »
Lors Marciax de cuer vitement
Geta tout jus son vestement.
A la roe se mist ou plus bas.
Li charretons ne le crut pas;
Mès pensa, quant sera mis hors,
Trestout maintenant sera mors.
Pour autre chose ne s'i prent.
Pour ce tantost s'espée prent;
A Marcel par darrier en vint,
Qui de bon cuer à la roe tint
En charité et féalment,
Par grant pitié et loialment.
De l'espée le fiert tel cop,
Que tout jus li rompi le col :

La teste du bu li desouvre.
Or véez qu'est or de bonne ouvre!
Dieux, qui tout est miséricors,
Vit de Marcel que cuers et cors
Estoit tournez en tel labour,
Com est charitez et amour;
Et en pitié ansine fu pris.
Lors a li cors sa teste pris
Entre ses bras, devant son piz;
Et tout maintenant s'est partiz.
En la montaigne montez est;
Amont monta; encor i est.
Iqui fu fête sa chapelle,
Qu'on le mont Saint Marcel apelle.

—

Le Dit des Mestiers.

Sé changièrres estre peusse,
Et ge tant de deniers eusse,
Com il apartient à ce faire,
Ge le seusse très bien faire.
Biaux mestiers et honorez est;
Sus touz mestiers renommez est.
Mais à sauver m'entention,
Selonc que j'ai fet mancion,
Qui regarder i veut mesure,
Trestous changier trait à usure:
Nulz hom sauver ne s'i pourroit,
Qui dire vérité vourroit.
Ge prains qu'uns florins vint sols vaille;
Et cilz deus deniers moins en baille.
Ces deus a il mauvessement,
Ou la veraie escriture ment,
Qui dit en quelconques manière

Qu'uns deniers de toi bailliez ière,
Sé plus d'un deniers en reprens,
Contre Dieu malement mesprens.
Et pour touz ge di cestui ci;
Car encor font pis que ceci.
Encor s'autre pis ne feroient,
Petit gueaing et poc los aroient.
Mès de plus gros merciax apreuvent
Qu'il por fox ou besoigneus treuvent.
Pour ce le changieur ne m'est preu
Que mal i feroie mon preu.

Draperie est une grant chose
A home, qui enprandre l'ose.
Cest mestiers voulentiers feisse,
Sé ge parfaitement veisse
S'il y est preu ne sauvement.
Mès ge ne voi mie comment
Li drapier sauver se peussient,
Et grans chevance eussient.
Sé leur ame et bien amassent,
Ce qu'il vendent tout cler montrassent,
Par quoi nulz déceus n'i fust,
Sé fox ou outrageus ne fust.
N'à Dieu ne pot onques seoir
Que hom vende denrées sans veoir:
C'est uns faus baraz décevant.
Uns chascuns d'aus trait se avant,
Com aucuns dit: — Ge ai ci doute;
Portez au jour: ci ne voi goute. »
Dient: — Au jour ne le portai,
Quant ge ès hales l'achatai.
Ne dou porter semblant ne fis;
Achatez ansinc com je fis. »
Ci a maise excusacion,
Et ancor pire entencion.

Sé il l'acheta folement,
Veut il maintenir l'errement?
Sé maisement cilz li vendi,
Pour quoi à acheter tendi?
S'acheté a par non savoir,
Pour qu'en veut autrui decevoir?
Et consoil samblables se prent
A cil, qui un faus dénier prent,
Par haste en nuit, ou par folie;
Quant s'avise, ne s'esmaie mie,
Et dit : — Si com déceus suis,
Bien un autre decevoir puis.
Lors ce, qu'a pris com non saichans,
Met comme avisiez et saichans.
Ansinc font drap, quant il loient
Leur achaz, et à cler les voient:
Ains que soient auné ne ploié,
Là sont il souvent esmaié,
Duites, reprises, fis i treuvent:
Qu'au leu, où on ne voit, le couvrent;
Puis le vendent essiamment
Ce qu'ont acheté simplement.
L'acheteur n'aviseront ja;
Le faus ne li montreront ja.
Et puis dient : — C'est marchandise. »
Voire que Dieux et biens despise
Qu'à essiant d'euz loez est
Ce que sevent trop mauvès est.
Ancor faignént à leur vouloir
Et dient : — Il doit tant valoir.
Ge n'i prain que .II. .S. au livre,
Sé Dieux de la mort me délivre! »
Et puis me font .I. seing divers,
Si orribles et si cuvers.
L'en verroit plus tost en la mer,

Que l'en ne puet leur seing esmer.
Si loial gueaing vosisient,
Lor seing déclarié montrisient :
Chascuns s'en tenist apaiez ;
Et chascuns i est esmaiez.
A brièz mos loiauté n'i a ;
Dont qu'en dirai ? — Fia ! fia !
Pour quoi donc ce mestier querroie,
Où ja jour ne m'aquiteroie ?
Je devroie plus ouan ou antan :
A cest afaire pas ne tends.
Sé ge vueil vivre et aquiter,
Cest mestier me convient quiter.

Orfavrerie et espicier
Se sont ore dui bon mestier.
Mès li orfevres ne m'est preu ;
Car, (foi que doi Dieu !) li mien oeu,
Qui viellece a un cop donné,
Seroient trop mal ordonné.
Et si resont il mout hurtez
A fère pluseurs oscurtez,
En soder et en aloier.
Ceci ne pevent il noier.
Il aloient et tout bon feignent ;
Et puis tout au bon seignent,
Et dient : — Tant pesant reçui ;
Veèz en ci autant ; quites sui.
Paiez la poine et le déchiet. »
Et plussors foiz est qu'il leur chiet
Qu'à aucun pevent ymaiges plaire ;
Si faites beste ou oisiax fère,
Oisiaux, ou queroles, ou festes,
Hommes, fames, oisiax, ou bestes
Ou teles choses : enlevées
Telz choses sont. Sé bien véez,

Li creus tout de sablon emplissent;
Et puis tout au pois acomplissent;
Demandent poine et grand déchiet,
Plus assez que il n'en meschiet.
Car bons argens ne déchiet point,
S'il est, qui bien le fonde à point.
Et si gueaignent il mout de foiz,
Et mentent sacremans et foiz.
Quant fames de vile lor vienent,
Que li plusor por sotes tienent,
Quant marier lor filles seulent,
Nouches, anniaux, afiches veulent.
Lors por fin argent lor vendront,
Les ques assez aloi tendront.
Et quant se vient au chief de tour,
Que pour vendre sont au retour,
Si com deffaus avient souvent,
(Car tieux achete, qui revent,)
Bien sevent dire aus simples gens :
— M'amie, ce n'est pas fins argens:
Assez tient aloi et matière.
Car saichiez de voir, sé bons ière
Plus en donroie la moitié. »
Lors dit celle par amitié:
— A loiauté vous ordonnez.
Gardez que vaut; si en donnez. »
Aussinc sont plussor décéu;
Pour ce sont il riche sehu.
Tieux malice ne quiers ge pas:
Ge ne m'en aquiteroie pas:
Et si tieux malices ne font,
Trestuit de chatel chaton font.

Espicerie est biau mestier:
Et g'en auroie bien mestier;
Car ge suis froit. Dès ore mais

Juing ne juignet, aoust ne mais,
Pour tout l'effort que il feront,
Ja mes menbres n'eschauferont.
Viellece mout bien les en garde.
Pour ce est-il bon de penre garde
Comment nature fust gardée,
Et secourue, et eschauffée.
Car si enfroidir se pourroit,
Qui avant ne la secourroit,
Qu'elle pourroit anéantir,
Et puis bien tost la mort sentir.
Pour ce est bon qu'espicier devaigne,
Avant ce qu'à faillance vaigne;
Car lors nuls à tens n'i veindroit.
Tant sai-ge bien de cest endroit,
Cil geigenbrat, cil laituaire,
Que ge saroie si bien faire
Dès que g'estoie anfançon.
Ce bon diamargueritum,
Qui tant est bons et confortans
De complession en touz temps
Et meimement à gens vieux,
Est il bons et précieus
A ceuls, qui pierre tient ès rains,
A gens foibles et froiz et vains.
Il lor atrèt et joie et force:
Nature norrit et enforce.
Ou ce bon diacarparis,
Que l'on set bien faire à Paris.
Bien sui dou fère apers et duiz;
Cilz descombre touz les conduiz;
Cilz fait, qui le voudroit hanter,
Et clère voir et bien chanter:
Il desconbre les instrumens
(Ja mestres n'est, qui die ge mens)

Et autres plusseurs confors fait,
S'il est bien à point pris et fait,
Et à confort désir et tain.
Et ce bon diacitonitain,
Qui tant est bons et renommez
Et de touz saiges clers amez,
De quoi sert? Bon est que le die:
Quant l'on liève de maladie,
Où l'on a gehu longuemant,
Pour quoi trestuit li elémant
Ne se puelent mès soutenir,
N'à mangier ne peut revenir,
Ains est pesanz, molz, solitaires:
A cil est bons cilz laituaires.
Pour ce me veuil ge pourveoir
De loing, ains que doie cheoir,
De chaudes sauces et confiz,
Que encor me feront pourfiz;
Par quoi ge puisse itant vivre
Que m'ame soit de mal délivre.
Mès ains convient bien que je voie
Sé c'est bonne et seure voie,
Et que g'i puisse esgart trouver
De vivre et de moi sauver.
Mès si bien i pense à certain,
Pour non loial cest métier tieng.
Car propre évidence y ai;
Que ge, ne autrui, veus y ai,
Tant comme il peut rencombrer nul.
Onques apoticaire nul
Ne vit l'on morir riche homme;
Tuit meurent povre: c'est la somme.
Car c'est escriture devine:
Qui mal aquiert, mal se défine.
Mès si loialmant le feissent,

Et bonnes conserves meissent,
Si com le dient à la gent,
A bon droit eussent l'argent.
Mès il treschangent lor matères
De bonnes pieurs et moins chières.
Plain poin d'erbe ou poin metra,
Et un divers non lor metra :
Et jurra, s'il cuid Dieu amer,
Qu'elle vindrent delà la mer ;
A grant cous les envoia querre.
— Nulles n'en croist en ceste terre ;
Ceste ci vient de Roumenie ;
Et ceste ci vient d'Ermenie ;
Ceste d'Oranges, ceulz de Nimes
Ceulz de Damas aporter fimes ;
Et cest vint de Saint Quentin. »
Et trestout croit en son cortin ;
Ja pour quérir n'est hors eus.
Au sort est chascun receus :
Et mérilot et quamomile
Onques par Gautier ne par Gile
D'outremer aportées ne furent.
Mès en ses chans cuillies furent.
D'un denier plain sac il en ot.
Et lor metent non Merilot :
Merillot se sont esmerelles ;
Et camomiles tels sont elles.
Telz herbes vous en vendront,
Qui une fève ne vaudront :
Et si jurront sans nulle faille
Qu'il n'est nul avoir, qui les vaille.
Mais elles sont sanz nulle amour,
Sans sustance et sans umour.
Et pour nouvelles les plevissent.
Ancor autrement s'enchevissent,

Que comme aucun fusicien,
Ou quelsque bons praticien,
Se trait chiez un apoticaire
Pour un malade sirop faire.
La fin dou fisicien iert
Que tout en sucre confit iert:
Mès cilz l'en list autre leçon.
Poudre de Chipre et de Tason
Metront trestout; et si à point
Que blanc sucre n'i ara point.
Et pour tout blanc le contera.
Et ge sai que ne coustera
Dou disoime denier autant.
Et avec ce i a il tant
Qu'il n'iert de telz saveur,
De telz bonté, de telz valeur,
Ne de telz pourfit com blans est,
Pour ce grans décevance est.
Brièment parler toz lor gueaing
N'est que décevance et mehainz.
Trop i a autres orribles faiz,
Qui sont tuit contre raison faiz,
Qui ne sont ja ne bel ne gent.
Dieux gart de lor mains bonnes gent,
Et moi de tel fait maintenir,
Qui ne puet à bon chief venir!

Un autre mestier veuil aquerre;
Je croi laboureor en terre.
C'est cil, que l'on doit plus prisier,
Chier tenir et moins desprisier.
Car ce que l'on a, Dieux i envoie;
Pour ce est droiz que m'i avoie.

—

Le Renard et le Loup (fol. 48, r°.)

A itant Renard s'achemine:
Jusqu'à la nuit aler ne fine.
Mout c'est dolousés et plainz:
Car de juner est mat et tainz.
Celle nuit a ou bois gehu;
Mès po déduit y a chu.
Audessous ot une abaïe
Povre, meschanz et esbahie.
Les cloiches bien sonner oy;
N'onques pour ce ne s'esjoy.
Et dist Renars : — Sé Diex me moint.
Cloiches ne me souffisent point.
Mieux amasse oïr le respons
De gélines ou de chapons. »
Lors vint à l'abaye le cours
Savoir s'il trouveroit secours.
Renars ala mout tournoiant
Veoir s'il puist trouver néant :
Nulle garnison n'i senti,
Dou venir lors si repanti.
Dist : — Maus feu puisse ardoir l'Abbé,
Que si a trestout desrobé !
Bien est gastée ceste yglise,
Et la gent à povreté mise.
Encore Salemons dist voir,
Où tant ot et bien et savoir :
Il dit que mal va au païs
Où fox gouvernèrcs est mis. »
An un destour de l'abaïe,
Qui bien sambloit estre esbaïe,
A Renars un grant puis trouvé.
Là c'est Renars bien esprouvé,
Que il y trouva merveilles :

Car il avoit ou puis deus soilles;
Quant l'une vient et l'autre vait.
Et Renars, qui tant mal a fait,
Desus le puis c'est apouiez,
Com cilz qui fut mont esmaiez.
Et dist : — Puis que ge rien ne voi,
Ge burrai; que dès ier ai soi.
Une soille vois sus cel puis:
Ge burrai, sé entrer i puis. »
Renars, qui sait mainte merveille,
Est entrez dedans la soille.
Quant se sent en l'ewe cheus,
Lors sot-il qu'il est déceus.
Lors dit : — A male fin puist traire,
Qui cest engin fist ni fist faire! »
Or peut boire s'il a talent:
Mais il se va mont demalent.
La soif trespassée li est,
Pour mal qui venus li est.
Nulle fois si grant fain ne tient,
Qui ne s'en voit, quant périz vient.
— Elas, dit Renart, or voi gie
Qui pour tousjors suis asegie...
Or suis en la tonnelle mis.
Sé ge eusse esté amis
A Raison et son vouloir fait,
Ancor n'eusse pas se fait.
Mout l'ai despitée souvent:
Or voi qu'elle me tient convent...
Dont ge me confesse et souplie
A Raison ma dame et m'amie,
Fille Dieu le souverain Roy,
Que li praigne pitié de moy.
Et tousjours mès ge la croirai,
Et de cuer ge la servirai. »
Lors a Renart parfont ploré,

Et de bon cuer Dieu aoré ;
Prie de cuer Dieu et Raison
Que ils l'ostent de ceste prison.

Or avint donques à cel tant
Que Issangrins et mat et lans
S'en issi de une grant lande ;
Car quérir li convint viande.
Car la faim le destraint formant ;
Tournéz s'en est iréemant
Vers la messon à ses rendus,
Les grans galoz est là tendus.
Le païs a trouvé gasté :
— Ci a, dist il, assez lasté.
Moine noir sont de grant pourvoi :
Il ont tout gasté bien le voy.
Ce que n'est de çà, c'est de là. »
Ansinque tant parlant alla,
Que il trouva enmi sa voie
Le puis, où Renars s'esbanoie.
Delez le puis s'est arestez
De penre escheoite aprestez :
Mès l'escheoite li est trop loing.
Lors mist dedenz el puis son groing,
Que il ne set mès que il face.
Vit en l'eau son ombre et sa face ;
Cuida fust sa fame Hersanz.
Lors po de duel n'issi des sens ;
Cuida Renars fust avec li,
Pour ce que jalous fu de li.
Et dist : — Mout par sui escharniz,
Par ma fame mat et honniz,
Que Renars ansinc m'a fortrete
Et céans avec lui atraite.
Qui, diable ! céans la queist ?
Nulz croire ne le me feist. »

Lors a hullé une grant foiz:
Au contremont revint la voïz.
Ansinc comme il dit, elle dit.
Lors ot Issangrins grant despit
Et dit: — L'orde vix me degiegne,
Se Dieux vuet que jamès la tiegne,
Ge li batrai si bien la teste,
Que jamès jor n'ira à feste. »
— Et la vois — feste respondi,
Tout ansinc comme cils l'out di:
— A feste di-ge, dist li loups,
Jamès par toi ne serai cous. »
— Seroiz cous, ce respont la voiz. »
Lors fu li loups prins à la poiz.
Cuide qu'el die: — Coubz sera:
Et il jure que non sera....
Que que Yssangrin se maintenoit,
Et Renars toz cois se tenoit.
Quant il l'ot bien lessié cerchier,
Si le commença à huichier:
— Sire Yssangrin! sire Yssangrin!
Ne puis mès aler nul chemin
Que ge ne soie gaitiez par toi.
Enviz mangeroie sans toi
Bon morceau, que tu n'en eusses.....
Ge me vouloie sommeillier;
Mès vous m'avez fait esveillier.
Reposer ennuit ne peusmes,
Pour ce que trop de poine eumes
A ses aigniax à pasturer,
Qui ne vous lessent vif durer.
Que ça aval tant en avons
Que nous que faire n'en savons..... »
— Pour Deu, Renards, or me dis dont
En cel païs queulz gens i sont? .... »

— Ça aval sont les gueaigneries,
Bochaige, bois et praaries.
Nulz n'i a ne froit ne durté,
Tant est li airs de grant purté.
Jamès nus malades n'i iert.
Et s'a quant que il li affiert:
Et tousjors sont fort et légier,
En bon apetit de mangier.
Toute la praierie est plaine
De chastrons gras vestus de laine,
De genices, de pourcelez,
D'oies grasses et de poulez:
Autant comme d'erbes y a.
Deffense ne garde n'i a;
Car celz, qui plus tuer en puet,
Plus aprochier de Dieu se puet.
Si pesans sont, si engraissiés
Que tousjours les trove hon couchiés:
Et de tel eur est cils leus,
Que s'un en tue, il en vient .II. »
— Quant Issangrin Renart oÿ,
En son cuer mout s'en esjoÿ.
Des dens commança à quoquer;
Ne pense mie à moquer,
Et bien pense que il dit voir:
— Dont n'i sont, dist il, moine noir? »
— N'i a nulle noire abaie.
Telle planté n'i eust mie:
Il despandroient bien paradis,
Certes et ne fussent que dix. »
Dit Issangrin: — Las! que n'i sui!
Trestout meisse à essui.
Ne convenist ja venir moine.
Pour Dieu, chiers amis, car m'i moine... »
— Entre en ceste vuide soille:
Adonques verras merevoille.

Jusques lors ne la peuz veoir
Que tu puisses dedans seoir:
Car iqui est toute l'entrée,
Par où hom entre en la contrée. »

Li lous, qui grant désir avoit,
Que en cette contrée soit,
N'i geta pas bien son avis:
Tantost en la soille s'est mis,
A sa doulor et à sa poine;
Et la polie aval le moine.
Renars aval point ne demeure;
Tantost est venus au desseure.
En mi le puis s'entrencontrèrent,
Que l'uns à l'autre se montrèrent.
Ce dist li lous: — Où alez vous?
Je m'en aloie aveques vous.
Ge vois aval; et vous montez!
Pour quoi est? Or le me contez? »
— Compères, ne vous esmaiez;
Mès vous tenez pour bien paiez.
Ne ne vous en esmaiez mie;
Que ansinc va de ceste vie.
L'un monte et l'austre avale;
L'uns fait borde, et l'autre sale;
Li uns monte, li autres chiet;
Li uns gueaigne, à l'autre meschiet;
L'un est toz nus, l'autre a trop robe;
L'un gueaingne et l'autre desrobe.
Dit Renars: — Tu yras aval;
Si sauras dou bien et dou mal,
Et dou déduit, que j'ai ehu,
Et le biau temps, que j'ai vehu.
Endure, qu'est à endurer;
Et te vas la val enmurer. »
Si tost com Renars amont vint,

Et Issangrins au fons se tint.
Tost de la soille se saicha,
Et dedans la soille craicha.
Issangrin se santi cheus.
A donc ne s'est mis tehus :
— Renart, or t'ai ge tant creu,
Que ge ai paié mon creu !.... »

Ansinc se guermante Issangrin;
Mès il ne set mie la fin,
A quoi la besoigne parvient;
Car la nuiz va et le jor vient.
Cil de la ville et de l'osté
Sont matin au puis alé :
Quant il voient le loup en la soille,
Chascuns ferment s'en merevoille.

Quant Issangrin oï la gent,
D'un tour s'avisse bel et gent,
Qu'il fera semblant d'estre mort.
Et lors li peuples li acort;
Dit li uns à l'autre : — Mors est.
Ennuiz de nuiz cheus y est;
Si que il s'est ansinc atirez. »
Dont fu li loup à mont tirez,
Et à la terre jus flatis.
Mout s'est tenus coiz et tapiz,
Jusqu'à tant qu'il oï huichier
Un coustel pour lui escorchier.
Quant Issangrin ce escouta,
Seur toutes riens ce mot douta.
Il ne se tint mie à déduit;
Adonc se liève ; si s'enfuit :
Qui lors vist la gent crier
Et lui de grans bastons vicier ?
Mout i fu batus et tapez :

Toute voie est eschapéz.
Mès bien de tout ce mal garra,
Et dit plus Renart ne crerra.

—

Merlin et le Bucheron (fol. 63. r°.)

Ou temps que Roi Artus estoit,
Uns vilains en un bois estoit,
Seur un povre asne estoit venus
Morans de fain, deschaus et nus.
Un po de busche seiche querre;
Que si enfant moroient sus terre
De froit, de fain et de meschief :
Li vilains fu à telz meschief.
La pluie, la gelée et le vent
Li feroient ou vis devant.
Ploroit et fort se guermantoit
Por la grant dolor, que sentoit.
Son asne ne povoit chargier;
Ne n'avoit mestier de targier;
Que li sien enfant à l'osté
Avoient ausinc grant lasté.
Mellins par iqui repairoit;
Il vit le vilain, qui ploroit.
Ou cuer l'en print mout grant pitié.
Vers lui va; si li a aidié,
Jusque son asne pot chargier.
Et puis li a dit sanz tencier:
— Va-t'en, Preudom, Dieux t'aidera;
Et bien briement et tost sera;
Dedanz tierz jor t'apercevras.
D'ui en .VIII. jors ci revendras.
Mellin huiche, et ge viendrai,
Et à ta besoigne entendrai,

Si que bien t'en pourras perçoivre. »
Atant li vilains se désoivre;
D'aler chiez lui si s'en hasti.
Et Mellins li ot ja basti
De blef plaines deus charretées
Dou seigneur dou leu lui données,
Qui preudome et povre le vit.
Quant le bons hom cest eur vit
Pensa que Mellins a dit voir.
Molt est or plains de grant savoir.
Lors li vilains fist le blet cuire
Mès du mois n'a paour qu'il muire.
Au chief de .VIII. jors au bois revint :
Bonnement et mat se maintint;
A cel propre leu s'atuicha;
Et Monseigneur Mellin huicha.
Mellin devant lui a veu,
Qui dit : — Comment t'est puis eu? »
— Monseigneur, bien, par vostre afaire. »
— Va-t'en : or pense dou bien faire.
Encor te donrai autre bien;
Et dui en .VIII. jors ci revien. »
D'aler chiez lui tost se porvoit :
Trouve que ses sires avoit
Grans garnisons chiez li menées,
Robes toutes faites donées.
N'i a nul d'eus, qui robe n'oit,
Et qui à grant honneur ne soit.
Deniers, et blez, et bestes orent,
Et ce que il demander sorent.
Adonc au bois s'en retourna :
Tout droit en son endroit torna
A sa voiz huiche et à haut cri :
— Mellin! vien avant, ge te pri! »
Lors Mellin près de lui s'est mis :
— Comment t'est-il, dist-il, amis? »

— Mellin, il m'est bien or endroit. »
— Or t'en retourne arrière tout droit.
Ancor a plus grant bien tendras,
Et d'ici en huit jors revendras. »
Cilz s'en tourne plus tost que pot :
Trouva ses sires : mandé l'ot.
Garde et gouverneur l'ot fait
De sa terre et de tout son fait.
Sires fu après le Seigneur ;
De touz les autres fu greigneur.
A grant poines ou bois revint.
Toutevoie son chemin i tint :
Quant il i fu plus haut que pot,
A voiz haute a huichié : — Mellot !
Sé tu veus, viens, sé tu veus, lai
Le quel que, tu vorras, si fai.
Plus ne t'atandrai ; ge m'en vois. »
Atant Mellin ist hors dou bois :
Si tost com li vilains le vit,
Si li dist, si com par despit :
— Mellot, tu te fais trop huichier :
Je n'ai plus à ci venir chier.
Or t'en vas, et plus n'i revien :
Miaux que tu pourras te maintien. »
Lors c'est cil chiez lui adrecié ;
Son seigneur trouva courrecié.
Tout quant, que il a, li ot osté.
N'i demoura en son ostel
Ne robe, ne nul garnement,
Sé moins non, qu'il avoit devant.
Fors tant qu'un asne, que avoit ;
Qu'ailleurs où tourner ne savoit.
Tout nu le prent ; tout nu le lesse.
Or puet mener son ane en lesse.
Arrier va li vilains au bois
Seur son asne à petit degois :

— Monseigneur Mellin ! souvent crie.
Assez le huiche, assez le crie.
Mès nulz respondre ne li pot.
— Sire Melin ! — Mellin ! — Mellot !
Or sot il bien que ce vot dire.
Or est retournez en l'empire.
Honiz soit, qui vilain fait grace,
Ne qui aime lui ne sa trace.

Histoire du Comte Griffon. (fol. 66, r°.)

Ains de traïson bien ne vint ;
Ne fu preudon. Qui la maintint,
Gardez que plus ne vous avaigne :
Dou Conte Griffon vous souvaigne,
Qui à Challes vint en pitié
Et en touz samblans d'amitié,
Par le conseil de Pignabiau,
Qui fu uns hon mauvès et biau.
Et dist : — Rois, uns gentis hom suis.
Tes hom et tes avoez suis ;
Et quant, que je ai, soie tot tien.
Et pour Dieu ! en amour me tien.
Chevaliers de ta main veil estre,
Si comme ont esté mi ancestre.
Ge te promet hommaige et foi
Et toy servir en bonne foy.
Sé mi parent t'ont déceu,
Onques jour je ne l'ai seu :
Et contre eus tous te garderoie,
S'estoit mestiers, sé le saroie.
Ne jamès ne te guerpirai ;
Mès à tous tes besoins irai. »

Sus ses promesses, qu'il li dist,
Li Rois Griffon chevaliers fist.
Si tost com chevalier l'ot fait,
Li diz ne sembla pas le fait,
Combien que Challes s'i fia:
Car tout tantost le deffia.
Assanbla amis et grant gent;
Courrut sus Challe et sur sa gent.
De ce Challes esbaïz fu;
Pour ce sens failli ne li fu;
Pour ce li ala au devant,
Et par la pluie et par le vent.
Un an, ou .II. ou .III., ou quatre
Se pot l'un à l'autre combattre.
Tant que force aida raison,
Tant qu'il fu en une maison,
Si comme li alier conduisent
Les perdriz, tant qu'elles s'advisent
En la tonnelle dévaler:
Iqui ne pevent avant aler.
Ansinques fu Griffon assis
En un chastel, qui est assis
Dessus Bar-sur-Aube tout droit.
Aculez fu en cel endroit:
Encor le chastiau povez veoir
Sur les vignes de Brante seoir,
Qui Sorante apelée fu.
Ileques Griffonez prins fu;
Comme traïstre fu penez.
Droit à Broyes en fu menez;
Qui n'est d'ileques gaires loing.
Gi ai esté; ge le tesmoing.
Là fu des saiges par acort
En un cuir de beuf cousus fort:
Là fu en un broion loiez,



Et puis à un broion broiez.
Si com li talemeliers fait
La paste, qnant les gastiaux fait.
Tuit li os li furent broié,
Combien qu'assez en feu proié.
Mais pour proière ains ne fu
Que trestouz li cors de lui fus
Broiez, teste, james et cors:
De male mort fu ilec mors.
Et si veuil bien, de ce me croies,
Que pour ce a non la ville Broies.
Le broions estre encor i doit:
Qui le veut veoir, il i voit.
En tel estat doit l'on péner
Cil, qui veut traïson mener.
Car tuit traïteur sans faillir
Doivent à celle fin saillir.

—

Le Témoin de Bourgogne.

Il est fou, qui traïson moine:
Il est avenu an Borgoigne
De deus escuiers, qui avoient
Une ville, et ne savoient
Ne par avis ne par esgart
L'un ne l'autre, où fu sa part.
Car de divers seignor lor vint,
Ce que chascuns ileques tint.
Lors rentes tout parun partoient:
Ansinc antr'aus .II. s'acordoient.
Ne ne savoient ou mal ou bien.
Tant que l'uns dist: — Il seroit bien
Que nous feissions de voir enquerre

Par où doit aler nostre terre,
Et par où la justice part
Par quoi chascuns eust sa part. »
Dist l'autre : — Bien sera seu
Par ceulz, qui pièça l'ont veu.
Anvoions i les anciens,
Et à leur acord en soiens.
Autrement ne le povons faire. »
Ansinc acordèrent l'affaire.
Li preudomme assamblé furent :
Pour ce qu'avisié bien ne furent,
Et certainemant non savoient,
Ou espoir oblié l'avoient,
Le plus viel homme d'aus eslurent.
Quant il devant lor scigneurs furent,
Si dirent : — Nous avons contens
Que nous ne sommes pas dou tans ;
Mes véez cest viel home ci,
Qui a tous tans demouré ci.
Et pour les seigneurs l'a tenue,
Ançois que vous fust avenue.
Et si est hom à l'un de vous :
Faites le bien ; acordez vous
Qu'il vous départ votre terre.
Nous ne savons plus certain querre. »
Cil, qui n'i pensoient que bien,
Dirent chascuns : — Ge le veuil bien »
Cils, qui hom fu, prant l'évangille
Sanz male espérance et sans guille ;
S'a prins de lui le sairement
Que il le fera loialment,
Sans lui ja tolir ne donner.
Ansinc li va il ordonner.
Li bons hons volt avis avoir ;
Pour miaux connoistre son savoir,

Jusqu'au tiers jor li ordonnèrent.
A cil jour vindrent, qu'il donnèrent :
Firent tous les vesins venir,
Petiz et grans à qui tenir,
Pour ce que leur en souvenist,
S'aucuns débas plus i venist.
Or orroiz que li bons hom fist
Et la malice, que il quist.
Plain son poin de terre a prise
Et l'a dedans son souler mise,
En un champ, qui son seigneur fut :
Et ses piez en son souler fut ;
Dessous son pié la terre estoit,
Qu'au champ son seigneur prise estoit.
Et puis plain poing en rala querre.
Sur l'autre escuier en sa terre :
En son autre souler la mist
Et son pié sur la terre sist.
Sus la terre à l'escuier vint,
Et les james ouvertes tint.
Dist : — Par les Sains, qu'on doit requerre !
De ce pié ci suis sus la terre
A cest escuier par deça,
Sus mon seigneur dou pié deça. »
Il disoit voir, et si mentoit ;
Qu'à l'escuier assez ostoit
De sa terre plus d'un arpent.
Mès dou pié son seignor il ment :
Sus la terre à l'escuier fu
Lors une bone ferme fu
Entre les james trestout droit.
Lors ala chascuns à son droit ;
Or ne furent plus desvoiez ;
Que chascuns se tint apaiez.
Après ce bien un an avint,

Que li sires au vilain tint
Une feste de bonne gent;
Par quoi li failli de l'argent.
Sus touz ses homes fist la taille;
Qui plus est riches plus en baille.
Quant li viaux hom gaigiez en fu,
Lors dist au sergent que mar fu
Loié la courtoisie et l'onnour,
Qu'il avoit faite son seignour.....
Le sergent ne l'oblia point.
A son seignor de point à point
A remanteu cette bonté,
Que li bons hom li a conté.
Lors li sires venir le fist
Et tout courtoisement li dist:
— Di moi comment ton fait meis,
Quant tu le partaige feis? »
Lors li conte tout l'errement:
Li sires tost et erraument
Droit aus fourches mener le dist;
Et maintenant pendre le fist.
Ansinc se divroet l'on pener
De trestouz trestors mener.

—

Le laid Chevalier et la belle Damoiselle. (fol. 67, v°.)

Uns haus hom chevaliers estoit,
Qui une damoisele amoit
Plus assez que raison ne fu.
Cilz chevaliers très lais hom fu;
Laiz fu li cors, et tuit li mambre;
Mès, si com l'istoire remembre,
Saiges estoit parfaitement,

Fors que d'aimer tant seullement.
Seur touz fu à saiges tenus,
Des viaux, des jeunes, des chenus.
La damoiselle, qu'il aimoit,
Bestiaux, sote et nice estoit.
Mès tant estoit belle à devis
De cors, de menbres et de vis,
Plus belle ne povoit l'on querre
Par le païs ne par la terre.
Le chevaliers volt celle avoir,
Qu'il aime miex que nul avoir,
Pour ce que belle li sambla.
Ses bons amis en assambla,
Et leur dit : — Avoir veil celi ;
Nulle autre ne me plest que li. »
Lors si ami li respondirent,
Et tout apertement li dirent :
— Sire , vous savez quelle elle est. »
— Ge sai , dist-il , belle et sote est. »
Si vous dirai qu'en avendra.
Veoir le puet, qui atendra.
Pour voir enfans ara de moi :
Et savez vous que je y voi ?
Très biaux pour cause de la mère
Et saige por cause dou père :
Si qu'il seront et bel et saiges.
Ou puet l'on penre meilleurs gaiges ?
Ce si sorcrois. » — Seur cel espoir
Volt il la damoiselle avoir.
Ensanble au mariage furent.
Enfans en ot : cès quels i furent ?
Lait et hideus de par le père,
Sot et nice de par la mère.
Trestouz li contraires li vint
De ce que pour vérité tint.

Nature i contrepensa
Ce que il premiers pensa.
Pour ce, amis, je te veil retraire
Tu trouveras tout le contraire,
De se que penses à avoir.
Tourne arrière si feras savoir:
Car Dant Cuidart et Esperart
Tienent lor mestre por musart.

—

Histoire de Quarados Brun-Bras. (Fol. 73, v°.)

Au roi Arthus présantée feu
Une couppe, qui telle feu:
En li telle nature avoit,
Que nulz hom boire n'i savoit
Combien que bien i entendist,
Que li vins sus lui n'espandist.
Sé sa fame autre amé avoit.
Ja cils point boire n'i savoit,
Le Rois tout premier i tendi;
Mès le vins sur lui respandi.
Telz honte ot, que ne sot que dire.
Puis si la tendi tire à tire;
N'en i ot nul, qui i beust,
Sus qui tous li vins ne cheust,
Tant fu riches, ne de grant los;
Fors que uns chevaliers Quarados.
Quarados Brunbras ot à non,
Uns chevaliers de grant renon.
En un bois longuement se tint
Pour un serpent, qu'ou braz li tint
Deux ans entiers sanz remuer:

Mout li fist la coulour muer.
Par sa marrastre ot cest afaire,
Qui li dist : — Prens en cel almaire
Un mien pigne, que g' i ai mis. »
Et elle i ot ains le serpant mis.
Quarados son braz enz bouta,
Com cilz, qui point ne se douta.
Jamès ne pensast cel malice.
Le serpens en son braz se lice.
Secuer rien ne il valut :
Ou bois enfuir l'en estut.
Une grant houce faire fist,
Et tousjors son braz dessoz mist.
Ou bois fist habitacion :
Nulz ne sot de luï mencion.
La char ot pale et le vis taint,
Car li serpans mout li destraint.
Un ermite ou bois avoit,
Qui Dieu de très bon cuer servoit.
Touz les matins vers li venoit
Quarados, et la messe ooit,
Et puis se retournoit arrière.
Souvent faisoit à Dieu prière,
Que de cest siègle tost l'ostat
Et que la mort tost li donnast.
N'il n'avoit mès ne sanc ne char ;
N'est nulz, qui n'en prist eschar.
S'amie partout quis l'avoit,
Celle et un frère qu'elle avoit,
Qui compains à Quarados ière,
Qui à grant meschief de li ère.
Ne le sorent mès où quérir :
Ne nulz nes savoit averir.
Ansinque com il s'en raloient,
Que mès où quérir ne l' savoient,

La chapelle à l'ermite virent.
Et maintenant dedans se mirent.
A l'ermite ont bien enquis
De ce qu'il ont longuement quis.
L'ermites les i asséna.
Tant firent qu'il les i mena.
Si tost com Quarados les vit,
Maintenant en fuie se mist.
— Arrier, dist la pucelle, Amis,
Trop m'avez de poine ou cors mis :
Là ot mainte lerme plorée.
Et dist : — Amis, sanz ja celée,
Jamès de vous ne partirai
Jusque ge gari vous arai.
Je am trop miax la mort avoir
Que vous en tel douleur savoir. »
La pucelle de cuer l'aimoit
Et grant pitié de lui avoit.
Devant son ami s'est tenue
Sa peterine toute nue,
Deffublée jusqu'à la courroie,
Par quoi cilz mauz serpens la voie.
Li frères entr'aus deus estoit,
Qui s'espée à sa main tenoit.
Et celle le serpent appele,
Et celle, qui rien ne li cele :
— Serpens, dist elle, esgarde moi;
Et mes mamelles blanches voi,
Qui sont blanches, jeunes et tendre:
Tu n'as en cel chétif que prendre:
Il n'i a mès que le maigre os ;
Bien peuz veoir que tu es fos.
Vien toi à moi aerdre, et le laisse;
Rien n'a mès en lui, qui te paisse.
Lais ses os; prens ces blanches choses.

Or m'est il avis que tu n'oses. »
La pucelle son cors li tent ;
Et ses frères adès atent.
Quant il ot grant pièce atandu,
Lors c'est li serpens destandu,
Et se vost d'autre part lancier.
Et Quarados huiche : — Amis, fier ! »
Tout ansinc comme il esperi,
Et ses frères fort le feri;
Que ne li valut rien sa guache.
Si que en deus moitiez le tranche :
En plus de .x. pièces l'ont mis.

Bien ont celui fors d'enfer mis.
Lors iqui ne demoura mie ;
Bien tost après print il s'amie.
Chiez le Roy fu de son osté ;
Mout ot en lui sens et bonté.
Icilz bien à la coupe but ;
Que onques li vin ne li chut.
Les autres dames l'en haïrent,
Et maintes paroles l'en dirent.

—

Légende de Pilate et d'Hérode. (Fol. 154, v°.)

Ponce Pilates à celui tans
Ot mot de maus et de tormans :
De toute gent fut acusés,
Honnis, banniz et diffamez.
Au tens Cesaire, qui regnoit,
Touz li peuples sus li crioit :
— Lerres et murtrier, et faussaire ! »
Il n'en pot autre chose faire.

Banniz fu, fustez et laidiz.
Droit à Lyon s'en est fuiz:
Norriz et nez en ot esté.
Comme mat et desconforté
A Lyon se désespera
Tant, qu'il se murtri et tua.
Pute fin print male et mauvese.
N'onques puis n'ot joie ne aise
Que il delivra Jhésu Crit
A çaux, qui li firent despit.

Erodes et Erodias
Revindrent lors dou haut en bas.
En chétiveté s'en fuirent
Droit à Lyon, dont il yssirent;
Car il furent hors débouté,
Dou tout au tout désérité
Dou leu dou païs de Judée,
Et de trestoute la contrée.
Là furent povre et mendiant,
Et morurent honteusement,
Cor chétif et désespéré.
Déhors Lion sont enterré,
En un haut leu déhors assis.
Andui souz une tombe mis,
Au déhors de Lion tout droit.
Quiconques veoir les voudroit,
Demandast la tombe aus amans:
Iqui les trouveroit gisans.
Le leu, la tombe où mis furent,
Ne onques puis osté n'en furent.
Pluseurs i vont et ont esté
Pour bien savoir la vérité.

—

La Légende de Charlemagne et de Saint Jacques (fol. 150.)

L'an .VII. .C. trente et huit ans ft
Que cilz Chalesmaignes nez fu.
Après Pépin Challes regna,
Qui tant biens fist et estora,
Et sissante et douzes ans vesqui.
Mi le mois de février mori......
Il fesoit miracles apertes,
De par Dieu, voiant toz, ouvertes.
Saint Jacques à lui aparut
Et de par Dieu le rementut.
— Challes, dit-il, de Dieu amis,
Mes cors est en Espaigne mis
Entre Sarrasins mescréus,
En leu, où n'est veus ne seus,
Et là, où Dieux n'est bien créu:
Challes, comment le sueffres-tu,
Qui au monde es crémeus et fors?
Que ne vas aquiter mon cors,
Le passaige et le chemin,
Que maintiennent li Sarrazin,
Par quoi la crestienne gent
I puissent aler fermement,
Et sauvement moi réclamer,
Et Dieu servir et honorer?
Encommance; ge t'aideray,
Et Jhésucrit en proierai.
Sens et pouvoirs soit en toi mis
De bien aquiter le païs. »
Challes, com les moz escouté a,
Ses homes et sa gent manda.
Et si lor fist une requeste,
Que li bon tindrent à honeste,

Q'avec lui vossisent aler
Le chemin Saint Jacque aquiter.
Li plusor d'iceulz le suirent;
Et pluseur, qui le contredirent,
Que il n'i vostrent pas aler,
Iceulx fist il sers apeller,
Eus et leur enfans ensuians:
Encor lor tens est maintenant:
A Paris en a un millier.
Li Rois fist s'ost apareillier.
En Espaigne en est esmeus:
.I. mès en est à lui venus
De par roi paien Agoulant,
Qui sa terre li va gastant.
Rois d'Espaigne et d'Aufrique estoit;
Trante mil Sarrazins menoit
Apareilliez mout richement
A cheval, sanz la menue gent.
.I. fil avoit, Hyaumont ot non,
Fort, puissant et de grant renon.
Challes la parole escouta;
Dieu et saint Jacque réclama:
A son consoil s'est conseilliez
Duc Naimon, qui tant fu prissiez;
Qui li dist: — Bons Rois, va avant.
Moine ou toi ton neveu Rolant:
Et va batailler pour la foy.
Dieux t'aidera, gé le croy. »
Il si fist; néant ne l' douta.
Toute la victoire enporta;
Tuit que mort, que fuitif, que pris.
Mout grant avoir i ont conquis,
Que le Rois à sa gent donna,
Qui Dieu de bon cueur aorá.
Maintes batailles a outrées

Par Espaigne et par les contrées.
Tant fist, saint Jacques a aquité
Et son passage délivré.
Toute sa vie volt travaillier
En crestienté essaucier.
En Espaigne sist longuemant,
Tant que Marsille et Baligant,
Qui Roi des Sarrasins estoient
Et César Auguste tenoient,
Au malvais Guenelon porquirent
La traïson, par qu'il occirent
Les .XII. pers en Roncevaus;
Dont se fu grans diaux et grans maus.
Vint mille crestiens y ot,
Qu'onques pié eschaper n'en pot.
L'arcevesques Turpins vivoit:
Cil jour sa messe célébroit.
Les anges voient, qui chantoient,
Qui les martirs au ciel portoient,
Qui por la foi estoient occis,
Tuit chantant; *Gloria in excelsis.*
Dieu les présentoient proprement.
D'autre part veoit grant tormant
De diables, qui d'enfer issoient,
Qui les Sarrasins emportoient:
Entr'eus Marsille et Baligant
Ces diable aloient devourant.
Turpins en fu si esperdus,
Qu'anuiz s'est sus ses piés tenus:
Deul ot et joie; deul por tant
Dou martirs à la bonne gent,
Joie pour ce que il veoit.

Le lions parle :

— Retiens bien ce, que m'as rendu.
Mès ne t'ai pas bien entendu.

De Saint Jaque me vas parlant.
Or le me di miaux proprement,
Comment à Challon s'aparut
Et commant Challes le connut.
Contes m'en les moz toz entiers.

Renard parle :

— Certes, Monseigneur, volontiers.
Selonc le droit escrit de Dé,
Vous dirai voir sans ocurté
Selonc ce que ou livre lis.
Challes conquist maintes païs.
Bien voir en sauroie conter ;
Mès trop metroie à réciter.
Une nuit fu Challe en son lit,
Qui ne queroit autre délit ;
N'ailleurs n'estoit sa voulenté
Qu'en essaucier crestienté.
Une voiz entroï de haut,
Qui dist : — Fils Challe, Dieux te saut ! »
Quant Challes l'oït si print à dire.
Adonc respont : — Qui es tu, sire ? »
— Jaques, filz Zébédée fui,
Frères l'Evangelistre sui,
Qui seur la mer de Galilée
A mes cors maint poine endurée
Pour preschier la divinité,
En essauçant crestienté.
En cil païs fui cravantez
Et d'un furgon esservelez
Des Sarrazins par lor mal vice,
Mis en la terre de Galice,
Que Sarrazin tienent adonc.
Mestre et souverain en sont.
Dieux n'i est crémus n'onorez ;
Ne mes cors n'i est réclamez ;

Ainsinques est mes cors perdus.
Challes, qui por Rois es tenus,
Pourquoi ne maintiens tu les guerres ?
Veuz tu ainsinc tenir les terres
Et estre pour sires tenus,
Et mes cors iert ainsinc perdus ?
Cil, qui pour bataillier morront,
En paradis sauvé seront,
Pour droit verai martir contez.
Et tu, qui les aras menez,
Com bon pastours contez seras :
En paradis tun siège auras.
Une estoille te conduira ;
Droit vers Galice te luira.
Mout i trouveras de nuisans :
Mès tousjours te serai aidans.
A la prière Jhesucrit
Fai, ouvre si com ge t'ai dit.
Comment lesses tu mien païs
Souz povoir de Sarrazins mis ?
Aquite moi si mun chemin,
Que par tout voissent pelerin ;
Par quoi li touz puissans Jhésus
I soit serviz et chier tenus. »
Par troiz fois, si com nos trouvons,
Fu ceste révelacion.
Tant fu dicte et revelée,
Qu'elle fu par Challe aquitée.
A Pampelune sist lons tans,
Qu'il ne povoit entrer dedans :
Sé Dieux et Sains Jaques ne fust,
A nul jour entrez il n'i fust,
Plusors autres païs conquist ;
Sous lui, sous sa puissance mist :
Que ge bien sauroie nommer ;

Mès trop metroie à clamer.

—

Le Dit des nations. (fol. 148. r°.)

Li Lyons :

— Or te vueil ge dont demander,
Pour ce qu'à pluseurs à fere ai,
En quelz gens je me fierai,
Pour mun cors por m'onor garder,
Et pour ma terre gonverner?
Grans sens est de gens avisier
Et en ques l'en se doit fier.
Et j'ai à pluseurs gens à faire
Et tu sez bien de quel afaire....
Et pour ce qu'en plusors païs
Tu as lessiez de tes amis,
Et il sont malement cuvert,
N'il ne se tienent pas uvert,
Des païs veil estre avisiez
Quelz et ques gens i as lessiez.
Si que quant celle part irai,
Selons l'estat me contendrai. »

Renars.

— Sire, certes et vous l'orrez
Comment ge les ai ordonnez.
En France sont li orgueillous,
En Bregorgne les traitous;
Et avec li Eriges i sont.
Mès point de consciance il n'ont:
Ne lor chaut de todre ou d'ambler,
Et tout autretant de tuer,
De bouter feus ou autremant:
Ne chaut lequel chief va devant.

En Picardie sont li bourdéeur,
Et en Champaigne li buveur :
Et si sont li bon despancier ;
Et si sont bon convenancier.
Telz n'a vaillant un angevin,
Qui chascun jor viaut boire vin,
Et viaut suir la compaignie,
Et tant boire que laingue lie :
Et quant se vient aus cos donner,
Il se sevent bien remuer.
En Angleterre li cuvert,
Et en Navarre li apert ;
En Alemaigne li felons,
Gasteurs de biens : et sont prodoms
En Lombardie, savoir vous fais,
Là ai ge lessiez les mauvais,
Et les assauteurs de chemins,
Les enpousonneurs de venin.
Miaux aiment gueaing desrobé ... (1)

—

Guichard de Pontigny, évêque de Troyes. (Fol. 134, recto).

Bien est maus eure communaus
Tant aus débonnères com maus,
Et à trestoutes autre gent ;
Si que ne sont ne bel ne gent.
L'Evesque de Troyes le sot bien !
Guichars, que ge à très saige tien.

(1) Ce curieux morceau est incomplet. On en a déchiré trois feuillets, probablement avec intention de faire disparaître une satyre, dont les derniers vers se lisent sur le feuillet suivant.

Bons eure lons temps le mena ;
N'onques tant ne pot ne pena
Que tousjours tenir le puest,
Combien que très grant sens eust
Et qu'il y meist mout de poines.
Povres séculcre fu, puis moines,
Et puis de saint Ayoul prieus,
(Dont plusor furent envieus,)
Puis abbés de Moustiers la Celle.
Là, ne tuma il pas sa celle;
Mais la maintint très saigement.
Qui ne m'en croit, si le dement.
Ains, n'orent nul meillor pastour:
L'abaie fist clorre autour;
Ains n'i avoit eu cloison,
Qui puest tenir un oison.
Aucun moine gré ne l'en sorent,
Pour ce qu'aler jouer ne porent.
En ville, n'en prez, n'en aunoi
Ne porent puis faire donoi.
Là les mist il dessouz sa main ;
D'eus fu sires et soir et main.
Cilz bons abbés fist à son temps
Très bien assis trois bons estams;
Pluseurs grans aquelz i aquis;
Mout d'onors, de pourfiz i fist.
Puis fu Evesques esleus,
Cilz, qui tant fu saiges seus,
Par le non, qui de lui courut,
Quant l'Evesques Jehans morut.
Touz chapistres à l'otroi fu
Que Evesque fust; et il le fu.
Certes mout grant honnor avint
A moine qu'Evesques devint.
Evesques fu : bien se porta.

Puis avint il qu'on anorta,
(Cil qui, queroient son annui)
Le Roi de France encontre lui.
Sus li mirent mout d'achoisons,
Murtres, bougreries et poison,
Qu'il n'avoit pas esté filz d'omme,
Pluseurs douleurs, que je ne nomme :
Qui plus controuver en povoit,
Et plus voulentiers l'en looit.
Prins fu et mout vilement menez,
De parole et de fait penez.
A Paris fu mis en prison :
L'on li métoit sus traïson,
Touz cas vilains, toz cas oscurs;
Dont en la fin fu trouvez purs.
Articles ot et auditeurs;
Tuit furent si persécuteurs.
Tesmoinz y ot plus d'un millier;
Chascuns courroit por lui pillier;
Et tousjours li duroit ses senz.
Livrez fu l'Arcevesque à Sanz,
Qui en sa fort prison le mist.
Tant que li Papes le requist,
Touz ses articles et ses faiz,
Pour punir selonc ses meffaiz.
Lors fu il à Rome envoiez,
De bonnes gardes bien loiez.
Là n'ot-il mès son bon eur;
Ne il ne fu point asseur;
Car li Rois estoit son contrère
Jusque à la vie dou cors trère.
Et l'Apostoles le héoit,
Qui à condamner le béoit.
N'il n'estoit nulz, qui ne l' haïst.
Qui de telz fais parler oïst?

Mais quant li Papes ot vehus
Ses fais, et ses escris leus,
Et tout le dépost des témoins,
Consoil ot; si le haï moins.
Si fu il en fort prison mis.
Mès tousjours fu Dieux ses amis;
N'onques son annel ne vost rendre;
Ne autre Eveschié ne vost prendre,
Combien que une l'en donna,
Qui est en Grèce pardelà.
Mès ne l'accepta, ne ne tint,
Ne n'en reçut ne quart ne quint.
Mès li Papes, qui puet sus droit,
Qui le Roy aime trop et croit,
Pour lui servir, à sa prière
Donna, ce qui à Guichart yère,
A un sien clerc celle eveschié
De Troyes; dont il fist peschié.
Jehans ot non cil, qui po la tint:
N'à son temps à Troyes ne vint,
Jusques mort li aporta l'en.
Et Guichars morut en cel an.
Andui à Saint Pierre sont mis.
Bien fu Guichars par eux mis
Dou bas au haut, dou haut au bas.

—

Conseil de pauvre peut être bon (fol. 157, r°).

Maint sont, qui en povre ne croient,
Et dient que croire nes doient:
Dont il avint qu'uns marcheans,
De villes les marchiez suivans,
Oeus et fromaiges achetoit;

De ville en ville les vendoit.
Un jour au marchié s'avoia;
Tout son chatel y enploia.
Un asne et deus peniers avoit;
Car ailleurs porter les devoit.
Tous ses frommaiges dis à dis
Ot il en ùn des peniers mis.
Plains fu; en l'autre n'ot néant.
De se fu il mal cler véant;
Que le plains peniers avaloit,
Et li vuiz amont en aloit.
Li asnes fut mout desvoiez,
Qui trop fu mal contremoiez:
Son droit chemin ne savoit querre.
Por po que ne cheoit à terre.
Trop pot au bon home ennuier,
Quant vit son asne tournoier.
Aler ne povoit tost ne tart;
Car trop li pesoit d'une part.
Quant plus fiert l'asne, et plus tournoie.
Tant que celui, qui le menoit,
Apparçut bien où il tenoit:
Trop ot deça et po dela.
Lors court et tantost s'en ala:
Tant y prist pierres et cailloz,
Que touz fu plains l'autres builloz.
Et lors li contrepois i fu.
Mès li asnes si chargiés fu,
Que il ne pot avant aler
Pour batre, ne pour déhaler.
— Par le cuer bé! dist le vilain,
Dans asnes, plus ge ne vous aim.
Que si très bien aler soulez,
Et ore aler ne voulez?

Vostre penier sont bien à point. »
Lors fiert darrier et puis le point......
Uns preudons par iqui passoit,
Qui auprès lui un po se tarde.
Son fait et sa manière esgarde
Et dist : — Preudon, ne véez vous mie
Pour quoi vostre asnes ne va mie ? »
— Nanni, dist le vilain, por voir, »
— Voulez-vous bon consoil avoir
Commant vostre asnes bien ira ?
Sorez gré qui le vous dira ? »
— Par foi ! ouil, dist le vilain :
Que ileques sui dès hui main.»
Et si est ja vespres venue,
Que mun asne ne se remue. »
Li respassans lèz lui s'acoste ;
Les pierres dou penier li oste,
Et les froumaiges prent demis
Si les a en ces panniers mis.
Si que bien sont contremoié.
Lors c'est li asne avoié,
Et commance à troter forment.
Dist le vilain : — Si Dieux m'ament !
Bon consoil m'avez or apris.
Saiges estes et bien apris.
Or me dites quelz hon vous y estes ?
Car de ma connoissance n'i estes ;
Et si vous estes riches hon ? »
Dist li trespassans : — Certes non.
Povres hom suis, sanz nul déport.
Trestout quant que j'ai sus moi port. »
— Povres hom, ! ce dist li vilains,
Par mun chief ! tant vous pris ge mains.
Commant dont me suis avilliez
Qu'à povre me suis conseilliez ?

De lui ne puet nul bien venir.
Pour ce m'i quiers ja tenir.
Au povre consoil soït sien.
Rien ne vaut; ne point ne m'i tien. »
Lors par grant aïr passe avant
Et se met en l'estat devant:
Les pierres ou penier remist.
Et par male aventure dist:
— Convient il or povre homme croire,
Qui ne set dire chose voire? »

Ne suis ja la trace au vilain,
Qui dou bon consoil ot desdain,
Pour ce que povres hom li dist,
Tu peuz bien veoir que fox fist.

—

Les deux Aveugles de Rome. (Fol. 158).

Jadis à Rome ot deus avugles
Compaignons, povres et ennubles.
Dessoz le palais se séoient;
Pour Dieu bien fait aus gens prioient.
Li uns mout au Pape se fioit,
Et pour ceste chose dioit:
— Cilz n'a d'autre aide mestier,
Qui nostre Pape viaut aidier. »
L'autre dist: — Qui en Dieu se fie,
Certainement ne li faut mie. »
Adès ceste parole dirent
De cuer, et leur créance y mirent.
Tant longuement dire le vorent:
Grant et petit oïr le porent.

Si que le Pape entendi
L'espoir, à qui chascuns tendi.
Touz les jours les ooit sanz tère :
Pour ce volt-il deus pastez fère,
Tout coiement, sans nul reclain,
L'un d'un jeune gras chapon plain,
D'espices garniz, bel et gent,
L'autre de gros tournois d'argent.
Quant il furent bien ordonné,
Adonc leur furent il donné.
A cil, qui en Dieu se fia,
Celui de chapon envoia.
Celui, qui le Pape créoit,
Et qui autre non ne creoit,
Fu cilz de gros tournois donnez.
Ansinc les a cilz ordonnez.
Le Pape bien gaitier les fist,
Quel ordon chascun dou sien fist.
Quant andui tindrent lor pastez,
Chascuns entour les a tastez.
Cilz, qui les gros deniers tenoit,
Trop fort deceus se tenoit,
Pour ce que trop pesant y ot.
Gout, saveur, ne flaireur n'i ot :
Si pensa de pierres fust plains.
Pour ce s'en est en son cuer plains.
Et pour ce que l'autre sentoit
De la saveur, dont il estoit,
(La flaireur sent la substance)
Lors deceus trop fort se vance.
Lors dist : — Compains, de quoi est li tiens ! »
— Ne sai, dist-il, fors de tous biens ;
Car le flaireur, que il me donne,
Est si souef et si très bonne,
Baumes, gerofles, rien n'i fait.

Saiches dedans à qui le fait. »
— Quant li autres ces mos oy,
A grans merveille s'esbaÿ.
Dist : — Compains, par l'âme de toy!
Chanjons nos pastés moy et toy. »
Tant li parla, qu'il le chanja :
Lors tantost son pasté manja.
L'autre ouvri le sien por l'espreuve,
Et les gros tournois dedans treuve.
Lors pense que n'est pas eus
Outre la moitié déceus.
Dieu en mercie et hautement,
Et crut mieux en lui que devant.
Quant li Papes en sut le voir,
Si dist que cilz ce disoit voir,
Qui dit que qui en Dieu se fie,
Certainement ne li faut mie.

—

Les deux Clercs. (fol. 159, recto.)

Un riches hom deus clers avoit;
Mès leurs cuers mie ne savoit.
L'uns des clers ot une manière,
Qui à refuser mie n'ière;
Qu'en quel que leu que il alast,
Quelques que besoin que l'enchaussat,
Sé messe commancier veöit,
Trestoute de bon cuer l'ooit.
Mont fu humbles et Dieu ama
Et souvantes foiz réclama.
Seur touz homes fu servisans;
N'onques point ne fu despisans.
Son seignor le soir deschaussoit

Et mout de lui servir pensoit.

L'autres fu fel et envieus,
Et à toutes gens ennuieus.
Mout grant envie au cuer avoit
De ce que ses compains savoit
Si bien servir et si à gré.
Molt s'en plaigni en son secré;
Et dist certes que il feroit
Que ne pas si grant grace aroit.

Un jour à son compaignon vint
Et à lui grant secret le tint.
— Amis, dist il, mes compains ies.
De ce dont point perceus n'ies,
Ge t'en veil de cuer avisier
Tu ne m'en doiz pas despisier....
Lors dit : — Amis, or entan moi,
Monseigneur se plaint mout de toi :
Quant le soir vès à son couchier,
Il seuffre pour toi grant dangier.
T'alaine li put si forment,
Que il en seuffre grant torment;
Pour po que li cuers ne l'en part.
Si tourne ton chief d'autre part,
Comme tu devant lui seras,
Ou com tu le deschausseraus.
Com bons compains je t'en avise ;
Car de lui sai qu'il t'en despise.. »

Lors se prent à plorer à tant.
Cilz, qui malice n'i entent,
Dist : — Amis, ansinç le ferai ;
A sé le loez ge m'en irai. »
— A l'aler ja ne te consente :

Mès tourne-toi, qu'il ne te sente. »
Le soir, quant il le deschaussoit,
Cil, qui fors que bien n'i pensoit,
Ja ne feist vers lui esgart :
Tousjours se tourna d'autres part.
Quant empris ot cette manière,
Li clers, qui si envieus ière,
Un jour son seigneur apela
Et son secret li revela.
Dist : — Mon seigneur, j'am vostre amour
Et mout désire vostre honnour...
Mes compains, qui de nuiz vous sert,
Qui mal son bon loier dessert
Et l'amour, que en lui avez,
Dit à tous que vous si puez,
Quant il est devant vostre esgart,
Pour po que li cuers ne li part.
Jamès plus voir dit n'orrez.
Savez comment l'apercevrez ?
Apelez le ; parlez à li ;
Et véez le contenant de li.
Ou lors qu'il vous deschaucera,
Quelz contenance il fera. »

Li sires ot irié le cuer ;
Ne il ne creust à nul fuer.
Car molt avoit le clerjon chier.
D'iqui après le fist huichier ;
Paroles li prent à conter.
Et cilz se prent fort à honter ;
Son seigneur regarder n'osa,
Pour ce que li mauvès losa.
Mès son chief tourna d'autre part ;
Li sires le voit : si s'en part ;
Dès iqui ne l'ot il mès chier.

Et le soir, quant vint au couchier,
Li sires le pié li tendi
Et à lui parler entendi.
Cilz d'autre part tourna son vis;
Lors fu bien au seigneur avis
Que cilz li avoit dit tout voir:
Jamès plus ne le quiert savoir.

Lors apelà le mensongier,
Et dist: — Amis, ge t'ai mout chier.
Bien fait, qui son seigneur avise.
Ge voi bien que cilz me despise;
Et par Dieu! je l' despiseray.
Va-t-en tost à un four, que j'ay,
De là cel bois, où l'en fet voirre.
Ne cesse point; mès va grant oirre.
Di au fournier que à moi viegne,
Que nuls essoines ne le taigne. »
Cilz i ala: le fourniers vint.
Li sires à secret le tint.
Dist: — Amis, ansinc ouvreras;
Le premier, que chiez toi verras
De ceuls de céans, giete au four:
N'i quiers ne respit ne retour. »

Et tantost sans nelui atendre
Cilz sot mout bien son mestre entendre;
Et contredire point ne l' vost.
Mès s'en retourne bien et tost;
Et atendi ceste avanture.

Li sires, qui l'ot mis à cure,
Le soir le bon clerjon manda;
Estroitement li commanda
Que au matin au point du jour,

Sans penre respit ne séjour.
Au four voist des voirres quérir.
Cilz, qui désiroit à mérir
Les biens, que ses sires li fait,
Li dist : — Sires, ce sera fait. »

Le clerjons ne s'oblia point :
Si tost comme vit dou jor point,
Vers la voirrerie s'esmeut,
Com, cilz qui bien obéir veut.

Un Ermite ou bois avoit,
Que cilz clerjons mout bien savoit.
Touz les jours fasoit son servise.
De l'ermite li clers s'avise ;
Et dit par le moustier ira
Et Dieu et son nom gracira.....
Li preudon ensinc le retint,
Qui longuement servise tint,
Jusque tierce partout sonnoit.
Aussinc commé Dieux le menoit,
Pieça peust estre venus,
S'il ne se fust biens tenus.
Bien pensa li sires que ars fust ;
Car lons temps à revenir fust.
Lors a l'autre clerc huichié :
— Amis, dou musart sui venchié ;
Jamès jor ne me despira,
Ne blasme sus moi ne dira.
Va tost savoir à mon fournier,
S'il a fait ce que li dis yer.. »
— Sire, si dist cilz, voulentiers. »
Adonc se met par les sentiers ;
Mout s'est de courre bien prouvé.
Au four a li fournier trouvé,

Si li a en l'oreille dit :
— Ce que Mes Sires ier t'ot dit,
L'as tu fait? — Ouil, tost l'aras;
Si que en brief temps le saras. »
Et lors li fourniers et ses duis
Cil clerc prant et ou four le duis :
Crier, frétiller n'i valut.
Car au fournier po en chalut.
Tost fu ars et à sa fin traïz.

L'ermite est à l'autre clerc traiz;
Dist : — Amis, alez vostre voie,
Où vostres sires vous envoie.
Dès ore ést il et temps et point.
Alez vous en : que Dieux vous moint ! »
Au fournier vint cil droitement.
— Fourniers, dist-il, ge te demant
Voirres : Mon Seignor l'a mandé.
Et fai ce qu'il t'a commandé. »
— Amis, fait est et bel et bien.
Prens des voirres, et li di bien. »
Li clers arrière sa voie tint.
Si tost comme à l'ostel revint,
Son seigneur dist mout humblement :
— Sire, fait est vostre commant.
Ansinc le m'a le fournier dit. »
Li sires l'ot; nul mot ne dit :
— Où as tu, dist il, puis esté
Que tu issis de cest osté? »
— Sire, nul leu, fors chiez l'ermite,
Jusque il ot une messe dite. »
— Ton compaignon l'as tu veu? »
— Nannin voir, Sire, ne seu. »
Lors se pot il merveillier :
A l'ermite ala conseiller,

Et li conta tout son demoin.
L'ermite dist: — Ge vous tesmoin
Que de par Dieu me fu tramis,
Et que il est à Dieu amis. »
Et lors li riches hom enquist
S'il fu voir que li mauvès dist.
Li bons enfès li respondi
Qu'onques à telz diz n'entandi.
Mès telz paroles furent dites.
Ansinc demoura li clers quites.
Et cilz en ot son guerredon,
Qui l'avoit mis en cest ordon.
Le riches hon Dieu en loa,
Et li clerc de s'amour dona.
Car dès lors vit il quelz il fu.
Par Dieu belle miracle feu:
Très bon fait tel seigneur servir;
Qui si bien le set désservir.

—

Légende de Sainte Marie l'Égyptienne. (Fol. 184. Recto.)

Sé tu croiz sainte yglise et foi,
Marie, l'Egicienne croy,
Qui ja fu si desordonnée,
Et à touz si abandonée,
Qu'à tout essiant sieut cerchier
Les leus por gent fère péchier,
Pour gétier de leur bon ordon;
A qui puis Dieux donna pardon.
Elle fut folle et décevant:
Car, si le droiz escriz ne ment,
Com passaiges en mer estoit,
Elle au devant se metoit
Pour ceuls metre en temptacion

Dou fait de fornicacion,
Pour eus dampner, pour eus morir,
Et pour iceulz fère périr.
En tous leus se penoit por voir
De perdre cors, ame et avoir.
Un jour fu à Romme la grant;
Si li print une fain si grant,
Qu'en l'yglise saint Père entrast,
Et pour ce qu'à touz se montrast,
Non pour rien où Dieux eust part.
Tantost s'en tourne celle part;
Mès onques, por povoir que eust,
Ne pot passer qu'ele seust.
El ne pot entrer ou moutier,
Ne par chemin, ne par sentier.
Si n'estoit pas le leu estroit;
Car bien vit, chascun y entroit.
D'iqui se parti et véoit
Que Dieux son ostel li véoit.
Maintenant repentance prist;
Et tantost denrée de pain prist.
Com chetive et lasse se tint;
Repentance et plorer maintint.
Dist : — Lasse ! chetive, desvée !
Droit est que son ostel me vée
Dieux, qui tout fist et deffera
Comme sa voulentez fera,
Vers qui j'ai mespris et meffait.
Merci quier; de moi merci ait ! »
Lors grant contriscion menant,
Vuide la ville en li penant,
Et ès grans forets s'enfui.
Tant Dieu et son voloir suy,
En menant vie aspre et pesanz,
Sanz robe et sanz solers .XII. ans;

Pains fors sa denrée ne manja;
Ne dessouz toit ne herberja.
Et com temptacion sentoit,
De grans courgies se batoit.
De racines estoit peue;
De ses chevols estoit vestue.
Tant fist que Dieu en ot pitié,
Et qu'il la print en amitié.

—

La Légende de Saint Urbain. (Fol. 168, recto.)

Saint Urbain, au temps que vivoit,
Un très bon enfant clerc avoit.
Mout se pena de Dieu servir
Et de touz vices asservir:
Trestout ot son cuer en Dieu mis.
Saint Urbains l'ot a raison mis,
Et dist: — Amis, ge viaux savoir
A quoi tens que bées à avoir? »
— Sire, dist-il, à Dieu servir,
Et à sa grace déservir. »
— Et sé tu sa grace aqueroies,
Di moi quel mérite en avoies? »
— Sire, de paradis la joie:
Et iqui tien-ge que ge soie
En la joie, qui toujours dure,
De nulle autre chose n'ai cure. »
— Ses tu, ne ols le voir
Quel chose tu quière avoir? »
— Le voir en sai par l'escriture,
Qui m'esclarcit la chose ocure,
Qui certainement me tesmoingne
Que trestout mon cuer y ajoingne. »

— Amis, autrement ce verras,
Par quoi plus finement crerras. »
Lors et fist tantost et sans cesser
Le preudon l'enfant confesser.
Et puis en sa chambre le mist,
Et tieux ordonnances li fist.
Ses piés, ses mains aus siens li joint:
Un po de temps fu en telz point,
Tant qu'il ot fète sa prière,
Comme cilz, qui de Dieu bien yère.
Lors icilz enfès, que ge dis,
Oÿt les chans de Paradis,
Les .IX. religions des Anges,
Qui chantoient à grans loanges
Si douces, si mélodieuses,
Si plesans, et si gracieuses,
Sanctus, *sanctus*, sanz fin avoir.
Nus cors ne pourroit ce savoir;
Ne nulz cuer croire ne pourroit,
Tant seust qui ne les orroit:
Ne l'oïr ne soufferoit mie
Cors vivans, non mescréez mie.
Quant li clers si dous chant oï,
Tous adens à terre chaï:
Car il fu si esvanouiz
Des douz chans, que il ot oïz,
Que sus piez ne se pot tenir.
Si tost comme il pot revenir,
En un ermitaige se boute:
Là servi Dieu de cuer sans doute.

L'Archer joueur. (fol. 172.)

Ancor en avarice peschent
Tuit cil, qui à vil gens s'atiechent,
Si comme fol et folles font
Qui pour gueaing au bordel sont,
Jouent à gens de dez ou de tables,
Qui à Dieu ne sont délitables,
Com cil héraut, qui vont criant,
Cil Jugleur Juglerie trouvant.
Tuit autre fol geu pour gueaing
Font trop à l'ame grant mehaing.
Dont il avint c'uns archers ot
Perdu aux tables ce qu'il ot.
Dieu maugroia et envaÿ;
Tant comme il put, à Dieu traÿ,
De sa sajette encontremont.
Ne ne cuida pas péchier mont;
Mès la sajete ne revint;
En contremont en l'air se tint.
Cilz point garde ne s'en donnoit,
Pour le courrons, qui le tenoit.
Lendemain al geu se rassist,
Si comme à lui trop li geus sist.
Celle sajete, qu'il trahi,
Tout enmi l'eschaquier chaï
Le fer dessouz ou bois fichié,
Qui touz estoit de sanc tachié.
De sanc estoit toz li fers plains;
Dont cil se fist de dolor plains.
Et vit que mout avoit mespris,
Quant envers Dieu ot guerre pris.
Voirement tuit i prennènt guerre,
Qui gens contre lui veullent querre.

Qui toutes les branches diroit,
Qu'avarice apartainroit,
Aler en pourroit outremer :
Pour c'est fox, qui la viaut amer.

—

Le Baptême de Clovis.

..... Après fut Cloovis rois ;
De la Royne Bissine vint.
Pour ce Looraine li avint.
Plus fu grans et plus redouté
De touz ceulz, qui orent esté.
Biaux, saiges, hardis, courageus,
De bons faiz plains et de biax geus.
Grant fierté en son vis avoit;
Toute honnour et tout bien savoit;
Les mauvès et les fox dontoit,
Et les preudommes amontoit.
A touz montroit bone doctrine.
A son temps prînt il Agripine,
Une cité de grant renon,
Qui orendroit Coloigne a non.
Et Trèves prînt il meimement,
(Si li verois escriz ne ment)
Qu'à cel temps Romains maintenoient.
De tout le Rin seigneurs estoient,
Fors tant que déchacié en furent
Des François, qui devant esturent.
Uns Princes alors la tenoit,
Qui Gilles nommez en estoit.
Le Roys Clovis à celui temps
Estoit mout fort entremetans
Par lui et par maint soudoier
De sainte Yglise guerroier.

Et sainte Yglise destruisoit;
Et quant qu' il povoit li nuisoit.
De riens n'en estoit esmaiens,
Pour ce qu'il estoit paiens.
Paiens fu; si ne li chaloit,
Sé sainte Yglisse se doloit.

En l'an de l'Incarnacion,
Celui qui souffri paission,
Droit quatre cenz et quarante ans,
Ot esté roys Cloovis .x. ans.
Lors une très bonne pucelle,
Qui Dieu fu amis et ancelle,
Fille au Roy de Bregogne estoit;
An cel temps point meilleur n'estoit.
La pucelle Goheut ot non,
Qui tant ot en Dieu bon renon.
La veraie créance en li maintint,
Tant comme en cest siegle se tint.
Il comme paiens la requist;
Sa grant santé et son bien quist;
Car il print celle, où Dieux ot part,
Qui puis le tourna à sa part.
Paiens estoit, quant l'espousa.
Il, qui maint hardement osa,
Lorraigne, Provance conquist;
Au Royaume de France l'aquist.
De conquérir ne quist essoine.
Tant conquesta jusques à Sayne.
Un sien mestre avoit conseillier,
Que por grace avoir vost veillier,
Et pour son temps mettre à honnor
Ne regarda grant ne menour.
Meleun print, et conquesta,
Et trestous les felons osta.

En duchée le tint de Cloovis.
En cel temps, que ge vous devis,
Conçut Goheult de Cloovis
Un fil bel de cors et de vis.
Nul ne sot plus bel devisier.
La royne le fist bautisier;
Mès roy Cloovis ne le sot mie.
Celle, qui ordonna sa vie,
A entandre et à preschier
A son seigneur, quelle ot tant chier,
Qu'il receust la sainte loy,
Bautesme receust en foy,
Clovis ja croire non vouloit,
Et de tel sermon se douloit
Come cilz, qui estoit paiens
Et à sainte Yglise non creans.
Igoïnes, cils enfès ot nom.
Mès petit dura son renom;
Car po après ce que nez feu,
Si comme il plot à Dieu, mors fu.
Li pères en fu mout plains d'ire,
Et dist à sa fame par ire:
— Sé l'ainfès à ma loy feust,
Pour voir ancor mors ne feust. »
Molt s'en pot la Royne doloir
Dieu en pria de bon vouloir
Que son seigneur montrer deust
Que la bonne loy receust.
Et Dieux en oÿ la prière
De celle, qui toute à li yère.
Une autre fil a concéu,
Dont li Rois à grant joie éu.
Plus grant joie ne pourroit l'en dire.
L'enfant mirent non Clodomire.
La Royne le fist bautisier;

Et ne finoit ja d'atisier
Le Roy; adès remantevoit
Que feist ce que il devoit.
Li Rois li dist: — Dame, or parra.
Saichiez cil einfès sé morra
Si comme l'autres sans deloy,
Por ce que n'est pas à ma loy.
N'avons einfant, qui ja vis soit,
Longuement que bautisiez soit. »
Lors la Royne sans détrier
Commança Dieu mont à prier
Qu'il vosist fère ceste honnour
Que se bautissast son seignour.
Et elle quant plus le prioit,
Adès Cloovis li nioit,
Ne nulle rien n'en voloit faire;
Adès li commandoit à taire.
En cil termine il avint
Que Cloovis à guerre vint
An champ contre les Alemans,
Dont il souffri plusors tormans.
Li pires devers lui en fut;
Dont maz et dommaichiez en fut.
Lors pria il dévostemant :
— A toi Biaux sire Dieux, qui ne mant,
En qui ma fame a sa créance,
Et son espoir, et sa fiance,
Dont chascun jor me fait mémoire,
Or me veilles donner victoire.
Et dès or mais en toi croirai;
Et ton non ge essaucerai.
Monteplierai tes amis
Et confondrai tes annemis. »
Ses mains de cuer au ciel tendi.
Et lors Jhésu Cris l'entendi,

Et li fist honneur et aiduie
Qu'Alemant vindrent à fuie;
Et le Rois ot toute vitoire.
Bien le retint en son mémoire;
Tout quant qu'il ot à Dieu promis
A il trestout en effet mis.
N'i quist respit jour ne demi.
A Rains en vint à saint Remi,
Qui de Rains arcevesques fu;
De lui au fons bautisiez fu.
Et saint Remi bien l'entroduit,
A veraie créance le conduit.
Clovis vost paiens despisier;
Plusors il en fist bautisier.
D'iqui vint France en seurté
Et se maintint en meurté.
Et pour voir ge le te devis;
Car crestiennez fu Cloovis
.xv. ans après ce qu'il fu rois.
Lors atourna il ses arois,
Et se vost durement haster
De conquérir et d'aquester.
Aquitaine et Tours conquist;
Et puis en Toulousain se mist.
Moult bonne vie demena;
Pour l'amor de Dieu se pena
Et gracia de cuer entier.
Et Dieux le mist en son sentier;
Trente ans fu rois, et puis fu mors.
Et enfouis fu li siens cors
On moutier Saint Po et Saint Père,
Qui de par lui faiz fondez ère.
Or li ont remué son non;
Car Sainte Geneviève a non.

Histoire de Frédégonde.

Chilpéric roys de France fu,
Qui filz le roy Charanbert fu,
Qui de France andui furent roy.
Chilpéric metoit son aroy
Et touz ses désirs et sa cure
De sus toute rien en luxure.
Pluseurs fames ot à sa vie:
Mès il avoit plus grant envie
De grant biauté que de noblece,
Ne que de nulle grant hautece.
Ne n'en créoit homs dou monde.
A Soissons prent il Frédégonde,
Une dame de grant biauté.
Ne garda droit ne loiauté,
Fors son plesir tant seulement.
Celle dame il tint longuement,
Que einfant n'en pot recouvrer:
Por ce s'en volt il désevrer,
Et à une autre s'avoia.
Et tantost quérir l'envoia:
Belle et bonne, gentis et saige,
Et de très hautisme lignaige,
Et grant terre tint en domaine,
Gasonde seur le roy d'Espaigne.
Et promist li et ses amis
Que ses cuers seroit en li mis,
Et toutes autres lesseroit,
Si tost com à fame l'aroit.
Tant fu légiers qu'il en jura
Que jamès n'en départira,
Ne dessaisiz il n'en orroit,
Ne dou royaume n'en partiroit.

Ansinc les noces fêtes furent :
Un grant temps firent ce que durent.
Frédégonde, qui mout savoit,
Qui en cuer grant meschief avoit
De se qu'elle estoit dessaisie,
Fasoit sanblant d'estre apaisie,
De porter au Roi féauté
Et d'avoir au cuer loiauté.
Lez la Royne adès demoura
Et par samblant mout l'onora.
Et la Royne la créoit,
Et por semblant mout s'i fioit.
Celle, qui ot le cuer marri,
Tendi à ravoir son mari.
Et pensa qu'elle le raura,
Ou en li sens ne art n'aura.
Un jour fu que elle au Roy vint
Et à un grant secret le tint ;
Et li dist que pouisons savoit,
Des quelz li Rois morir devoit,
Que sa fame aparillié ot.
Pour .I. où son cuer donné ot,
Ceste avoultère li fasoit,
Et tantost murtrir le devoit.
A ce volt li Rois nient entendre :
Tantost il fist sa fame prendre,
Maltalantis comme sangler ;
Et tantost la fist estrangler
Par le conseil de Frédégonde,
Qui tant savoit barat et honte ;
Qu'el pensoit li Rois la preist
Et qu'aveques li la meist.
Mès non fist ; mès print Acoère,
Qui une hautime dame ère ;
Dont Frédégonde ot mout mesaise,

Que son cuer ja mès n'ara aise,
Ne de cuer joie ne fera,
Jusque arrier Roïne sera.
Li Rois Acoère maintint,
Et tant l'ama et tant la tint
Qu'il en ot .III. ainfans toz vis,
Mérouvé, Chodebert, Clovis;
Dont li Rois grant joie avoit.
Et Frédégonde adès suioit
Acoère, qui Royne ière.
Toute estoit sa conseillière;
Fait estoit ce qui li plesoit;
Et tout adès son cuer taisoit.
Par samblant la Royne honora;
Adès avec li demoura.
Un jour pot Chilpéric seoir
Qu'il alast son frère veoir,
Childebert, qui estoit en guerre
Vers Mez, aus Saynes, por sa terre.
Là fist Chilpéric demorée,
Et laissa la Royne Adorée
Enceinte avec Frédégonde,
Qui de trestouz biens estoit monde.
De la Royne li temps vint
Qu'acoucher il la convint:
D'une fille s'est délivrée.
Alors la Royne Adorée,
Qu'en Frédégonde se fia,
De cuer bonnemant li pria
Parrains et marraigne quist,
A qui l'ainfant tenir feist.
Lors dist celle : — Royne Adorée,
Seur toutes dames honorée,
Où pourroie parrains quérir,
Qui à toi doient aferir?

Ge n'en sai nul, qui digne soient,
Qui le tien ainfant tenir doient. »
La Roÿne, qui mal n'entandi,
A Frédégondé respondi :
— A Dieu bautisier le faudra.
Por Dieu! véez qui le tendra. »
— Dame, ce dist la despissant,
Je ne sai nul si souffisant
Comme vous, que porté l'avez.
Seur tous miax tenir le devez.
Par vous sera des fons levée;
Et si aura non Adorée.
Nus n'en est dignes, si vous non;
Pour ce lo qu'il port vostre non. »
Lors la Royne débonnère
Li demanda : — Le puis je fère ? »
Dist Frédégonde: — Ouil de voir.
Miaux consoil ne povez avoir :
Plus haut de vous non peut tenir. »
Pour ce fis l'en l'ainfant venir :
Par cel consoil l'évesque vint
Bautisier; la mère le tint.
Ansinc fu l'ainfant bautisié,
A fol consoil désavisié.
Après le Roys à Paris vint.
A Frédégonde bien souvint
De la très grant desconvenue.
Devant le Roy s'en est venue;
Si dist : — Rois, une fille avez :
Nulle plus belle ne savez;
Que tenue à fons a sa mère.
Vostre femme est vostre commère !
Dont ge suis triste et doulente.
Ni cuidiez pas que je vous mente;
Que ge le vou di tout de voir. »

Et dist le Rois : — Sé il est voir,
En mun lit ge te remetrai.
Et de cest propos point n'istrai. »
Lors li Rois monta au palais :
La Royne à grant eslais
Li est tout au devant venue,
Et de loial cuer le salue.
Dist le Rois : — Ne vous salue mie.
N'i estes ma femme, ne m'amie.
Ma fame estre plus ne povez,
Quant mon ainfant tenu avez.
Mauvès est eus vostre sors.
De moi et dou royaume estes hors.
Tenir ne vous puis par raison.
Trop avez fet grant mesprison.
Mès pour ce ne devez périr. »
Lors li Rois envoia quérir
L'évesque, qui le dédia,
Et en essil il l'envoia.
Et sa fame comme esbahie
A il mise en une abaye
Et sa fille avecque li reste.
Vie li fit donner honneste,
Tels com ses consaus li aprist.
Le Rois Frédegonde reprist.

Après avint. .I. po de temps
Qu'il commança si grant contens
Dou Roy et Childebert son frère ;
Et y ot guerre mout amère.
Childebert, qui grant grace avoit,
Honneur et tous atraiz savoit,
Tous lez hauz barons de la terre
Atrait à lui et à sa guerre.
Quant il ot le peuple à lui mis,

Lors s'est contre son frère mis.
Li Roys, qui forment s'est doutez,
S'en est dedans Tournay entrez;
Et fist toutes les portes clorre;
Contre son frère ne pot sorre.
Là fu à Tournay enserrez,
Et bien enclos, et bien barrez,
O po de gent, à grant difame,
Avec Frédégonde sa fame,
Qui molt savoit art et malice,
Et tost ot pensé .I. grant vice.
Cil troi einfant lès lui estorent,
Qui fil de Adorée furent,
Dont ge ay parlé ci devant.
Le Roys ne sot arrier n'avant,
Consoil ne sot ne sauvement,
Qu'à Frédégonde seulement.
Elle dist Roys : — Ne t'esmaier!
Lai moi mun consoil essaier. »
Le Rois dist : — Dame, or en pensez,
Commant puissions estre tensez
A honneur de ceste enhastie. »
Lors s'en est la Royne partie,
Qui tant sot de mal retenir.
A li fist deus vallez venir
Fors et hardiz, fox, outrageus,
Plains de mal art et de maus geus.
Et leur dist : — Ge vous aimerai;
Et d'armes bien vous armeray,
Si que ja riens ne douterez.
Là fors à Childebert irez,
En quelque leu que le voiez :
L'espée ou cors li envoiez.
A lui irez par droite tire,
Ansinc com por messaige dire.

Tantost que devant lui serez,
D'espées ou cors le ferrez.
Que mors soit et ne demeurt point!
Si vous y estes mal à point,
Par quoi soiez ne prins ne mors,
Ge vous jure et ame et cors,
Et onneur, et santé, et vie,
Pour vous fonderay abaÿe
De moines blans, de moines noirs;
Que touz i courra mes avoirs.
Toujours mès por vous chanteront,
Et tant de servisses feront,
Que s'en avoiez tués tieux dix,
Que vous metront en paradis
Ains que soit passez cestui mois.
Ge vous en jure Dieu et ses lois!
Et, s'avient qu'eschapez soiez,
Chascuns une cité aiez. »
Celle lor jure, et il la croient;
Et de bien fère il la proient.
Sus ce se sont acheminé;
Et si vont tant que ont finé;
Jusque ou tref Childebert se mirent.
Chascuns le fiert; tantost l'ocirent.
Et tantost li glouton pris furent,
Et justicié, si comme il durent.
Quant tuit li grands barons ce virent,
Lors au vouloir du Roy se mirent.
Et chascuns quist à la paiz trère:
Le Roys print la feme son frère;
En une abaÿe la mist,
Et tout son avoir prendre fist.
Brunehault la dame avoit non,
Saige et plaine de grant renon.
Lors fu Chilpéric asseur,

Et pensa estre en bon eur.
.III. fils ot de la bonne dame
Adorée, qui feu sa fame.
Merouvez ala veoir sa mère;
Et sans le consoil de son père,
La fame son oncle ala veoir.
Merouvé, tant li pot seoir
Qu'il ne vit honneur ne difame
Que tantost ne l'a prist à fame.
Li Rois mout fort l'en despisa,
Et Frédégonde l'atisa,
Et dist : — Vostre fils vous seurquiert :
Vostre déséritance quiert. »
Tant l'ennorta qu'il le fist querre,
Et fu occis en une guerre.
Les autres deus, qui demourèrent,
Par Frédégonde à fin alèrent.
Leur malemort leur consenti,
Pour ce que enceinte se senti.

Frédégonde maint mal fasoit :
Mout ama un fil, qu'elle avoit;
Pour que li royaumes fust sieus,
Fist elle touz destruire ceulz,
Par quoi nus ne l'feist contraire.
L'ainfès fu apelez Clotaire :
Nul plus bel ne seust l'en querre.
Pour joie fist le Rois par sa terre,
Et par grant léesce de cuer,
Trestouz prisonniers geter fuer,
Et trestoutes prisons ouvrir,
Et trestout Paris fist couvrir;
Trestuit prisonnier quite furent,
Pour quel cas qu'en prison esturent.
Frédégonde en fu mout liée;

Et pour ce ne lessa el mie
A son malice démener :
Mès adès y vouloit pener.
Li Rois estoit si enchanté
Qu'à tout son vouloir fu tentez.
Les haus barons fist abaissier,
Et leurs grans tenemens laissier.
Tous les grans à povreté mist ;
Et des garçons les seigneurs fist.
Charruier li plusor devindrent,
Qui grans terres et honneurs tindrent ;
Et par le consoil Frédégonde,
Qui savoit tout le mal dou monde.
Seur toute rien le Roy flatoit,
Ne de s'amour point n'i metoit.
Mès le héoit cuvertement ;
Et trop l'amoit uvertement.
Son cuer en un comte avoit mis,
Qui estoit de cuer ses amis ;
Et fasoit de li son vouloir,
Qui qu'en deust rire ou doloir.
Li quens Landriz avoit à non ;
Ne elle n'aimoit sé li non.
Le Rois s'en prent à aparceuvre.
La Royne bien aparceut
Que li Roys en doutant le seut ;
Que ja parlé en avoit
Et enquête faire en faisoit.
Et s'avisa, quant il parra,
Tout l'or dou monde ne la garra
Qu'elle reçoive male mort
Celle, qui sot mainte mal sort.
Un séneschal, que fait avoit,
Qui tout son couvine savoit,
A lui célément conseilla ;

Et cil pour li se traveilla.
Commant conseillier la peust;
Par quoi sa grace adès eust.
.II. escuiers fuitis mandèrent,
Et cest afaire leur contèrent,
Comment tousjours riche seront
Et à tousjours lor paiz aront;
Mès que le délivrent dou Roy.
Cil atournèrent leur aroy
Pour fère ce qu'il ont couvant.

Li Rois aloit chacier souvent.
Au repairier quant il revint,
Chascuns d'iceulz lès li se tint.
Ne virent nul; ne nul ne doutent.
Les coustiaux ou ventre li boutent.
Et li Rois chéi mors à terre.
Cil s'enfuient; l'en nès sot querre.
Dessus Chelles cilz cops avint;
L'Esvesques de Sanlis seurvint.
Ileques le Roy mort trouva :
L'Evesque mout bien si prova.
Sa gent toute a raliée;
Une nef a apareilliée;
Le cors le Roi en la nef mistrent,
Et briement à Paris en vindrent.
Tout le peuple après le suy;
A Saint-Vincent fu enfouy,
Qui Sainte-Genevieve est diz.
Cilz murtres fu sa fame diz :
Trestouz les biens que elle avoit,
Et tout li meubles qu'el savoit,
A Nostre-Dame tout tendi;
Et son cors meime i rendi.
Et lors li baron son fil prindrent,
A Roy et à Seignor le tindrent.

Par les bonnes villes alèrent;
L'ainfant avecques eus menèrent,
Qui estoit apelez Clotaire;
Et li firent féauté faire.

Clotaires fu pour rois tenus :
Mès mout fu jeunes et menus.
Et pour ce que trop anfès feu,
Bons gardeor bailliez li feu
Un sien oncle ; Gontranz ot non;
Saiges fu et de haut renon.
Cilz Gontrans fu frère son père,
En qui garde le mist sa mère.
Li peuples por Roi le tenoit,
Pour ce que l'ainfant maintenoit :
En son bail, roi Clotaire fu.
Quant que li plot fere, fait fu.
Mainte foiz pansa en son cuer,
Ne dou pens ne pot issir fuer,
Commant son frère Chilperiz
Et esté murtriz et périz;
Et plus soutivement qu'il pot
Enquist du fait ou miax que pot.
Tant en enquist sanz fère plait,
Qu'il sot que sa fame l'ot fait,
Par le conseil, par le souhoit
D'un séneschal que elle avoit,
Qui sénéchauz fu Chilpéric,
Que l'on apeloit Eburic.
Chief et traitièrres ot esté,
De faire ceste grant durté
Por la roÿne Frédégonde.
Lors jura touz les sains dou monde
Que venchiez Chilpéric seroit :
Pour nulle rien ne le lairoit.

Eburic bien s'en avisa,
Et pour ce parlement quis a
A Frédégonde et li a dit
Ce que aucuns amis li ot dit.
Si li dist : — Dame, ge me deuil ;
Et pour voir destourner me veil,
Car le Rois c'est aparceu,
Et toute nostre ouvre a seu :
Si croi qu'il m'en voudra suir.
Pour ce, Dame, m'en veil fuir. »
Dist Frédégonde : — Non feras ;
Que de moi bon garant aras.
Mes fils est rois ; ge te garrai,
Et tousjours sus moi te penrai. »
Mais por chose qu'elle li die
Ne conventat, il ne si fie.
Et dit : — Por rien ne demourroie ;
Car por certain la mort aroie. »
Lors Frédégonde en traïson,
Qui ot fete la mesprison,
Si com devant ge vous ai dit,
Vint à Gontran : si li a dit :
— Rois Gontran, ge te certifie
Que Eburic toli la vie
Au roy Chilpéric Mon Seigneur ;
Dont j'ai perdue toute honneur. »
Alors le rois Gontrans jura
Que il Eburic destruira
Et son lignaïge jusque à vint.
Mal de se faire li souvint ;
Par quoi autre si chastiront,
Que talant dou fère n'aront.
Quant Eburic sot veraiement
Que Gontran ot fait sairement,
Et lors se mist il en fanchise

Dedans. Sant-Martin en l'iglise.
Par Claudion saichiez en fu ;
Et tost le chief colpez lui fu.

—

Histoire de Brulé de Troyes et d'Herman de Provins.
(Fol. 184, verso.)

Qui esveille le chien qui dort,
Ne convient pas sé il le mort.
Mordre ne convenoit venir,
S'il d'esveiller vossist tenir.
Qui me croit, à ce se tenra :
Qui bien quiert, et bien li venra.
Et qui saigement se maintient,
Bon chemin et bonne fin tient :
Ne cuidés pas que ge me faigne.
Il avint à Troyes en Champaigne,
L'an mil deus cenz et quatre vinz,
(Dont gent (furent plus de .VII. vinz)
Furent en ceste erreur cheu
Pour un fait, qui lors fu veu.
Disoient, por ce qu'il convenoit,
Avenir ce qui avenoit.
Lons temps furent en ceste erreur ;
Encor i demeurent pluseur,
Qui en mauvèse créance vivent,
Sé jusqu'à fin ansinc porsivent.
L'aventure l'en conterai,
Et tout parmi le voir irai.

Uns hom, qui Brullé avoit non,
Jeune home et de bon renon,
(Tieux fust, qui en vosist enquerre)
Ne n'ot que un seul arpent de terre :

En la terre un noier avoit.
Bien gueaigner sa vie savoit,
Et plusors preudommes onja.
Par trois soirs ensugnans sonja
Qu'à son noier l'en le pendoit,
Qui tout enmi sa terre estoit.
De cest songe fu tormentez,
Et mout forment espouventez.
Et dist : — Ja n'avenra cest songe.
Ge le ferai trestout mensonge ;
Car hors du païs m'en iray,
Ne jamès ne retourneray. »
Il de mélancolie chargiez
Ne tant ne quant n'est atargiez,
Com cils, qui dou songe se diaut ;
En Flandres son chemin a quiaut.
Sa demourance iqui assist ;
Longuement i fu ; bien li sist,
Car il savoit pluseurs mestiers.
.xx. ung ans trestouz entiers
Au païs de Flandres se tint,
Jusque une voulanté li vint
Que il venist voir ses amis,
Liquel seroient mort ou vis.
Et se tint pour maleureus,
Fox, de folie paoureus,
Quant por songe partiz estoit
Dou païs, dont nez il estoit.
Adonc au repairier s'est mis,
Et tant au cheminier a mis
Qu'il est en Champaigne venus,
Pour liez et joians s'est tenus :
Pensa que par sa terre iroit,
Sa terre et son noier verroit,
Savoir comment s'est maintenus,

Et de qui il estoit tenus.
Celle part s'adreça et vint.
Or escoutez que li avint :
Si com de sa terre aprochoit,
A moins de .II. leues i touchoit,
.II. vallès ataint, qui menoient
.II. beus que emblez ils avoient.
— Seigneur, dist Brulez, Dieux vous moint ! »
Et dient cil : — Santé vous doint ! »
Lors li dirent : — Sé Dieux vous gart,
Preudon, or nous dites quel part
Vous en alez ? — C'en vas à Troyes. »
— Preudon, dirent cil, or nous croies.
Un petit sommes empeschié :
A Troyes alommes au marchié ;
Car nous sommes marchant de beus.
Or les nous i moine, sé tu peus ;
Et nous en rirons .II. querir,
Qui sont au point de périr.
Certainement nous le savons ;
Seur eus erres baillées avons ;
Il i encherront ainque nuit.
Pour Dieu, preudon, or ne t'annuit ;
Pren du nostre à ta volanté.
Et si Dieux nous donne santé,
Et nous ne sommes empeschié
Demain nous aras au marchié. »
Brulez la gueaigne convoita
Et mauvèsement se gaita ;
Car por l'argent il print la poine.
Les beus aquiaut ; si les enmoine.
Droit à son noier est venus ;
Iquilecques s'est coiz tenus.
Molt le regarde ; mont li siet.
Por amor de lui souz s'assiet ;

Car le leus forment li plaisoit ;
Les beus paistre environ faisoit ;
Tant li plot et li leus et l'estre
Que longuement les lessa pestre ;
Et bien pensa que jusque à Troyes
Avait à aler courte voie.
Et lors cil, qui li beuf estoient,
Dui escuier, qui les suioient,
Tant se sont de suer esprovez
Qu'il ont leur beus iqui trouvez,
Et Brulé, qui bien les gardoit,
Qui de ce fait ne se gardoit.
Li escuier, quant lor beus tindrent,
Tout maintenant à Brulé vindrent.
Dient : — Ces beus emblez avez !
Lerres estes ! Pendre devez ! »
— Seigneurs, dist Brulez, vous failliez ;
Car dui vallet les m'ont bailliez.
A Troyes les doi mener tout droit. »
Cil dient : — Fox, cil qui le croit !
Prévost ne bailli n'atendrons ;
Mès tout maintenant le pendrons. »
Les chevoistres ont destendus ;
Par aus .II. fu Brulez pendus
A la branche de son noier.
Pour voir dire ne pour noier ;
Il ne pot avoir nul respit ;
Mès avant son songe lor dist.
Le noier Brulé l'appell' on,
Et souventes fois le dit l'on.
Certes ce ne convenoit mie ;
Mès li avint par sa folie.
Por quoi telz garde en lui prenoit,
Qui ne savoit d'où il venoit,
Ne ne connoissoit les bailleurs ?

Dist lor eust : — Alez ailleurs.
Conduisez ce que vous meigniez. »
Et se fust d'aus tost esloigniez.
Mès convoitier de gueaignier
A fait maint home méhaignier.
Or veullent la gent maintenir
Que leur estoit à avenir.
Et il dient voir certainement
Tout par lor fol démenement,
Si com de Hermant de Provins.
Ja ne m'aist ne poins ne vins,
Sé telle aventure mès feu :
L'an mil trois cens .XXII, feu.

Hermans uns espiciers estoit,
Qui grant poine en vivre metoit,
Riches hom et de bon mémoire.
De Bray revenoit de la foire
Pour acheter et por revendre.
Talent li est prins de descendre ;
Et un petit se desvoia.
Ses compaignons en envoia :
— Alez, dit-il, ge vous suivrai.
Un po avant esbatre irai. »
Hermans quant il fu descendu
Remonta, et puis a tendu
A ses compagnons consuir,
Qu'il povoit bien de loin veir.
A lui conduire n'entendi ;
Mès adès à courre entendi.
Son chaperon ot mis à droit :
Par dessous un noier tout droit
A ses chevaus fète s'alée.
Une branche li est boutée
En son chaperon tout dedans :
Et li chevaus, qui fu ardans

D'aler à la ville et tendant
Lessa son mestre iqui pendant
Parmi son chaperon encors,
Qui tost fu estranglez et mors.
Li compaignon le cheval virent;
Tantost la retournée firent;
Hermant iqui pendant trouvèrent
Tout mort en cil point, et l'otèrent.
Mout en menèrent grant dolor.
Or voiez, ce fu par folour.
Ce ne fu pas par convenir,
Mès par folement maintenir.
Avenir estoit; il avint;
Car folement il se maintint.
Mès le remenant ge le nie;
Que il ne li convenoit mie.

—

Barbue la Chevre. (Fol. 186, recto.)

Preudon garde bien que tu fais:
Tu viaulx enchargier trop grant fais,
Quant de fame, qui set amer,
Emprendre vieut toi fère amer.
Puisqu'a amé, ne t'amera;
Ne d'amer bien ne te fera.
Sé li mesdis, el se taira;
Sé li commandes, el fera;
De choses communes à dire
Obéira; gardera t'ire;
Mès toujours l'eil au broust aura!
Ja nus s'i garder ne saura:
Si com Barbue la chièvre ot.
Uns hom prise en sa vigne l'ot;

Pour ce en sa prison la mist.
Cil, qui estoit, savoir le fist :
Cil vint, et sa chièvre demande.
Et li autres requist l'amande
Et le dommaiche, qu'elle a fait
En sa vigne, ains que il l'ait.
Dist cil : — En ma vigne est eue,
Et l'a m'a gastée et peue.
Dommaiche y ay; c'est voir prové. »
Dist l'autre : — Ja n'ière trouvé
Qu'onques elle y seust la voie,
Ne qu'amende por li en doie. »
Dist l'autre : — Or ce feson bien.
D'une corde ta chièvre tien,
Et la lie tant com tu pourras;
Par devant ma vigne venras.
Sé ja sambler d'entrer n'i fait,
Ge te clam quite dou meffait.
Sé elle y a d'aler désir,
Dou deffendre te doiz taisir.
S'esté y a, bien le verras;
Car ja se tenir n'en pourras
Qu'el ne braie, ou qu'el ne regart,
Ou qu'el ne tende celle part.
S'onques n'i feu, ja n'i tandra.
Trestoute quite demourra. »
Cilz, qui la chièvre fu, l'otroie.
Atant se metent à la voie.
Cilz pensa si la lieroit,
Que ja ne cuers ne cors ni croit.
Lors l'a cilz si entraveilliée
Par cornes, par musel liée
Qu'el ne povoit courre ne braire,
N'estarder, ne nul sanblant faire.
Sa chièvre costé lui tenoit,

Et pas à pas il la menoit.
Quant elle endroit la vigne vint,
Cilz bien par la teste la tint
Qu'enviz estoit elle voiant.
La chièvre pensa : — C'est noiant!
Çilz vilains me fera faillir :
Si court me tient, ne puis saillir ;
Mès ses tenirs ja n'i vaurra ;
Car, par le cors Bé! il faurra. »
Lors fort à reculer se prist ;
Ses mestres garde ne s'en prist ;
Tant recula qu'est eschapée.
Onques si bien ne fu dontée :
En la vigne dedans sailly.
Ansinc ot ses mestres failli,
Et lors dist il : — De ceste voie
Certes garde ne m'en prenoie.
Je ne garroie que l'aler ;
Et elle juie au reculer.
Plus fox est que brebiz ne lièvre,
Qui de brouster viaut tenir chièvre.

—

Le Roy Odoars et la Royne Gentille. (Fol. 187. recto).

Jadis ot un Roy en Bretaigne,
Qui or est nommée Angleterre.
Sires estoit de mout grant terre,
Qui marchisoit d'Escoce à Galles :
Riches menoirs ot et grans sales.
Si com ge truis en vielle estoire :
Cilz riches Rois ot non Odoire.
Dou Roy Artus en fié tenoit
La terre, que il maintenoit.

Vieux fu, et po dou siègle aprist;
Car une jeune dame prist.
Gentille ot non; de grant gent née,
Saige, courtoise et bien senée.
Seur toutes à cel temps belle ière;
Gente de cors, simple manière,
Gracieuse et plesant estoit.
Grant entente li Rois metoit
A li servir de grans richeces,
Et de souveraines noblèces,
Si com d'aornemens honestes:
De cours tenir, de suir festes,
De déduire, de charroier,
De chacier, et d'esbanoier,
Et de baisier et d'embracier
La vouloit adès soulacier.
En tout li fesoit son délit
De déduiz de cors, fors dou lit.
Mès iqui jouer ne savoit;
Que la pouissance n'en avoit;
Dont il demouroit à dangier.
Lez son palais ot .I. vergier
Plain d'aubres et plain de flour,
Qui jetoit mout très bonne odour.
Sus cel vergier de l'autre part
A droite voie, à droit esgart,
Tout droit au chief de cil porpris,
Uns nobles hom, saiges, de pris,
Avoit ileques son manoir,
Et ileques vost remanoir,
Jeunes, fors, légiers et saiges.
Droit en cel leu fu ses estaiges.
Plains de toute jolive vie
Tant fist, Gentille fu s'amie.
Tant l'aima la Royne et aima,

Que tout son cuer en li sema.
Bien lor priveté fère sorent;
Et un acort entre aus deus orent,
Que à leur fenestres seroient.
Chascun matin s'entreverroient:
Et disoient qu'après cel vèir
Nulz maris ne les povoit suir.
Chascun matin montoient aux estres
De leur plus hautismes fenestres,
Et d'ileques s'entrevoient;
Et leur sembloit plus mal n'avoient.
Avec ce .I. rossignoz estoit,
Qui en celui vergier chantoit.
Pour contenances de l'oïr
S'aloient aus fenestres séoir:
Disoient l'oisel escoutoient.
Mès leurs cuers ensemble metoient;
Ansinc de l'oisel se couvrirent,
Et pour ce souvent s'entrevirent.
Iqui avoient leur cuvregon
Dou rossignot et de son son.
Tant que par nature convint
Que li viaux Rois jalous devint:
Sanz faire samblant n'ataïne,
S'aperçut bien que la Royne
Chascun matin aloit seoir
Aus fenestres, pour hors veoir.
Et vit où elle regardoit,
Et en partie à quoi tendoit.
Un jour li dist: — Dame, qu'avez,
Que chascun jour si main levez,
Que dormir ne povez en lit?
Quel part avez vostre délit?
Pour quoi vous levez, ge demant? »
La Royne mout saigement

Dist : — Mon seigneur, ne vous ennuit ;
Ne puis pas bien dormir de nuit.
Et si n'ai ge riens dont me doille
Fors dou rossignot, qui m'esvoille.
Le rossignoz lever me fait.
Saichiez n'i a autre meffait.
Quel meschief pourroie avoir ?
Ja tout solaz, et tout avoir.
Tout déduiz aveques moi maint ;
Et s'ai bonté, qui trestout vaint.
La grant Royne de Bretaigne
Ne cuid ja telz solaz la taigne,
Conbien que elle ait plus d'avoir.
Vous m'amez, ge vous di voir.;
Fère le doi, et vous devez.
Vo vouloir fai : le mien savez :
Tous mes désirs m'avisiez,
Sé terre perdre en deussiez.
Ge ne pourroie miax estre assise
En paradis en nulle guise :
S'ai et aise et asseur ;
Car nous sommes en bon eur.
Et pensez de vous solacier,
Moi acoler et embracier ;
Tant com li poins et li temps dure.
Quant mort serons, n'en arons cure. »
Le Roys la Royne entent :
Bien oit, et voit où ses cuers tent ;
Mès semblent montrer ne l'en vost.
Ouvertement à ses dis sost :
— Dame, puis que l'oisel vous nuit,
Qui ne vous lait dormir de nuit,
Courrouz ai de vostre meschief.
J'entendrai à venir à chief.
De l'oisel ge vous vencheray ;

Ge ferai tant que ge l'aray. »
Lors à touz ses sergens commande
Que chascun au rosignot tende
Gluz, ou filet, ou tel souhait,
Que chascun à son povoir l'ait :
Que tous les mains en si jardin
Nus peut demener tel hustin.
Tuit et chascuns i entandirent :
Tant i soutirent et tandirent,
Tant se sont trestuit entendus
Qu'il fu prins et au Roy rendus.
Dist le Rois : — Dame, or auroiz
Ce que par quoi dormir devroiz.
Ge l'ai ; jamès ne vous cuira,
Ne à dormir ne vous nuira. »
— Sire, et por l'amor de moy
S'il vous plest, vif donnez le moy.
De cuer bon gré vous en sauray,
Et plus amer vous en devray. »
Lors li Rois le prant et le tue,
Et tout mort devant li le rue.
La Royne voit la desprise ;
De cuer fort à plorer s'est prise,
Et dist : — Sire, petit m'amez,
Combien qu'amie me clamez,
Quant le petit oisel m'avez
Refusé, et tué l'avez. »
Lors la Royne s'en est partie,
Qui fu moins que devant s'amie,
Et plus le chevalier aima,
Et plus son cuer en lui cema.
A lui parla en recelée ;
Dou Roy son seigneur s'est clamée.
Car or voit elle fermement
Qu'il la despise voirement :

Cilz ne l'a pas en obli mis;
Par tout a mandé ses amis;
Guerre li fist et envaïe
Telle, où li Rois perdi la vie.
Miaux li vaussist qu'il eust teu,
Qu'il n'eut rien dou fait seu.

—

L'histoire de Biclarel. (Fol. 188 r°).

Trop est cilz fox, qui se marie
En fame de jolive vie,
Sé dou tout ne se viaut soufrir
Et lui à toute honte offrir
En touz périz d'ame et de cors,
Dont il ne sera ja jour hors.
Et qui leurs cuers bien conneust,
Ja en telz péris ne feust.
Mès por ce nès connoist nus mais;
Quar un te di, autre te fais.
Par Biclarel le peuz savoir,
Qui très bien t'en dira le voir.

Biclarel fu uns chevaliers
Hardiz, et courageus, et fiers,
Plains de noblece et de vertu,
De la meson le Roy Artu.
Mès de ce trop à blamer fist
Qu'il crut ce que sa fame dist.
Assez de tieux en est encore.
Amours courut Biclarel sore.
Son cuer en une dame mist:
Et si forment aimer le fist,
En li si formant se fia

Que à la prendre se lia.
Molt c'est en home folie mise,
Quant il pert sa bonne franchise,
Et se lie pour sa vie user
En ce qu'il deust refuser.
Biclarel la dame espousa,
Et quant qu'elle dit, il losa.
Molt l'ama, et mout la prisoit,
Et el lui, si com el disoit.
Biclarel, si com Dieu plaisit,
Ot une taiche que taisit,
Et que nulz fors lui ne seust,
Sé sa folie ne feust.
Po avient que homs telz taiche oit;
Car chaseun mois bestiel estoit.
Deus jours trestoz entiers ou .III.
Demouroit beste par le bois;
Avec autres bestes onjoit,
Et char de beste crue manjoit,
Et comme loups grans et corsus,
Fort cuir et de membres ossus.
Ne pour ce ne perdoit son sens,
Sa mémoire ne son assens.
Je te conte tout vérité;
Et certain comme autorité
Ou livre dou Graël est mis.
Là l'orras, sé tu tout le lis.

Trois jours se fu ou bois tenus,
Quant à l'ostel fu revenus.
Quant Biclarel dou bois revint,
Sa fame de lez lui se tint,
Qui son cuer tout donné avoit
A un chevalier, qu'elle amoit.
Lors l'a par faintise aprochié,

Et par faus semblant atouchié,
Humble, entre plorer et rire,
Piteusement li print à dire:
— Sire, quant Dieux, qui tout créa
L'assembler de nous otréa,
Et vost qu'entre nous deus fussions,
Uns cors et .i. cuer eussions,
Uns sens et une voulenté,
L'uns fust ansinc en l'autre enté
Sans couvrir et sans dessevrer,
Ansinc devons andui ouvrer.
S'ansinque n'est, nous meferrons,
Et encontre Dieu mout errons.
Endroit de moi n'i erre mie;
De cuer, de cors suis votre amie,
Sanz couvrir fet ne voulenté.
N'onques mes cuers ne fu tenté
De vous céler rien, que je sente.
Ne cuidiez pas que je vous mante:
S'un de mes penser vous céloie
Ge croi qu'en celle hore morroie.
Dieux ne nous vost pas assambler
Por les pensers l'un l'autre ambler,
Ne por estre coiz ne cuvers,
Mès por estre à l'un l'autre uvers.
Car si de moi vous vous couvrez,
Au derrier le pis en aurez.
Quant fame et mariz sont ensemble,
Et l'uns le chatel à l'autre amble,
Et chascuns fait sa bourse coie,
Il ne povent tenir bonne voie,
Ne bonne fin tenir ne puëent.
Et com dui compaignon qui veulent
Chascuns fère sa tiranlire,
Lonc temps ne pevent estre sans ire.

Compaignie tout un doit estre.
Ne doit on couverture i mestre;
Car quant l'on cele, ou met à part,
Bonne compaignie se départ.
Ne jusques lors ne partira
Que li uns par cuvrir ira:
Ne par desdain, ou par malice,
Compaignie se part par tel vice.
Et Dieux meismes s'en départ,
Si tost com chascuns met à part.
En droit de moi, ge n'i mès mie;
Ge n'ai, ne sai que ne vous die.
Mès vous savez, et si ouvrez
Par quoi compaignie dessevrez;
Que vostre cuer me célez tout.
Dieux vous en herra, ge m'en dout.
Ge comparrai vostre péchié;
Et si n'i suis point entaichié. »
— Pour quoi, dist Biclarel, avez
Remantehu, sé non savez?
Sé j'ai rien meffait, si le dites.
Tant respondrai que g'ière quites. »
— Par foi, dit elle, et dite soit!
Vous avez ne sai quel reçoit
Et à celé quelle privée voie,
Qu'il n'est nus que la vous voie.
Ne sai si i alez pour bien;
Mès endroit moi pour mal le tien.
Et désir ai que le vous die.
A moi, qui sui si vostre amie,
Comment povez vous ja celer
Vostre venir, ne vostre aler?
Autre amie quérez de moi.
Certes, sire, ce poise moi.
G'en ai au cuer si grant ennui,

S'il est voir qu'onques vous connui ;
Car bien suis de vous départie,
Quant contre moi fètes partie,
Et alez vos chemins cuvers
Qui à moi dussent estre uvers.
Certes dès or ne quier plus vivre,
Quant d'amour ne me volez suivre. »
Lors se print la Dame à plorer,
Et sus li fort la mort orer.
Et dist : — Trop suis male eurée !
Mieux me vausist estre acourée,
Qu'avoir prins mari, qui me het,
Qui nulle achoison n'i set. »
Biclarel fut mout esbay,
Quant sa fame ansinques oy :
— Dame, dist-il, ne pensez mie
Que ge aie fors vous nulle amie.
Mieux voudroie estre detranchéz,
Que g'en fusse ja entaichiez.
Mès j'ai un mien secret couvine,
Que nulz ne set ne ne devine.
Fors à Dieu ge ne le diroie,
Que jamès jor honneur n'aroie,
N'en nulle court n'iert prisiez,
Sé chascuns en ière avisiez.
Desplaisir avoir n'en devez,
Sé celle chose ne savez :
Car contre vous rien ne peiche,
Ne contre autrui, que ge saiche. »

Quant ces paroles furent dites,
Ne fu pas à la dame quites,
Qui forment à plorer se prist,
Comme ces motz de lui aprist :

— Sire, dist-elle, or vaut pis.
Or me tenez vous trop pour vils,
Por sote et por bourderesse,
Pour hayneuse et tanceresse,
Mauvese, faillant, plaine d'ire,
Quant vos sécrets ne m'osez dire?
Or nous tenons por dessevrez :
Lit et ostel por vous aurez;
Et por vous vous gouverneroiz;
Et en autrui fiance auroiz,
Puisque ge ne sui dou savoir
Digne. Autrui vous estuet avoir :
Décehne sour toutes fammes
Suis, et à honte et à difames,
Quant j'ai perdu et ame et cors.
Or me demeure trop la mors! »

Quant Biclarel vit ceste vie,
Et voit que il ne durra mie :
— Dame, dist-il, vous le sarez;
Mès par tel convenant l'arez,
Et dou cuer le m'afierez
Qu'à personne ne le direz. »
— Sire, dist elle, or n'i failliez,
Sé j'en dis, le col me sailliez.
Comment pensez que ge le die?
Vous estes mes cuers et ma vie,
M'espérance et m'atandue.
La foi de Dieu aroie perdue,
Et d'enfer portière seroie,
Sé vostre secré reveloie.
En vostre secré gist m'onneur.
Ce sevent tuit grant et meneur.
Vostres secrez c'est ma chevance;
C'est ce que m'onneure et avance.

Vostres secrez en vie me tient;
Cest ce que toute me soutient;
Moult chéeroie en mal dégré,
Sé reveloie vostre secré.
Mout seroie or fame à droit;
Mès ge non suis pas à endroit;
En ce car fame ne suis mie.
Miaux ameroie perdre la vie
Que vos secrez vous descouvrissc,
Ne que ja vostre honte ouvrisse.
Ancor n'avez gaires veü
Que mes vesines oient seu
Ne vostre courrouz, ne vostre ire,
Pour ce que ne lor ai que dire.
Et certes mieux à loer fais,
De ce qu'onques ne me fu lais.
Car maintes aferment et jurent
Les choses, que onques ne seurent.
Ge ne suis pas de tel nature;
Car de controuver ge n'ai cure.
Mal avez vostre vie usée,
Quant chose à tère m'est celée. »
Lors Biclarel li a ouvert
Ce qu'il avoit adès couvert :
— Dame, dist il, j'ai tel eür,
Sanz mal avoir et sans peeur;
Car chascun mois beste devien.
Au bois, en la forest me tien.
En un secret me vois tapir,
Et toute robe desvestir.
Et lors sui ge deus jors ou .III.
Beste sauvage par le bois.
Et tant com g'i suis, ge manjue
Comme autre beste char crue.
Mès, qui ma robe m'osteroit,

Trop grant durté il me feroit.
Car à tousjours beste seroie,
Jusqu'à tant que ge la rauroie,
Ou jusque ge devroie morir;
Que nuls ne m'en pourroit garir.
Et pour ce me met ge en repost,
Que nulz hom ma robe ne m'ost.
Or vous ai ge dit mon secré :
Or le veilliez si prenre en gré
Que nulz ne connoisse ma taiche,
Ne mun couvine ja ne saiche. »

Quant la dame le escouta,
Moins l'en crémut et moins douta.
Et pensa : — Ge assevi
Ce que ge ai lons tans suy. »
Et dist : — Ge me tien apaiée :
Mes amis soiez, ge votre amée.
Ge croi tout ce que vous me dites :
De tous maus voloirs soiez quites.
Tant ai le cuer dous, débonnère
Que je ne sai fors que pais fère. »
A tant se taist, et plus n'a dist.
En son cuer ce, qu'elle oï, mist.

Li tens vint que aler sans dut
Biclarel; ou bois se resmut.
Sa fame mout po ententit :
Mès comme aler l'en santit,
Tout bellement l'a pourseu
Jusque ou secret l'a veu.
Bien vit, où il sa robe a mise;
Bien vit sa manière et sa guise.
Sa robe prent et si l'emporte.
Molt se déduit; molt se déporte.

Dist : — De mari suis dessevrée.
Puis estre à mon ami livrée. »
Lors à son ami fist savoir
Que or povoit sa joie avoir,
Et que ses mariz mors estoit,
Et que mès lui rien ne doutoit.
Le chevaliers, qui fu amie,
Sus ce que oï ne tarda mie.
S'amie, que il tant losa,
De son bon gré il l'espousa
Et longuement il la maintint.
Biclarel à sa robe vint ;
Quant n'a treuvée, s'est esmeus.
Dès or voit qu'il est déceus
Par sa fame, qui l'a traï.
Et lors au bois se retraï,
Et comme beste se maintint ;
Au miaux que il pot, se contint.

De lui vous lesserai ester ;
Ça avant m'en orroiz conter.
Dou Roi Artus te veil retraire,
Qu'à touz bons jors siaut feste faire
Panthecoste, Toz Sains, Noë,
Dont il estoit par tout loé.
Touz les barons y assanbloit,
Dont en son cuer il se membroit.
Dames, escuier y venoient,
Et tuit cil qui de lui tenoient :
Ausinques s'ordonnance fu.
A une Panthecouste fu
Que li Rois vost aler chacier,
Por sa grant feste solacier.
Devant cil jor .III. jors ou .IIII.,
Tant por chacier com por esbatre,
Et por prenre la venison,

Por fère sa grant garnison.
De chacier forment se pena,
Et des chiens assez i mena.
Ou bois se fièrent sans arest.
Biclarel fu en la forest,
Com beste orible et sauvage.
Li chien, qui furent ou boquaige,
Qui mout menèrent grant tempeste,
Ont acuillie celle beste :
Molt la suient à grant effors.
Biclarel, qui fu fièrs et fors,
Les chiens de néant n'atendi ;
Mès à bien fuir entendi;
De son sens n'estoit desnuez,
Combien qu'en beste fust muez.
Vers le Roi est venus fuiant,
Et li chiens après lui suiant :
Droit à l'estrier Artus en vint,
Et ileques touz coiz se tint.
Chière li fist d'umilité :
Au Roi en print mout grant pitié,
Quant il vit la beste aparant,
Qui à lui venait à garant.
Et dist : — Beste, à garant me tiens ;
Et ge te garderai des chiens. »
Lors les chiens de lui dévia ;
Et adès cilz s'umilia.
Au Roi Artus pitié en print ;
Les chevaliers apeler print.
La beste à genouillons estoit,
Qu'en umilité se metoit.
Chascuns mout s'en méreveilla ;
Plusors fois chascuns se seigna ;
Et dirent lui en audiance
Que ce est grant sénéfiance.

— Ceste beste à raison en li :
Rois, or aiez pitié de li !
Ne soffrez qu'elle soit occise,
Por veneurs ne por chiens mal mise. »
Et li Rois leur a otroié.
A tout li Rois s'est avoié;
En sa cité arrière vint;
La beste adès lez lui se tint.
Delez son estrier se metoit;
Humilians adès estoit,
En toz chemins, en toz sentiers.
Li Rois la veoit voulentiers,
Et point il ne la despisoit.
A l'uis de sa chambre gisoit.
Li jors vint : li chevaliers vindrent,
Qui mout noblement se contindrent.
Dame y ot et chevaliers
Plus de deus cenz et deus milliers.
La fame Biclarel i feu,
Qui de nouvel mariée feu,
Qui fu noble et honorée
De bendes de pailles dorée.
Molt noblement se contenoit
Au grant estat, qu'elle menoit.
Molt y ot gent de toutes guises :
Ès sales furent tables mises.
Chascuns chevaliers se seoit,
Et sa fame lez lui avoit.
La beste adès le Roy sui,
Et mout forment le conjoï.
Lors la beste entra au palais
A col tendu, à grant eslais.
Sa fame à la table veoit,
Qui entre plusors se séoit
Bien acesmée et bien assise.

Par les trèsses l'a aus deus prise;
Grant cop li fiert enmi la face.
Por po le vis ne li efface;
A la terre l'a estendue;
Ja li eust mérite rendue,
Quant li chevaliers li coururent,
Qui tuit méreveillié en furent.
Ja li eussent fait grant desroy,
Ce ne fust por l'amour dou Roy.
Quant le Roys ce fait à seu,
Grant méreveille en a eu,
Et dist : — Sanz cause n'est ce mie
Que la beste l'a envaye :
Or lessons veoir que sera,
Et que la beste encore fera;
Que vers touz se porte humblement
Fors vers celi tant seulement. »
Cil soir tuit au souper revindrent;
Aus tables et aus dois se tindrent.
Mes celle dame pas n'i feu,
Pour ce que pooureuse feu;
Car de la beste bien savoit
Qui elle ière et quel cuer avoit.
Forfaite envers li se sentit;
Pour ce au venir ne s'assentit.
Li Rois commande que la beste
Alast autour parmi la feste,
Pour savoir s'à nul greveroit,
Ne s'à nelui ennui feroit.
Ansinc fu com li Rois le dist;
La beste nul semblant ne fist;
Touz les encline et humélie;
Car fors à tous bien ne vost mie.
Mès quant sa fame n'a trouvé,
Qui d'onnor l'a tout dessevré,

Si commence grant deul à faire.
Lors hors dou palais se va traire,
Et si avale li dégrez.
En la ville s'en est entrez.
La dame, qui blecié estoit,
Savoit mout bien de quoi c'estoit.
Pour ce a congié rouvé et quis,
Pour peour qu'elle n'eust pis.
La beste avale li dégré,
Qui n'a mie encor fet son gré.
Tant quist qu'el a celle trouvé,
Qui sus un cheval fu montée,
Pour ce que aler s'en vouloit.
Si tost com la beste la voit
Au piz li lance, aux dens la serre;
Dou cheval l'abat jus à terre;
Sus li se lance à grant alée;
Ja l'eust morte et dévourée,
Quant la gent li out ressuyé,
Elle, qui crie : Aÿe ! aÿe !.
La beste arrier s'en repaire,
Qui commence grant duel à faire,
Et crie, et brait à grant eslais;
Si que il n'ot nul ou palais
Qui ne s'en soit méreveilliez.
Mesme li Rois s'en est seigniez,
Et jure que il viaut savoir
De celle aventure le voir.
Tantost la dame prendre fist,
Et en très maus liens la mist.
Et jure qu'il la destruira,
Ou ele vérité dira.
Quant celle le Roy entendi,
Sauve sa vie se rendi.
Toute la vérité conuy,

Et comment son seigneur traÿ,
Et son mensonge, et par sa lobe
Encore li garde sa robe.
Trestuit mout de se s'esbaïrent,
Quant il ses paroles oïrent.
Biclarel ont là amené,
Qui par sa fame est si pené.
Le Rois fist que la robe vint ;
Dedans se boute, et hom devint.
Lors a tout son meschief conté,
Comment sa femme l'a donté :
Si requiert qu'elle soit occise.
Et lors fu elle entre murs mise,
Dont onques puis él n'issi hors.
Ceste avanture avint lors.

Dont voiz tu que folement ouvre
Qu'à sa fame se descouvre
Dou secré, que fait à celer,
S'à touz ne le viaut révéler.

—

Les deux Souris. (Fol. 190. verso).

Quiers repos, seurté et aise :
Toute autre richèce se taise.
De se exemple te conterai,
(Et puis à tout ge m'en tairai)
De deus suriz, qui s'entramoient.
Commères l'une l'autre estoient :
L'une en un bois ot sa maison.
Là manoit en toute saison ;
Là sa garnison aünoit ;
Par sa poine à vie se menoit.
De blef, de noiz garnie yère ;

Bien fu garnie sa closère.
Po vouloit autre gent angier ;
Rondement vivoit sanz dangier.
Paour n'avoit qu'on l'occist,
Ne que l'hom sus li mal meist.
Trop grant société ne quist;
Tout rondement sa vie aquist;
Nuit et jour sanz paour estoit;
Selonc son pourchaz despendoit;
Dormoit, reposoit en seur;
Adès estoit en ceste eur.
Nulle fois n'iert ses huis hurtez,
Por li faire mille durtez.
L'autre suris en la ville yère,
Qui trop par fu et noble et fière.
El demouroit chiez .I. bourgois,
Chiez qui elle avoit à son chois
Trestoutes garnisons mondaines,
Sanz ja endurer nulles poines.
Pains, vins, chars, fromages, pesons
Et trestoutes autres paisons,
Desquelz qu'elle vouloit user
En povoit prenre sanz muser.
Un jour pot à li mout seoir
Qu'alast sa commère veoir.
Longuement fu qu'el n'ot veue;
Lors c'est à la voie esmeue.
Chiés sa commère s'en ala.
Et dès l'uis devant l'apela.
Celle issi hors; si la salue:
— Commère, bien soiez venue!
Venez veoir nostre garnison,
Telle com Dieux l'a m'a donée. »
Lors a sa commère menée :
De ce qu'elle ot, devant li mist.

Mès ains chière celle n'en fist;
Mès tout quant qu'elle voit despise,
Que n'ot pas telz viande apprise,
Qu'elle li fu povre et amère.
Lors dist la riche à sa commère :
— Certes mout povre vie menez!
Commant en vie vous tenez?
Certes. VIII. jours ne vivroie mie,
Sé ge estoie à vostre vie.
Telz vie doit estre la maudite.
Quant que ci avez ge clam quite;
Ausinc vous : si ferez savoir.
Ge vous donrai cent temps d'avoir
Qui vostres touz quites sera,
Et qui riens ne vous coustera.
Bien vous doit cilz présens seoir.
Commère, venez moi veoir.
Je vous metrai aise sans poine. »
Celle la crut; à tant l'enmoine.
De ses honneurs se va vantant,
Et l'autre se va guermantant.
Et tant leurs paroles maintindrent,
Qu'ambedeus chiés le borjois vindrent.
Et maintenant et sans tardier
Celle la mena où lardier :
— Vois ci bacons; vois ci sayn;
Voiz ci froumages de Grain :
Voiz ci char fresche, et ci andouilles.
Manjue tant que tu te doilles;
Ja n'i parra, et mil fussiens,
Et feissions pis que Puissiens. »
Dou lardier en grenier la moine :
— Voiz ci fromant! voiz ci avoine!
Et voiz ci pois! et voiz ci noiz!
Tant à grans garnisons céans

Ne le creroit nus hom voians. »
Dist la povre : — Ge non savoie.
Or suis venue à bonne voie ;
Car sé pieça ge le seusse,
Mon povre ostel lessié eusse. »
La riche la va adestrant,
De chambre en chambre va entrant.
Ainsinc com par léans aloient
Et les richeces regardoient,
Dont la povre s'esjoyssoit :
De la planté s'esbaïssoit :
Lors ont vehu frère Thiébert,
Qui fu grant et fort, et apert,
Qui en un grenier plancheoit,
Et bien tout autour li veoit.
Comme la povre l'a veu,
Hide et paour en a eu.
Si dist : — Commère, et qui iert
Cilz grant mestres là, et que quiert? »
— C'est, dist elle, nos gardians,
Qui est custodes de céans.
Tost nous feroit nos fins venir,
S'aus pates nous povoit tenir.
C'est cil, qui jusqu'à mort nous fiert.
Nulle autre rien, fors nous, ne quiert. »
Lors plus de paroles ne distrent ;
Mes andeus enfuir se mistrent.
L'une l'autre ne regarda ;
Mès qui miaux pot si se garda.
La povre fu en tel destroit,
Por paour se mist si estroit :
A po que la mort n'en a pris.
N'ot pas tel pourvéeur apris ;
Li cuers li bat, et cors, et voines.
Molt a iqui soffertes poines.

Tout le jour fut en tel martire;
N'osa muer, plaindre ne dire,
Jusque l'autre l'a apelée,
Qui sot bien de Thiébert l'alée,
Et miaux le couvine savoit;
Car plus de fois veu l'avoit,
Par quoi si grief ne l'en fu mie.
Si la huicha: — Commère! amie!
Issiez hors, et ne vous doutez!
Frères Thiébers s'en est alez.
Espoir huimès ne revaindra.
N'aiez paour: ne vous teindra. »
Lors s'est la povre esvenuie,
Quant elle a sa commère oÿe.
Et dist: — Commère, arrier m'en vois
En ma povre maison ou bois.
Ge aim miaux simple povreté
Et demourer en seurté,
Que richeces et honneur tenir,
Dont péril et mort peut venir.
J'aim miex povre et seur osté:
A veoir cler, il n'i a té.
N'ai que fère por mélodie
Acourcir mon nons ne ma vie.
Ge vivrai tant com ge pourrai:
Ancor trop tost ge me morrai.
Ne nulz avoir sans seurté
Ne peut venir à meurté,
Pour ce, commère, ge m'en vois
En ma povre maison ou bois. »

—

Le Loup, le Renard et la Jument. (Fol. 192, recto, col. I.)

Si com Renart à lui pensoit,
Et d'estre seus il se doloit,
Si vit Yssangrin son compère.
N'onques jor, (foi qu'il doit son père !)
Ne pot il tant beste haïr.
Issangrin venoit par aïr.
Si a Renart mis à raison:
— Renart, ains en nulle saison
Un bon morciau ne me donastes,
Ne dou donner ne vous penastes.
Et ge adès vous en ai donné.
En maint bon lieu vous ay mené.
Que vous avez par moi seus,
Dont plusor bien vous sont venus.
Encor en un leu vous menrai,
Et telz proie, présent vous, prenrai,
Dont vous aroiz très bonne part.
Entendez, compère Renart,
Onques si bon morceau n'eustes;
Ne nul que vous ne le seustes.
Je vous en ferai hui le don. »
— Compères, or me dites don?
D'aler ne veil pas estre quites.
Mès où est ce que vous me dites?
Dou bien, quant ge par vous l'arai,
Molt grant merciz vous en dirai.
Mès de ce, dont ge rien n'aroie,
Mercier ne vous en saroie. »
— Renart, tu yes de fier couraige:
Ou trop ies fox, ou trop es saige,
Tu ne croiz rien qu'on t'ait promis
Jusqu'il te soit en ta main mis. »

— Car ge veil, dit Renart, compère
Avant le gré savoir dont père.
Car promesse sanz aporter,
C'est pour ainfans réconforter.
En trop de leus iert mes cuers mis,
S'en touz prometours estoit mis.
Por ce por promesse que j'oïe
Sé dons ne vient, ja n'esjoïe. »
— Sire, et vous crois cest convant.
Or me suiez; g'irai devant.
Dame Fauve a un poulain
Tenres, jeunes est; pour ce l'ain.
N'a pas lons temp qu'el poulina;
Nul respit de lui elle n'a
Que jusques crestiennez soit;
Puis à mun vouloir qu'il en soit:
Et mes vouloirs si est mangier;
Autrement n'en quier estrangier.
De ce ne soiés ja doutant;
Elle est ci près; elle m'atant
En ceste prarie, où el paist. »

Renars l'escoute et si se taist;
Pense qu'encor ne l'a il mie,
Quelque chose que il li die.
Tant ont andui chemin tenu
Qu'il sont en la praerie venu,
Là où dame Fauve estoit
Et son poulain, qui la suioit,
Qui .xv. jors encor n'ot mie.
Li lous ne pot taire que die:
— Renart, est cestui gras et tendre.
Qui t'en vouroit .I. quartier tendre.
Di moi combien tu l'en donroies?
Tant mes amis estre pourroies,

Que un quartier t'en départiroies. »
Et dit Renart : — Bien le vouroie.
Mès quant les .III. quartiers aroiz,
Si vous plest le quart me laroiz. »
— Di moy, Renart, combien il vaut? »
— Compères, ja dire non faut.
Quant assez mangié en aurez,
Tout à temps la valeur saurez. »
Dist Ysangrin : — Tost le sauroiz ;
Et tost vostre quartier auroiz. »

Lors s'en est à Fauve venus ;
Devant li s'est estant tenus.
Et dist : — Fauve, délivre moy
Ce poulain, que ge ilec voi ;
Car por mon droit le doi avoir.
Or tost si en fais ton devoir.
Dit Fauve : — Non contredi mie.
Ge sui dou faire apareillie :
Mès que bautisiez soit avant.
Non est ce par joute convant?
Car telle ordonnance en menons. »
— Or di, Fauve, quelz iert ses noms?
Je m'y otroy par Jhésucrit. »
Et dist Fauve : — Il est escrit
Dedans la sole de mon pié ;
Dont tu dois avoir le cuer lié.
Or garde mon quel non y a. »
Fauve le pié tendu li a :
— Le nom ilec trouver devez,
Isangrin, sé lire savez.
Véez quel nom il doit avoir :
Puis si en faites vo devoir. »

Lors dist Issangrin à Renart :
— Compères, véez, sé Dieux vous gart.

Vous savez trop miex de moi lire.
Baissiez vous ; saichiez le me dire. »
Dist Renart : — J'ai la rume chue,
(Por quoi ies troublée la vehue)
Qui par les yaux touz me descent ;
Por quoi toz aveugles me sent.
Et si n'ai ge leu qu'en lois ;
Si ne sai point lire françois.
Enviz verroiz bon clerc bien lire
En nul roman, ne bien escrire.
Si que par ce ge ne saroie ;
Avecques ce ge ne pourroie. »
Lors Renart a ses yeux couvers ;
Le borne fait il travers.
Et dist : — N'i voi goute, compère.
Ge ne pourroie letre lere.
Il convient que vous me meigniez,
Et que par la main me teigniez.
Délivrez vous ; lisiez la letre.
Ge voudroie ja en maison estre :
Sé ne fust por vos compaignier,
Ge me feusse hui faiz saignier
Et por le rume, et por la touz. »
Lors met Issangrin à genouz :
Sa teste dessous le pié boute.
Et dist : — Fauve, ge n'i voi goute.
Tu ne sez le pié à point metre. »
Lors dit Fauve : — Voiz ci la letre. »
Dou pié le fiert sus le sommet,
Si que envers terre le met
Tous estandus, tous estormis.
Pour néant fust il endormis.
Fauve s'enfuit et ses poulains ;
Et Dant Renart ne fu pas vains.
En une haie tost se boute :
Dès iqui Issangrin escoute

Quel contenance il fera,
Ou sé por ce cop mors sera.
Mieulx li vausist estre en maison.
Adès n'a pas clergie saison.
Or voy ge bien tout en apert
Que clergie bien sa saison pert.
Aucunes fois vilain guaignent
Es leus, où li clercs se méhaignent.
Sé Isangrain lire ne sahust,
Ancor ceste prune il n'eust.
Issangrin de paumison vient,
Qui por fox décehus se tient.
Molt se guermante et dit pour voir :
— Ge ne fis mes grant savoir
Quant ge voulois clers devenir.
Ge m'en sai bien à quoi tenir ;
Tel mestier n'ai ge mie chier,
Ge aim trop miax estre bouchier.
Toujours mès souvenir m'en doit.
Et Renart, qui le regardoit,
S'en est mout formant esjoiz...
Si dist : — Fox est, bien l'ose dire,
Qui au pié du cheval se mire.
Jamès jor ne m'i mirerai
Quant de ceste leçon liray.

GLOSSAIRE.

—

A.

Accroître. — S'enrichir.
Acesmé. — Paré, coquet, riche.
Achoison. — Occasion, motif, accusation.
Acoère. — Audoère.
Acoler. — Sauter au col.
Acourer. — Arracher le cœur.
Adès. — Encore, toujours, alors.
Adestrer. — Accompagner, guider, diriger.
Adorée. — Audoère.
Aerdre. — Adhérer, s'attacher, saisir.
Afferir, affiérir. — Appartenir, convenir.
Afiche. — Épingle, agraffe, bijou.
Afier. — Affirmer, certifier.
Agoulant. — Nom donné par les romanciers aux rois musulmans. C'est celui d'un roman de chevalerie du XIIIe siècle, publié par M. Becker à Berlin.
Ahonter, s'. — Se déshonorer.
Aiduie. — Aide, assistance.
Ain, je l'. — Je l'aime.
Ains, ainsinc, ainsincques. — Mais, avant, jamais, ainsi, comme.
Aïr. — Colère, impétuosité, zèle, ardeur.
Alée, grant. — A grands pas. — Marche.
Alier. — Hallier.
Almaire. — Armoire.
Aloier. — Alliage. — Mélanger les métaux.
Amender. — Corriger, changer.
Ament, se Diex m'. — Si Dieu m'entend.
Amont. — En haut.
Amenter. — Élever.
Ancele. — Servante.
Andui. — Tous deux.
Angevin. — Menue monnaie.
Angier. — Tourmenter, vexer.

14

Annel. — Anneau épiscopal.
Anorter. — Exciter, engager.
Ansinc, *ansinques.* —
Antan. — L'année d'avant, avant.
Anui. — Malheur, vexation.
Anuit. — Cette nuit, aujourd'hui.
Aorer. — Adorer.
Apaier. — Satisfaire, calmer, apaiser.
Apert, *appert*, — Apparence. — Expert, habile, franc, apparent, noble, riche.
Aquel. — Canal, conduite d'eau.
Aquiaut, il. — Il reçoit, il accueille
Aquiter. — Payer, acquérir, s'acquitter, faire son devoir, délivrer.
Arrier. — En arrière, autrefois, par le passé, à l'avenir.
Arroi. — Équipage, armes, soin, désir, préparatif.
Art, il. — Il brûle.
Ars. — Brûlé.
Article. — Interrogatoire sur faits et articles.
Assautier de chemin. — Voleur de grand chemin.
Assegier. — Enfermer, assiéger.
Assener. — Assigner, indiquer, renseigner.
Assens. — Volonté, bon sens.
Assentir. — Consentir.
Asseur. — En sûreté.
Assevir. — Satisfaire.
Assouaiger. — Adoucir, soulager.
Ataïne. — Querelle, bruit.
Atargier. — Tarder.
Atisier. — Exciter, engager.
Atouchier. — Caresser.
Attendre. — Faire attention.
Attendue. — Attente, désir.
Atuichier. — Toucher, atteindre.
Audience, *en.* — Publiquement.
Auditeur. — Juge.
Aüner. — Réunir, amasser.
Aunoi. — Bois planté en aunes.
Aviller, s'. — S'abaisser, s'avilir.
Aviser. — Regarder, réfléchir, conseillier.
Avoez. — Défenseur, mandataire, vassal.
Avoier. — Diriger, conduire, escorter.
Avoultère. — Adultère.
Ayoul, *saint.* — Couvent de Provins.

B.

Bail. — Tutele, garde.
Bandon, *à.* — En liberté, sans réserve.
Barat. — Fraude.
Béer. — Désirer, tendre, attendre.
Biclarel. — Cette histoire a inspiré plus d'un poète du moyen-âge.
Borde. — Petite maison.
Borne. — Borgne.
Bougrerie. — Hérésie.
Bourde. — Mensonge, conte.
Bourderesse. — Femme menteuse.
Bourdeur. — Conteur, menteur.
Brief. — Bref, charte, livret.
Briement. — Rapidement.
Broust. — Action de brouter.
Bu. — Buste, le haut du corps.

C.

Casser. — Briser, tuer, anéantir.

Celle. — Chaise, siége.

Chaitis, *chatis* — Faible, malheureux.

Chalut, *il ne* — Il n'importa.

Changiers. — Changeur, banquier.

Char. — Chair. — Voiture.

Charroier. — Se promener en voiture.

Charruier. — Charretier.

Chastier. — Réprimander, réformer.

Chastoy. — Réprimande.

Chastron. — Mouton.

Chateillon. — Châtillon-sur-Seine

Chatel. — Gain, fortune, chance, don, meubles.

Chaut, *il.* — Il importe.

Chenu. — Vieux, chauve, ridé.

Chetif. — Pauvre.

Chetiveté. — Misère.

Chevance. — Fortune.

Chevoistre. — Cordes, menottes, carcan.

Chie, *il.* — Il fait tomber, il tond.

Chief. — Bout, but, fin, tête.

Chiére. — Mine, apparence.

Clamer. — Déclarer, appeler, accuser.

Clerjie. — Science.

Clerjon. — Jeune clerc, jeune homme.

Closière. — Clos, maison, ferme.

Coiement. — Sans bruit, en repos, en secret.

Comparer. — Payer, expier, acheter.

Conjoïr. — Plaire, faire bonne mine.

Connin. — Lapin.

Consaus. — Conseiller.

Consuir. — Suivre, escorter.

Contens. — Querelle, bruit, prétention.

Contremoier. — Faire contrepoids.

Contremont. — En haut.

Contrepoier. — Faire contre-poids.

Contreval. — En bas.

Controuver. — Inventer, mentir.

Convenancier. — Homme de parole.

Convenir. — Falloir, être nécessaire, être ordonné par le destin.

Convent. — Promesse, traité, complot.

Cors. — Cœur.

Corsu. — Vigoureux.

Cortin. — Jardinet.

Couard. — Poltron.

Coubs. — Cocu.

Couraige. — Volonté, désir, idée.

Courgie. — Fouet, lanière.

Courroie. — Ceinture.

Courser. — Courroucer, irri-

ter.

Cous. — Cocu.

Couvent. — Promesse, convention, traité.

Couvine. — Complot, conduite secrète, traité.

Cravanter. — Briser, fendre, écraser.

Crémour. — Crainte.

Crému. — Redouté.

Crestienner. — Convertir, baptiser

Creu — Foi, crédulité.

Cruallé. — Sévérité.

Cruel. — Juste et sévère.

Cuidance. — Présomption, folle espérance.

Cuidart. — Crédule.

Cuider. — Présumer follement, supposer, être crédule.

Cure. — Soin, souci, désir.

Custode. — Gardien.

Cuvert. — Faux, traître.

Cuvertement. — En secret, avec perfidie.

Cuvregon. — Couverture, prétexte.

D.

Dé. — Dieu.

Dédier. — Consacrer, baptiser.

Déduire, se — S'amuser.

Déduit. — Plaisir.

Deffubler. — Déshabiller.

Definer. — Finir, mourir.

Degieignier. — Tromper.

Delez. — A côté.

Delit. — Plaisir.

Déliter. — S'amuser, se plaire.

Demenement. — Conduite, tenue.

Démenter, se. — Se plaindre.

Demoin. — Conduite, manière, procédé.

Denrée. — Ce qu'on a pour un denier.

Départir. — Partager, séparer, parler.

Déport. — Plaisir.

Déporter, se. — S'amuser.

Dépost. — Cachette, secret, déposition, témoignage.

Deuil, je me. — Je me plains.

Deul. — Deuil, chagrin.

Deschaus. — Qui a les pieds nus.

Desnuer. — Dépouiller.

Despiser, despriser. — Mépriser, haïr.

Desrot. — Désordre, ruine, malheur.

Desservir. — Mériter, gagner.

Dessevrer, dessoivrer, dessouvrer. — Séparer.

Destraindre. — Contraindre, opprimer.

Desvé. — Fol, étourdi.

Desvoier. — Déranger, tromper, inquiéter.

Dévaler. — Mettre en bas.

Devis. — Désir, rêve, souhait.

Deviser. — Raconter, dire, exposer.

Dévoier. — Déranger, égarer.

Diaut, il se. — Il se plaint.

Diaux. — Deuil, crainte.
Disoime. — Dixième.
Divers. — Etrange, inconnu.
Divroet, page 77. Lisez : *devroit*.
Doille, dont je me. — Dont je me plaigne.
Doint, s'il vous. — S'il vous donne.
Dois. — Dais, tente, trône.
Doloir. — Se plaindre.
Dolouser. — Se plaindre.
Donoi. — Caresse, amourette.
Dormier. — Page 3. Lisez : *dormir.*
Duel. — Deuil.
Duire. — Conduire, mettre.
Duis. — Elevé, habitué, habile.
Duite. — Terme de fabrique, défaut dans une pièce d'étoffe.
Durté.—Cruauté, meurtre, crime.

E.

Embler. — Voler.
Empire. — Cour des rois.
Enchausser. — Chasser, poursuivre, désirer.
Enchevir, s'. — S'enrichir, faire ses affaires.
Encliner. — Respecter, saluer, servir.
Encombrier. — Obstacle, accident.
Engin. — Machine, arme.
Engrès. — Ardent, amoureux.
Enhastie. — Malheur, accident, peine.
Enlever. — Souffler, relever en bosse.
Enmi. — Au milieu, en plein.
Ennuble. — Obscur, aveugle.
Ennuit. — Cette nuit, aujourd'hui.
Enserré. — Enfermé, captif.
Enseignant. — Suivant, descendant.
Ensuiant. — Suivant.
Enté. — Greffé, joint, lié.
Entendre. — Faire attention, désirer, vouloir.
Ententis. — Attentif, désireux, ardent.
Entraveiller. — Lier, gêner.
Entremettre. — Entreprendre.
Entroïr. — Entendre, distinguer.
Envaïe. — Attaque, aggression.
Envaïr. — Attaquer, attenter.
Envis. — A regret, malgré.
Ere, ert, il. — Il est, il sera.
Erite. — Hérétique, Albigeois.
Erraument. — de suite, rapidement.
Erre. — Arrhes, gage.
Errement. — Marche, manière, exemple.
Errer. — Marcher, se tromper.
Ert, il. —Il est, il sera.
Esbahi. — Malheureux, victime.
Esbanoier, s'. — S'amuser, se distraire.
Escharnir. — Railler, jouer, insulter.
Escheoite. — Morceau.
Escole. — Opinion, système.
Esgard. — Expert, conseiller.

Eslai. — Elan, impétuosité.

Esmaier. — Etonner, affliger, inquiéter.

Esmer. — Estimer, penser.

Espois. — Epais, nombreux.

Essoine. — Excuse, délai.

Essui. — Essai.

Estage. — Etage, demeure, maison.

Estant, en. — Debout.

Estorer. — Relever, sauver.

Estormi. — Etonné, étourdi.

Estriver. — Résister, combattre.

Estroitement. — Sévèrement, avec rigueur.

Estuet, estut. — Il faut, il est. — Il se tient debout, il fallut, il fut.

Esturent, ils. — Ils furent.

Eur. — Bonheur, sort, destin.

Ewe. — Eau.

F.

Faille. — Faute.

Failli. — Pécheur, absent, coupable.

Faindre. — Mentir, tromper.

Faintise. — Mensonge.

Fais. — Fardeau.

Faurra, il. — Il manquera.

Fausser. — Tromper.

Fel, felon. — Cruel, perfide.

Ferit, il. — Il frappa.

Feroient, ils. — Ils frappaient.

Ferrez, vous. — Vous frapperez.

Fie, à la. — A la fois, à la fin, par ma foi.

Fier. — Frapper.

Fis. — Fils, certain, foi, force.

Foloier. — Être fol, folatrer.

Fons. — Fonts baptismaux.

Forfaire. — Trahir.

Forfait. — Traître.

Fortraire. — Enlever.

Fraindre. — Briser, vaincre.

Franchise. — Lieu sacré. — Abri sûr, liberté, sécurité.

Frarin. — Faux, perfide, mauvais.

Fringuer. — Faire de l'embarras, être coquet.

Fuer. — Cas, prix, argent, hors.

Fuie. — Fuite.

Fuitis. — Fugitif.

Fusté. — Battu à coups de bâton.

G.

Gaber. — Railler, jouer, mentir.

Garant. — Protecteur, azile, caution.

Garnison. — Provision, prévoyance.

Garra, il. — Il gardera, il se gardera, il guérira.

Gars. — Jeune, étourdi, inexpérimenté.

Gehu. — Couché.

Geigebrat. — Gingembre.

Gilles. — Œgidius.

Gisoit, il. — Il était couché.
Glous. — Glouton, avide.
Goheut. — Clotilde.
Gracier. — Remercier.
Graël. — Le St Graal. Voyez notre préface du roman du Chevalier de la Charrette.
Graigneur. — Plus grand.
Grain, fromage de. — Fromage fait après la récolte des grains.
Grévance. — Tort, vexation.
Grever. — Opprimer, faire du tort.
Griever. — Contrarier.
Gris. — Fourrure.
Guanche. — Détour, ruse, fuite.
Gueaingne. — Gain.
Gueaignerie. — Gain, ferme, terre.
Guermanter, se. — Se plaindre.
Guerpir. — Trahir, fuir.
Guerredon. — Récompense.

H.

Hascie. — Peine, vexation.
Hastir, se. — Se hâter.
Hautisme. — Très haut.
Herbergier. — Loger, habiter.
Hersant. — La louve.
Hide. — Horreur, antipathie.
Hoir. — Héritier.
Honte. — Crime, action honteuse.
Honter. — Avoir honte, baisser la tête, rougir.
Houce. — Manteau.
Huichier. — Appeler.
Huismès. — Aujourd'hui.
Huis. — Porte.
Huller. — Hurler.
Hustin. — Bruit, querelle.

I.

Ilecques. — Là, ici.
Insinques. — Mais, au contraire, avant.
Iqui. — Ici, là.
Iquilecques. — Ici, là.
Ire. — Colère.
Iréement. — Rapidement.
Irié. — En colère, irité.
Issangrin. — Surnom du loup.
Issir. — Sortir.
Istra, il. — Il sortira.

J.

Jame. — Jambe.
Jangleresse. — Bavarde, médisante.
Jolive. — Aimable, frivole, débauchée.
Juignet. — Juillet.
Jus. — En bas.

L.

Laidangier. — Insulter, reprocher.

Laider, laidir. — Reprocher, outrager.

Laituaire. — Elixir.

Lamier. — Fainéant, lâche, gourmand.

Lardier. — Grenier au lard.

Lasté. — Misère.

Leauté. — Loiauté.

Lée. — Large, gai.

Léèce. — Gaîté.

Lere. — Lire.

Lerre. — Voleur.

Leus. — Lieu, occasion, loup.

Lez. — À côté.

Lièce, liesse. — Gaîté.

Liément. — Gaiment.

Liez. — Gai.

Lo, je. — J'approuve, je loue.

Loier. — Lier.

Loist, il. — Il est permis, il est possible.

Losengier. — Flatteur, menteur, médisant.

Loser. — Louer, conseiller, approuver, aimer.

Lourdesse. — Grossièreté, vilenie.

M.

Maille. — Bourse.

Main. — Matin.

Mais. — Mauvais.

Maisement. — Avec méchanceté, mal.

Maisnie. — Maison, gens, famille.

Maistroier. — Maîtriser.

Malemort. — Mort malheureuse, violente.

Malparlier. — Médisant.

Maltalentis. — Méchant, mal intentionné.

Mar. — Exclamation de malheur.

Marchir. — Être voisin, limitrophe.

Marvir. — Maudire.

Mat. — Abattu, pâle, tué.

Maugroier. — Pester, maudire.

Maus. — Méchant.

Mehaing. — Mal, malheur, chagrin.

Mehaingnier. — Avoir du mal, souffrir, être malheureux.

Mellin. — Merlin.

Melodie. — Luxe, volonté.

Membrer, se. — Se rappeler.

Mendre. — Moindre.

Meneur. — Moindre.

Merir. — Gagner, mériter.

Mérite. — Gain, récompense, châtiment.

Mesaise. — Malheur, gêne, mal.

Meschant. — Malheureux.

Mescheoir. — Être malheureux, avoir du mal.

Meschief. — Malheur, mauvaise chance.

Meschine. — Malheureuse, fillette, servante.

Mescreus. — Mécréant, renégat.

Mescroire. — Ne pas croire, se défier.
Mesoffrir. — Faire de basses offres.
Mesprendre. — Se tromper, pécher.
Mesprison. — Faute, erreur.
Mestier. — Besoin.
Mesure. — Sagesse, médiocrité.
Mettre. — Dépenser, avancer.
Meurté. — Maturité, terme naturel.
Mi. — Milieu.
Mise. — Avance, dépense.
Moint, il me. — Il me mène.
Monde. — Nette, privée.
Morir. — Tuer.
Moustier. — Monastère.
Mout. — Beaucoup.
Moyen. — Milieu, médiocrité.
Muet, il se. — Il se remue.
Musard. — Flaneur, crédule, niais.
Musardie. — Sottise, crédulité, fainéantise.
Muser. — Perdre son temps, se faire des illusions.

N.

Naimon. — Naimes de Bavière, le conseiller de Charlemagne.
Nef. — Bateau.
Nellui. — Aucun.
Nient, noiant. — Rien, néant.
Noier. — Nier.

O.

O. — Avec.
Ochoison. — Occasion, accusation.
Occision. — Meurtre.
Oiseuse. — Oisiveté.
Oirre. — Trace, marche, pas.
Onjer. — Tavailler, habiter.
Orde. — Sale, souilliée.
Ordon. — Usage, position, cas, manière, conduite.
Orer. — Prier.
Oscurité. — Mystère, obscurité, ambiguité, secret.
Osté. — Hôtel, logis.
Otréer. — Octroyer, donner, vouloir.
Ouan. — Avant, après, passé, avenir.
Oublie. — Patisserie légère.
Outrage. — Folie, excès, luxe.
Outrageus. — Excessif, cupide, violent.
Outrer. — Surmonter.
Ouvre. — Œuvre, ouvrage, part.
Ouvrer. — Travailler.

P.

Paille. — Etoffe de soie.
Paison. — Pâture, aliments.
Parfond. — Profond, profondément, au fond.

Parlement. — Entrevue, rendez-vous, conversation..

Parra, il.—Il paraîtra, on verra.

Partir. — Partager, séparer, fendre.

Parun,— Pareil, égal.

Passaige. — Passager, voyage.

Paumison. — Pamoison, évanouissement.

Pener, se. — Se donner du mal.

Pens. — Pensée, idée, réflexion.

Perceu. — Vu, découvert.

Percoivre. — Apercevoir, voir.

Peterine. — Poitrine, sein.

Peu. — Rassasié, nourri.

Pièce a. — Il y a longtemps.

Pieur. — Pis, pire.

Pigne. — Peigne.

Pior. — Pire.

Pis. — Sein, poitrine.

Piteus. — Doux, bon, bienveillant, soumis, miséricordieux.

Plait. — Bruit, querelle, procès.

Planté. — Abondance.

Plevir. — Promettre, jurer.

Po, poc, pou.— Peu, un peu.

Poindre. — Piquer, exciter, éperonner.

Pois. — Glue, piége.

Porpris.— Jardin, enclos, palais.

Porquirent, ils. — Ils cherchèrent, ils sollicitèrent.

Pourchas. — Chasse, essai, désir, gain, fortune.

Pourseu. — Poursuivi.

Pourvéance. — Prévoyance, provision.

Pourvéeur. — Pourvoyeur.

Preu. — Avantage.

Preus. — Large, noble, brave.

Priveté. — Intimité, amour.

Proier. — Promettre.

Prons. — P. 10. Lisez *prou* : — Avantage.

Q.

Quant que. — Tout ce que, autant que.

Quasser.—Anéantir, tuer, briser.

Queist, il. — Il chercha.

Querole. — Danse, fête, joie.

Querre. — Chercher, demander.

Ques. — Lesquels, auxquels.

Quiaut, il a. — Il a cherché, pris.

Quis. — Cherché, demandé.

Quoquer des dens. — Frapper les dents les unes contre les autres.

R.

Reclain. — Réclame, avis.

Recoit. — Retraite, asile.

Recourrer. — P. 14, lisez *recouvrer*.

Remanoir. — Rester, habiter.

Remanteu. — Rappelé, raconté.

Remembrer, se. — Se rappeler.

Remenant.— Reste, restant.

Rementevoir. — Accuser, plaindre, crier, rappeler.

Rementut, *il*. — Il parla, il s'adressa.

Remuer. — Charge.

Renard.— Ruse, artifice, fraude.

Rencombrer. — Embarasser, vexer, taquiner.

Repairier. — Habiter, retourner, se retirer.

Repost. — Cachette, lieu écarté.

Remut, *il se*. — Il se remit, se cacha.

Respassant.—Passant, voyageur.

Ressoigner. — Craindre.

Retour.— Réflexion, changement d'avis.

Reuver. — Prier, supplier.

Reveler. — Révolter.

Rirons, *nous*. — Nous retournerons.

Rouver. — Demander.

S.

Saichié.— Chassé, secoué.

Saige. — Savant, instruit.

Saigement. — Adroitement.

Saillir. — Faire sauter.

Sajete. — Flèche.

Sale. — Salon, palais.

Saut, *Dieu te*. — Dieu te sauve.

Sauvement.— Sans danger.

Sayne. — Saxon.

Seigner, *se* — Faire le signe de croix, marquer.

Seigner, *se* — faire le signe de la croix.

Seing. — Signe, marque.

Sené.— Sensé, intelligent, spirituel.

Sénéfiance. — Intelligence, preuve, indice.

Seoir. — Plaire, convenir.

Servisans. — Obligeant.

Seurquiert, *il*. — Il menace, convoite, il conspire.

Seus. — Seul.

Siaut, *il*. — Il a coutume.

Sieus. — Sien, son.

Soe. — Sien, son.

Soi. — Soif.

Soiens, *nous*. — Nous soyons.

Soille. — Seau.

Solacier. — S'amuser, se plaire.

Solas. — Plaisir, consolation.

Sorcroire. — Présumer, se fier.

Sorcuidié. — Présomptueux.

Sore. — Sur, contre.

Sorre. — Sur, contre, sortir, saillir.

Souler. — Soulier.

Soulez, *vous*. — Vous avez l'habitude.

Soutivement. — Habilement.

Suir. — Poursuivre.

Sursomme. — Charge excessive.

T.

Tables. — Jeu de dames, d'échecs.

Taiche. — Tache, vice, maladie.

Talemélier. — Pâtissier, boulanger.

Talent. — Désir, envie.

Targier. — Tarder, attendre,

Té. — Tel.

Tenement. — Fief, domaine.

Tenre. — Tendre, jeune.

Tensé. — Tenu.

Teus. — Tel.

Thiébert, frère. — Le chat.

Tierce. — Neuf heures du matin.

Tieus. — Tel.

Tire à tire. — Tour à tour.

Todre. — Enlever, voler.

Tollir. — Enlever, voler.

Tot, à. — P. 15, lisez *à fox.*

Toudis. — Toujours.

Toult, il. — Il enlève.

Traitière. — Négociateur.

Trametire. — Transmettre, remettre.

Tref. — Tente, dais, pavillon.

Tresmué. — Emu, épouvanté.

Trestor. — Traître.

Truist, il. — Il trouve.

Tumer. — Tomber.

U.

Uis.— Porter.

Uvers. — Franc, connu, évident.

V.

Vain. — Inutile, imprudent, niais.

Vair. — Fourrure de prix.

Velours. — Page 4, lisez : *velours.*

Vesin. — Voisin.

Viande. — Nourriture.

Vilté. — Mépris, indifférence, intimité.

Vindra de plorer. — P. 24, lisez : *viendra au plorer.*

Voisent, qu'ils. — Qu'ils aillent.

Voist, qu'il. — Qu'il aille.

Vorent, ils. — Ils voulurent.

Vuidié. — Privé, vide.

Vuidier. — Abandonner, laisser, prier.

Vuis. — Vide.

W.

Wihoterie. — Courage.

Y.

Yère, il. — Il est.

Yssangin. — Le loup.

Yssirent, ils. — Ils sortirent.

TABLE.

—


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
10 DEC 1897
OF OXFORD
LIBRARY

